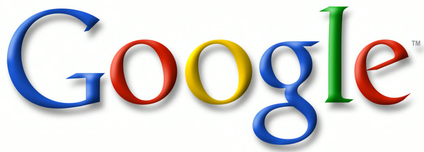
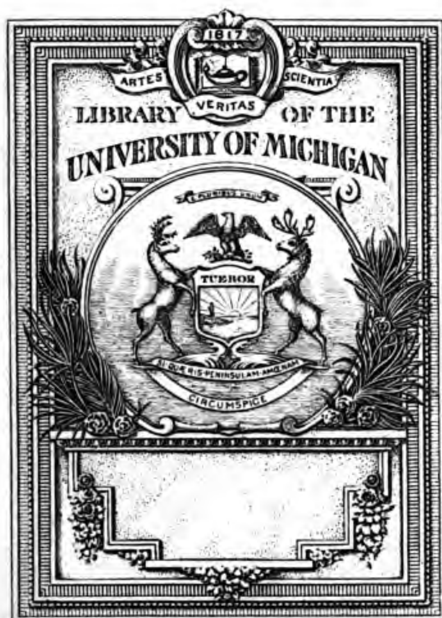
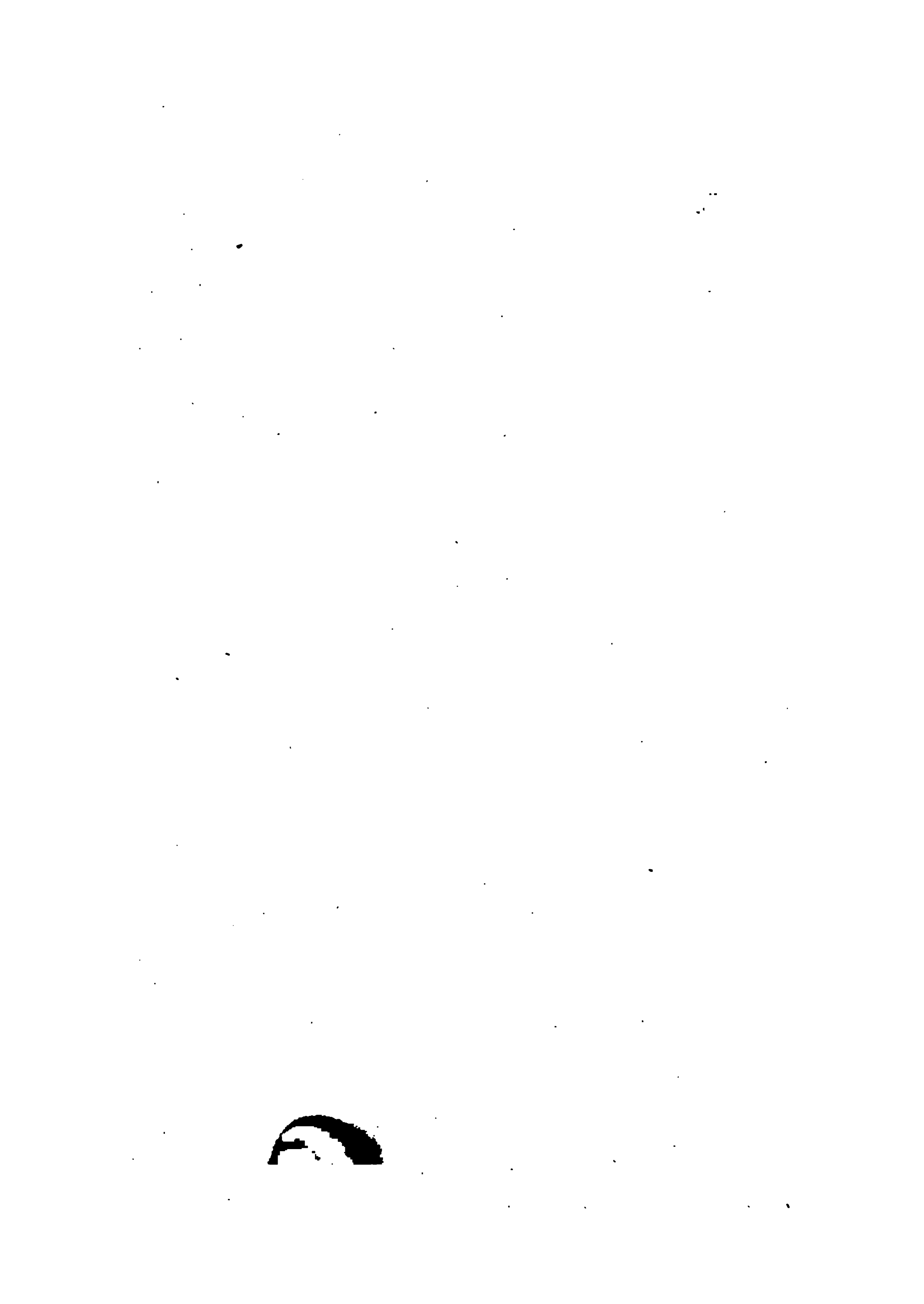





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



L'ESPRIT DE L'HISTOIRE.

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE,
OU
LETTRES POLITIQUES ET MORALES
D'UN PÈRE A SON FILS,

SUR la manière d'étudier l'Histoire en général, et particulièrement l'Histoire de France.

François Claude, comte de

PAR ANTOINE FERRAND, *ancien Magistrat.*

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Chez la Veuve NYON, Libraire, rue du Jardinet, N°. 2.

AN XI. = 1802.

LETTRES HISTORIQUES D'UN PÈRE A SON FILS.

LETTRE LXXXVI.

Révolution de Portugal.

POUR avoir une juste idée des principales révolutions de ce siècle, il vous faudra étudier ensuite celles de Portugal, de Danemarck et de Hongrie. La révolution de Portugal ne fut réellement terminée que par le traité dans lequel l'Espagne reconnut le droit des ducs de Bragance : c'est pourquoi je la range dans cette quatrième époque, quoique le grand événement soit de 1640.

Cette révolution est d'un genre tout différent. C'est un ancien royaume qui

reprend son premier état ; c'est une couronne usurpée, qui revient sur la tête du souverain légitime ; c'est la nation entière qui se réunit à ce souverain, pour rentrer avec lui dans tous ses droits. On aime à voir une révolution juste, se faire par cet accord généreux d'un monarque et de son peuple, et se soutenir par la sage conduite de l'un et de l'autre. Vous distinguerez dans cette révolution trois choses essentielles, qui toutes trois méritent une grande attention : les dispositions des Portugais contre les Espagnols, les préparatifs, et l'exécution du coup décisif.

La connoissance que vous aurez déjà prise de l'histoire d'Espagne, vous aura suffisamment instruit des mœurs, des usages, des opinions, du gouvernement et de la politique des Espagnols ; et au premier coup-d'œil, en voyant chez les Portugais à-peu-près le même tableau, vous pourrez être étonné de la longue antipathie des deux peuples ; mais cette antipathie est née de cette conformité même.

Le Portugal avoit toujours existé par

les mêmes moyens et avec les mêmes avantages que l'Espagne. Il avoit même devancé celle-ci dans les découvertes maritimes. Ses grands établissemens dans les deux Indes rivalisoient avec ceux des Espagnols, et son commerce l'emportoit sur l'autre par l'industrie et l'activité. Ce commerce n'étoit pas alors, comme il a été postérieurement, et sur-tout depuis 1703, aux ordres et entre les mains de l'Angleterre, et les Portugais possédoient réellement pour eux les inépuisables trésors du Brésil, dont aujourd'hui les Anglois sont les véritables propriétaires. Ils possédoient en outre une grande partie des richesses des côtes occidentales et orientales de l'Afrique. Ce royaume avoit, depuis plusieurs siècles, fait un état à part, jusqu'au moment où vous avez vu qu'il fut réuni à l'Espagne.

Si, lors de cette réunion, la cour de Madrid se fût fait, pour ce peuple nouveau, un systême juste et paternel ; si elle eût senti qu'il étoit de son intérêt de détruire peu-à-peu tout ce qui établissoit entre eux toute espèce d'animosité ; si elle se

fût convaincue que le seul moyen de tirer un grand parti des richesses du Portugal, étoit de faire fleurir cet état comme dans le temps de son indépendance; si elle eût sur-tout respecté vis-à-vis de lui ses engagemens, l'Espagne trouvant dans le Portugal un véritable accroissement de forces, et lui en donnant un non moins réel, l'union des deux peuples seroit alors devenue solide, parce qu'elle eût été fondée sur leurs intérêts réciproques.

Mais au moment où la couronne passa sur la tête d'un monarque Espagnol, la rivalité, la méfiance étoient trop fortes, pour songer à unir des intérêts qui paroissoient si opposés. Toutes les précautions qui furent prises alors, tendoient au contraire à maintenir une séparation presque totale. Le Portugal traita avec son nouveau maître comme avec son ennemi, et celui-ci, se croyant toujours armé du droit du plus fort, ne tint aucun article de la capitulation. Il falloit persuader aux Portugais qu'ils étoient une nation réunie aux Espagnols; on les traita comme une nation asservie, et en leur

faisant sentir le joug, on les avertissoit de chercher à le secouer.

Règle générale. Lorsqu'un grand état en réunit un petit, dont les convenances locales lui offrent des avantages, il doit avoir pour but de faire sentir au petit état, qu'il a gagné en changeant de gouvernement. Si dans l'acte de réunion, on a mis plusieurs clauses qui tendent à maintenir toujours les traces de l'ancienne séparation, le grand état doit exécuter ces clauses, jusqu'à ce qu'avec du temps et de l'adresse, il ait mis le petit dans le cas d'en demander lui-même la révocation. Ce n'est pas en un jour, et par des contradictions quelquefois offensantes, qu'on parvient à changer les mœurs et l'esprit d'un peuple, qui craint toujours d'autant plus une supériorité qu'on lui fait plus sentir; et tant que les mœurs, tant que cet esprit ne changeront pas, malgré toutes les capitulations possibles, on sera toujours mutuellement en état de guerre.

Ce principe semble avoir été celui des rois de France dans leur conduite envers

tant de provinces successivement réunies à leur couronne, et c'est cette conduite qui, soutenue pendant plusieurs siècles, a fait de la France un si bel ensemble.

Ce ne fut pas celle de l'Espagne.

Aux termes des articles convenus avec Philippe II, les états de Portugal devoient s'assembler souvent. Pendant soixante ans, il ne furent assemblés que trois fois, dont deux les trois premières années.

Le vice-roi devoit être un portugais; mais lorsque le choix étoit tombé sur quelqu'un de la famille royale, il n'avoit que le nom de vice-roi : l'autorité étoit réellement entre les mains d'un ministre espagnol.

Le principe de mettre toutes les branches de l'autorité entre les mains des Espagnols s'étendoit sur tout, malgré ce qui avoit été convenu.

Eux seuls composoient le conseil d'état, et commandoient dans la plupart des garnisons.

Des domaines royaux, des villes, des territoires, anciens apanages des princes

du sang, étoient donnés aux Espagnols; et la nation voyoit ainsi passer ses plus belles propriétés entre des mains qu'elle regardoit toujours comme étrangères.

On n'admettoit plus les Portugais dans les tribunaux; et la nation n'étoit jugée que par des étrangers, ou, ce qui étoit encore pire pour elle, par des Espagnols. On avoit changé presque toutes ses formes judiciaires, et elle ne reconnoissoit plus la justice qui avoit si long-temps défendu ses propriétés.

Les revenus de l'état devoient, ainsi que les impôts, être déposés en Portugal, ou y être employés, après les dépenses nécessaires, en améliorations, en établissemens avantageux à l'état : le tout passoit en Espagne. Il en étoit de même des octrois établis dans quelques villes, pour des objets de police ou de salubrité.

Les biens ecclésiastiques avoient souvent la même destination; et quand on nommoit aux dignités et aux commanderies, ce n'étoit jamais des Portugais. Les grands et la noblesse ne pouvoient obtenir aucun grade, parvenir à aucune

place. Ceux des plus riches Portugais qui avoient des garçons, étoient obligés d'envoyer élever leurs enfans en Castille : ceux qui n'avoient que des filles, étoient obligés de les donner à des Espagnols.

Toute espèce d'émulation étoit anéantie. Le gouvernement espagnol avoit pris à tâche d'abâtardir la nation portugaise, et se vanta trop tôt d'y avoir réussi. Il avoit pris en effet tous les moyens d'y parvenir. Pendant qu'il avilissoit la noblesse, qu'il éloignoit des places de l'église, de la magistrature, ou de l'administration, la partie de la nation qui pouvoit y prétendre, il fatiguoit la partie commerçante, soit par des vexations directes, soit en affectant de ne pas protéger sa navigation : les pertes du commerce furent énormes. La flotte portugaise, ou n'étoit jamais en état de tenir la mer, ou étoit envoyée dans des stations absolument inutiles pour le Portugal. On ne l'envoyoit plus dans les Grandes-Indes, ou en Amérique. Pendant la trève avec la Hollande, on avoit tiré une ligne de démarcation ; mais de manière qu'elle ne comprenoit point les

établissemens des Portugais en Asie, en Afrique, en Amérique ; et ce fut alors qu'ils perdirent une partie des immenses possessions qu'ils avoient dans ces trois parties du monde.

Du moment que l'Espagne traitoit le Portugal comme un pays conquis, il devoit toujours se regarder vis-à-vis d'elle comme dans un état d'oppression, et chercher sourdement à en sortir. Des soulévemens partiels avoient déjà éclaté dans quelques provinces, et annonçoient une plus grande explosion. Loin d'être arrêtée par ces avertissemens, l'Espagne, toujours fidelle au systême qu'elle s'étoit fait, voulut écraser le peuple, qu'il falloit au contraire ramener peu à peu. De nouveaux impôts furent établis sur les terres et les marchandises.

Le gouvernement d'un état conquérant peut quelquefois être obligé de faire sentir à l'état conquis qu'il le craint encore ; mais il ne peut jamais être obligé de lui faire sentir qu'il le méprise. La nation peut pardonner à celui qui la craint, d'avoir une grande idée d'elle, mais elle

ne pardonne jamais à celui qui veut l'avilir. Les hommes portent en société tous les sentimens qui sont innés dans chacun d'eux : et l'homme pardonnera quelquefois la haine, mais jamais le mépris.

Le Portugal étoit donc au moment, ou de se soumettre sans réserve, ou de se soustraire avec force à une autorité abusive, orgueilleuse et tyrannique. Ses yeux devoient se tourner sur l'héritier de ses anciens souverains, dont l'heureuse administration l'avoit élevé à tant de gloire et de grandeur, et dont l'abaissement lui rappeloit des souvenirs douloureux; et le caractère de cet héritier se trouva tel qu'il falloit, pour préparer le grand projet qui devoit rendre au Portugal son ancienne existence.

Si le duc de Bragance eût été naturellement violent, ambitieux, impatient de la condition à laquelle on l'avoit réduit, il auroit excité l'inquiétude et fixé l'attention de Madrid. Mais ce prince avoit toutes les vertus de l'homme privé : il avoit celle de supporter son sort, sans se plaindre. Quoique ces vertus lui eussent

généralement acquis la vénération du Portugal, il n'avoit jamais cherché à tirer parti de l'opinion publique; soit qu'il ne fût pas porté, par goût, à de grandes entreprises; soit qu'il craignît, s'il échouoit, d'aggraver son malheur et celui de sa patrie. Plusieurs villes, plusieurs cantons lui avoient déjà offert de se déclarer en sa faveur; il n'avoit jamais répondu que par des refus : et ceux qui avoient de l'ambition pour lui, et des vues sur sa personne, faisoient valoir ces refus à la cour d'Espagne, où en effet on crut pendant long-temps n'avoir rien à craindre du duc de Bragance.

Mais dès-lors on craignoit l'empire de la duchesse sur son époux. Cette princesse avoit de l'élévation dans l'ame : elle sentoit qu'il falloit au Portugal un libérateur, et que le duc étant appelé à ce rôle honorable par le droit de sa naissance, il seroit honteux pour lui de ne pas le remplir. Lorsqu'une femme, et sur-tout une princesse, se trouve avoir dans le caractère un fonds d'énergie, il ne lui faut que l'occasion de la développer; car elle a toujours

mille moyens de la communiquer aux autres; et l'homme le plus irrésolu, résiste avec peine à l'ascendant d'une héroïne. Il semble que le sentiment qui entraîne un sexe vers l'autre, devienne plus actif, lorsque l'énergie est dans celui que la nature avoit créé le plus foible.

Le duc de Bragance l'éprouva. Ce fut l'héroïsme de son épouse, plus encore que l'adresse de Pinto, qui l'éleva au trône. La duchesse gagnoit son époux, pendant que Pinto lui gagnoit des partisans.

La conduite de ce fidèle ami de son maître est un chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance. Il avoit à écarter d'autres princes du sang, qui, quoique plus éloignés que le duc de Bragance, auroient pu être choisis par le peuple, dans un moment où il ne demandoit qu'un descendant de ses anciens rois. Il avoit à mettre dans son parti les chefs du clergé, et notamment l'archevêque de Lisbonne: préliminaire indispensable dans une occasion où il falloit s'assurer de l'opinion, dont le clergé disposoit exclusivement. Il

avoit enfin à s'assurer des coopérateurs et des agens, dont le secours lui étoit nécessaire, et dont l'indiscrétion pouvoit compromettre un secret qui devoit être impénétrable.

C'est sur tout cela que vous suivrez attentivement la marche de Pinto, et que vous apprendrez comment un homme adroit et prudent peut changer en un instant la face d'un empire.

Cependant il étoit difficile que tous ces préparatifs ne donnassent pas quelques alarmes à Madrid. Il paroît qu'on n'y eut que des doutes, mais que néanmoins on cherchoit à s'assurer de la personne du duc. On avoit voulu l'attirer en Espagne, avec la ferme intention de ne plus l'en laisser sortir. On vouloit lui faire faire une revue de la flotte, parce qu'on se flattoit de pouvoir l'y faire arrêter sans danger. On le nomma général des troupes en Portugal; et dans les visites de garnisons qu'il devoit être obligé de faire, on espéroit pouvoir l'enlever et le conduire en Espagne.

Le duc, en échappant à tous ces

dangers, n'en avoit été que plus frappé de la nécessité de hâter le moment décisif. Pinto redoubla de zèle et d'activité. Vous remarquerez que, le jour étant fixé au samedi, 1er. décembre, pour surprendre Lisbonne, près de cinq cents personnes eurent connoissance du secret, qui cependant ne transpira pas : tant étoit grande la haine du gouvernement espagnol, tant étoit fortement serrée par l'excès des malheurs publics, cette coalition des bons citoyens, pour retourner sous leurs souverains légitimes.

L'abbé de Vertot a écrit cette révolution, et vous y verrez avec quel ensemble, avec quel accord tout fut exécuté. Les mouvemens populaires sembloient dirigés par un commandement général, avec autant d'ordre que l'exercice d'une troupe de ligne. *Vasconcellos*, le principal objet de la haine publique, avoit été voué à la mort. Son sang suffit à la vengeance des Portugais. La vie de la vice-reine fut respectée ; on s'assura de sa personne, ainsi que de celle d'un grand nombre d'agens du gouvernement espagnol. Mais

la vice-reine, ainsi que la plupart des prisonniers, fut renvoyée en Espagne. Le reste fut gardé comme ôtage. C'est la loi de la guerre, et on n'étoit point sorti de l'état de guerre : on ne savoit encore quel succès auroit le grand événement, et il étoit prudent de se précautionner contre les revers.

En effet, le succès dépendoit de la conduite qu'alloit tenir le duc de Bragance, de l'union qui règneroit entre lui et son peuple. Cette conduite et cette union furent aussi parfaites qu'on pouvoit le desirer. Le nouveau roi entra, le 6 décembre, dans sa capitale. Le mois suivant il assembla ses états. Au calme, à l'harmonie qui régnèrent dans ces états, on eût dit qu'ils venoient régler annuellement une administration établie depuis des siècles. Le roi se contenta, pour sa maison, de ses biens patrimoniaux. Les dépenses furent fixées : on fit des fonds pour celles d'une guerre qui devoit être longue, mais qui ne fut jamais bien vive. Le Portugal ne cherchoit qu'à se défendre ; et l'Espagne, occupée dans les Pays-Bas et la Catalogne,

n'attaqua jamais avec ardeur un nouveau gouvernement, qui gagnoit tout en gagnant du temps.

Ce fut parmi son clergé, au milieu même de sa famille, que Jean I[er]. trouva les ennemis les plus dangereux; et il eût succombé devant eux, si la sagesse et la justice de son administration ne lui eussent pas gagné les cœurs de ses peuples. Mais la nation s'étoit d'autant plus attachée à son ouvrage, que le prince qu'elle avoit couronné lui paroissoit plus digne de la commander. Le roi et la reine formoient à eux deux un monarque parfait; et à la mort de son mari, la reine commença la régence la plus glorieuse.

Ce fut à ses soins, ce fut à la solidité qu'elle avoit maintenue ou établie dans l'administration, que le Portugal fut redevable de ne pas éprouver de grands troubles, lorsque Don Pèdre prit et quitta les rênes du gouvernement, que sa débile main ne pouvoit pas retenir.

Dans la position où étoit le Portugal, soutenant encore une guerre contre l'Espagne, qui le traitoit toujours comme

pays rebelle, c'étoit retomber dans une terrible crise; que de changer l'ordre d'une succession que l'on avoit eu tant de peine à rétablir.

Ainsi, quoique la révolution qui donna au fils cadet de Jean I[er]. la couronne et la femme de l'aîné, n'ait point occasionné de secousses dans l'état, elle n'en est pas moins curieuse à connoître, par cela même qu'elle s'est opérée sans produire aucun des maux qu'on pouvoit redouter.

Les droits du sang avoient placé Pèdre sur le trône; les convenances politiques lui avoient fait épouser une princesse de Nemours; mais la nature lui avoit refusé, tant au physique qu'au moral, tout ce que l'un et l'autre devoient attendre de lui. Par elle, au contraire, Alphonse avoit été traité en aîné; et si les peuples s'apperçurent bientôt que le frère de Pèdre étoit, plus que lui, propre à les gouverner, la jeune reine s'apperçut encore plutôt qu'Alphonse étoit fait pour le remplacer en tout.

Le double sentiment d'ambition et d'amour, qui se manifesta entre la jeune

reine et son beau-frère, auroit donné à leur projet un air de roman, s'ils n'eussent pas eu l'adresse de ne faire paroître d'abord que des motifs politiques, les seuls que leur amour pût avouer, et qui pussent leur être favorables.

L'incapacité de Pèdre étoit notoire; mais la loi de l'hérédité exigeoit avant tout que l'on eût son abdication : il fut contraint de la signer. Alphonse, nommé d'abord régent, fut ensuite proclamé roi. La reine s'étoit retirée dans un couvent: elle avoit paru ne point prendre part à ce qui se passoit. Elle avoit fait prononcer, par des moyens canoniques, la nullité de son mariage; et quand son amant fut couronné, elle se servit de cette nullité même, pour lever les difficultés qui s'opposoient à leur union. Pèdre vécut et mourut ignoré; et le Portugal vit l'avénement de ses nouveaux souverains, signalé par le traité qui assuroit son indépendance.

A ce moment, sorti victorieux d'une révolution d'état, et sans trouble d'une révolution de famille, le Portugal auroit

pu travailler à vivifier chez lui la culture et le commerce, et à profiter de ses richesses dans les différentes parties du monde, pour se constituer avec avantage puissance du second ordre. Il y seroit parvenu, si, en ne prenant point part aux guerres de l'Europe, il eût cherché à ranimer dans ses peuples l'activité, l'industrie, que devoit leur donner le desir secret de devenir de plus en plus redoutables pour l'Espagne. Mais cette activité et cette industrie, qui avoient paru vouloir se développer, s'affaissèrent sous des préjugés nuisibles, sous des habitudes anciennes, et sous une sorte d'indifférence pour les arts et les sciences qui circuloient alors avec tant de rapidité dans tous les états. Le Portugal resta ce qu'il étoit, pendant que toutes les puissances s'élançoient en avant, à l'envi les unes des autres. Bientôt il ne se trouva plus en ligne; et il lui fallut chercher des protecteurs.

Lors de la guerre de la succession, il fit deux fautes, causes premières de la position dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Il se déclara d'abord pour Philippe V, tandis qu'il auroit dû promettre et tenir une exacte neutralité entre Philippe V et l'archiduc, en se faisant éventuellement reconnoître par l'un et l'autre.

Il se déclara ensuite pour les ennemis de la France, et ce changement pensa faire perdre à Philippe la couronne d'Espagne. Mais au lieu de se faire payer ce changement par des traités avantageux, il sembla au contraire ne demander et n'obtenir la permission de servir la cause des alliés, qu'en se soumettant aux conditions que l'Angleterre voulut lui imposer. C'est de 1703 qu'il faut dater la sujétion absolue du Portugal à l'Angleterre. Ce qui n'étoit d'abord qu'un traité de commerce, fait pour régler l'exportation mutuelle des draps et des vins, est le titre en faveur duquel le commerce anglois s'est emparé presque exclusivement de celui de Portugal.

L'apathie portugaise a même été portée à un tel point, et l'Angleterre a exigé si despotiquement les plus grands avantages pour ses négocians, que le commerce des

négocians anglois à Lisbonne leur est plus productif que celui même qu'ils font à Londres. C'est ce qui fait que le Portugal est devenu une véritable province angloise, et qu'il s'appauvrit sans cesse, en enrichissant le commerce anglois des trésors du Brésil.

C'est donc un des points sur lesquels on peut attaquer l'Angleterre avec le plus de succès. Cette idée fut enfin saisie la dernière année de la guerre de sept ans. On l'exécuta, comme si on eût pris à tâche de l'empêcher de réussir. Je ne m'étendrai point sur ce qui se fit alors, parce que cela sort de l'époque à laquelle je m'arrête. Mais on vit alors que ce pays avoit réellement des ressources, et qu'il ne lui manquoit qu'une administration qui les fît valoir.

Quoique le Portugal soit peu considérable par lui-même, sa position, qui coupe une partie des côtes d'Espagne, la quantité d'or que le Brésil importe continuellement en Europe, ses autres établissemens dans les Indes, ou sur les côtes d'Afrique, le rendent une puissance

intéressante, influent fortement sur la politique commerciale de l'Europe, et pour cela, méritent d'être examinés avec soin. C'est du Portugal que l'on peut dire aussi ce que Montesquieu dit de l'Espagne : *L'accessoire est en Europe, le principal dans les autres parties du monde.* Si donc le Portugal s'est réduit, d'après le traité de 1703, à ne plus jouer de rôle qu'avec la permission de l'Angleterre, il ajoute encore à la force de celle-ci ; et plus sa domination sur la mer devient universelle, moins le Portugal est en état de résister à un ascendant qu'il ne falloit pas laisser prendre.

Il y a, sur-tout chez une nation d'habitude, des vices politiques, bien plus difficiles à réprimer qu'à prévenir : c'est là qu'il faut appliquer la maxime, *principiis obsta ;* et une habitude commerciale est, plus que toute autre chose au monde, ce que l'on ne dérange qu'avec des peines extrêmes et une longue prévoyance.

LETTRE LXXXVII.

Révolution de Danemarck.

VINGT ans après la révolution de Portugal, le Danemarck en offrit une d'un genre absolument nouveau. On y vit cependant aussi l'accord presque unanime du souverain et des sujets ; mais ce n'étoit point pour enlever la couronne à un usurpateur étranger : c'étoit pour la conserver dans la famille royale, pour extirper un vice politique, dont le Danemark avoit souvent éprouvé les funestes effets.

Vous avez remarqué, dans les deux parties précédentes, quels troubles l'éligibilité du trône avoit souvent produits dans ce royaume. C'étoit dans le clergé et dans la noblesse, que cette fatale prérogative avoit toujours trouvé les plus grands défenseurs. L'un et l'autre voyoient dans chaque élection le moyen de se faire confirmer des privilèges qu'ils craignoient

de perdre dans une monarchie héréditaire; parce que ce genre de monarchie, quand il est sagement réglé, n'admet ou ne conserve que les distinctions honorifiques qui ne nuisent pas au bien public : il étoit donc difficile d'anéantir, contre le vœu de deux ordres, une loi si ancienne dans l'état. La réforme avoit préparé ce changement, et la sagesse de Frédéric l'acheva.

Depuis que la nouvelle religion s'étoit établie en Danemarck, la richesse du clergé avoit subi le sort qu'éprouvèrent alors tous les biens ecclésiastiques, dans les pays qui se séparoient de l'église romaine; son influence, auparavant si grande, devint à-peu-près nulle. La noblesse conservoit encore la sienne : et il étoit à craindre qu'elle ne s'en servît pour s'opposer à l'établissement de la loi nouvelle. Le Danemarck vouloit bien changer un mauvais article de sa constitution; mais il ne vouloit pas renverser l'état. On croyoit encore alors que l'on pouvoit corriger sans détruire, et améliorer sans anéantir. On croyoit que toutes les fois que l'on veut

toucher à quelque chose d'intéressant dans l'état, on ne peut prendre trop de précautions, pour ne point ébranler l'édifice; on ne peut saisir une occasion trop favorable; on ne peut en profiter avec trop de réserve. Tout cela se trouve dans la révolution de Danemarck. L'occasion étoit unique : elle fut attendue avec patience, saisie avec adresse, suivie avec prudence : et quelques jours, qui se passèrent en discussions, en délibérations, suffirent pour opérer avec une tranquillité légale un changement dont, en tout autre temps, l'essai seul auroit troublé l'état.

C'est en cela que toutes les circonstances de cette révolution méritent d'être examinées. L'observateur peut s'attacher à en méditer l'enchaînement, sans être repoussé par ces scènes d'horreurs qui affligent et déshonorent l'humanité.

Le Danemarck venoit d'éprouver une crise terrible. Copenhague, assiégée par les Suédois, pendant la rigueur de l'hiver, avoit été sauvée par la valeur de ses troupes, par l'énergie de ses habitans, et surtout par la conduite héroïque de Frédéric

et de la reine son épouse. Elle avoit, ainsi que le roi, donné les plus grandes preuves de courage dans les dangers, et d'une patience inaltérable dans les fatigues. Tous deux avoient bravé les uns, et supporté les autres avec une constance qui ne s'étoit jamais démentie. Il est dans la nature du peuple de sentir qu'il a besoin d'être conduit. Il est dans son cœur de s'attacher à ceux qui le conduisent bien. Un sentiment involontaire porte toujours à respecter un grand roi : et quand à ce premier hommage se joint celui de la reconnoissance et de l'amour, ce monarque est sûr de trouver une fidélité et un dévouement sans bornes.

Peu importe de savoir si, lorsqu'après le siége de Copenhague Frédéric assembla les états, il prépatoit la révolution qui s'y fit. Si ce fut en effet son intention, il a préparé le bonheur de sa patrie. Si elle ne lui fut suggérée que par ce qui se passa dans ces états, il aura toujours le mérite d'avoir prévenu les désordres qui sembloient inséparables d'un pareil moment.

Si jamais une convocation des états de Danemarck pouvoit être utile, c'étoit après la terrible crise que le royaume venoit d'éprouver. Tout le monde avoit senti dans quelle calamité l'état se seroit trouvé plongé, si la mort du roi, qui tous les jours s'exposoit aux plus grands dangers, avoit, dans cet affreux moment, ramené la terrible question de l'élection d'un successeur. Frappés de cette considération, les bons esprits jugèrent qu'il ne falloit plus avoir à courir des chances aussi périlleuses, et que jamais l'occasion ne seroit aussi favorable pour établir enfin l'hérédité du trône. À peine les états étoient-ils réunis, et déjà cette heureuse idée y étoit prédominante. Elle y fut embrassée avec chaleur, sur-tout par les bourgeois de Copenhague. Ils avoient sondé une partie de la noblesse; et prévoyant qu'ils éprouveroient de sa part quelques difficultés, ils voulurent la surprendre, et l'accabler par la promptitude et l'immensité des offres qu'ils firent au roi.

C'étoit en effet le meilleur moyen de prévenir une réaction qui eût fini par être

sanglante. Il ne falloit pas donner le temps d'entrevoir qu'elle fût possible. Et dans une ville fermée, où l'armée, les bourgeois, les étudians avoient la même façon de penser, où ils étoient sûrs d'être soutenus par tous les paysans des environs, la noblesse pouvoit bien ne pas partager l'enthousiasme universel; mais elle ne pouvoit y opposer une longue résistance.

Cet enthousiasme fut si grand, qu'en offrant à Frédéric l'hérédité du trône, même pour les filles, on le dispensa de tous les engagemens contenus dans l'acte de son élection; on lui déféra un pouvoir absolu. Frédéric ne se laissa point éblouir par des offres si séduisantes: il vouloit faire sceller par la réflexion, ce qu'un premier mouvement avoit produit.

Il savoit que le bien même, si on veut qu'il soit durable, ne doit pas se faire avec précipitation: et il desiroit tenir de l'accord de tous les ordres, ce qui ne lui étoit encore offert que par un. Après quelques jours d'indécision, cet accord eut lieu, au grand regret peut-être de plusieurs de ceux qui s'y prêtèrent. Mais tout avoit été

si bien prévu, que la résistance auroit été impossible, quand même elle auroit été fondée sur de bonnes raisons.

Le roi n'ignoroit pas les mauvaises dispositions que l'on avoit opposées à la voix publique. Assez sage pour les déjouer avec prévoyance, il fut assez grand pour ne s'en venger qu'avec dignité. Il ne punit pas, dans la noblesse, le desir très-excusable de conserver une loi avantageuse pour elle : au contraire, il eut la politique d'affecter de mettre un très-grand prix à son consentement, et de lui rendre tous les priviléges qui pouvoient se concilier avec une monarchie héréditaire.

Cette mesure déconcerta toutes les factions, parce qu'elle ôta tout prétexte au mécontentement. La tranquillité de l'état fut assurée, et depuis ce temps n'a point été troublée.

A qui donc cet acte célèbre de 1660 a-t-il confié la garde exclusive du bonheur des Danois ? Au roi seul. Quoi ! les rédacteurs ne furent pas assez philosophes pour déplacer, pour syncoper la souveraineté, pour diviser les pouvoirs, pour faire une

déclaration des droits de l'homme ? Non : ils furent assez grands politiques pour attacher la félicité publique à l'unité, à la stabilité de l'autorité royale. Ils paroissent sans cesse remplis de cette idée, la seule vraie, la seule exécutable. Elle dicte presque tous les articles. Le pouvoir des rois (*art.* 2) est déclaré absolu. Il est mis en principe qu'ils n'ont point d'autres juges que Dieu. Seuls (*art.* 3) ils ont le pouvoir de faire ou de changer les loix, excepté la présente, parce qu'elle est la base même de la monarchie. Seuls (*art.* 4) ils ont le droit de faire la guerre ou la paix, et d'établir les impôts. Tous (*art.* 7) les actes publics sont faits au nom du roi. Sa (*art.* 8) majorité est fixée à quatorze ans. Toutes (*art.* 9.... 14) les précautions sont prises pour prévenir ou diminuer les dangers auxquels peut exposer une régence. Le trône (*art.* 15) n'est jamais vacant, même à la mort du roi; le mort saisit le vif. A son sacre (*art.* 17) on ne peut exiger aucun serment, aucune condition qui limite son autorité : l'indivisibilité (*art.* 19) du royaume est assurée, ainsi que l'inaliéna-

bilité des domaines. On pourvoit à l'existence des princes du sang, sans leur donner (*art.* 20) d'apanages, mais par un revenu en argent, ou par des terres, toujours soumises à l'autorité du monarque (1). Enfin l'expérience ayant trop prouvé que la foiblesse du pouvoir royal, et l'incertitude de la succession au trône sont deux sources de calamités pour les peuples, cette succession est garantie avec le plus grand soin; ce pouvoir est entouré de tout ce qui peut le rendre inattaquable.

En suivant l'histoire au-delà de l'époque que je me suis fixée dans ces lettres, vous trouverez en Suède, sous le malheureux Gustave, une révolution qui a beaucoup de ressemblance avec celle du Danemarck. Elle avoit été conçue par ce prince, dans le temps qu'il étoit fort jeune; elle fut exécutée par lui en vingt-quatre heures, malgré l'opposition d'un parti puissant. Et ce qui alors contribua le plus aux succès de Gustave, ce fut aussi cette grande idée qu'il

(1) La même chose fut faite en Suède par l'article 33 de la constitution de 1772.

avoit déjà donnée de lui, et l'attachement que son peuple lui avoit voué. Rapprochez ces deux révolutions, arrivées à un siècle l'une de l'autre, dans deux pays voisins et rivaux; et vous y trouverez des beaux sujets de réflexion.

LETTRE LXXXVIII.

Révolutions de Hongrie.

CETTE fameuse question de l'hérédité du trône, qui en Danemarck venoit de se décider si paisiblement en faveur de la raison, de l'état et de la royauté, mettoit toute la Hongrie en combustion, et s'y décidoit par les moyens les plus violens.

Tel est le sort de l'humanité, que la vérité la plus utile n'est pas un fruit qu'elle puisse indifféremment recueillir en tout temps; ce fruit est toujours bon en lui-même; mais tous les tempéramens ne sont pas toujours propres à le digérer; et lorsqu'un état s'en nourrit, avant que le corps politique

politique soit dans une parfaite santé, les sucs les plus bienfaisans de ce fruit se tournent en poisons, et produisent dans les humeurs l'agitation la plus violente.

C'est là ce qui arriva en Hongrie, et ce que déjà vous avez pu remarquer par ce que je vous ai dit dans d'autres lettres. Les terribles convulsions qu'elle éprouva sur la fin du dix-septième siècle vinrent de ce qu'elle s'obstinoit à des refus, pendant que la cour de Vienne s'obstinoit à des demandes qui, de part et d'autre, ne pouvoient être soutenues dans des circonstances moins favorables.

La Hongrie se reportoit toujours au temps du roi André, au temps où, prenant peu de part à ce qui se passoit autour d'elle, elle faisoit librement l'élection de ses rois. Elle ne vouloit point voir que depuis qu'elle avoit pris un roi dans la maison d'Autriche, cette élection ne se faisoit plus que pour la forme : et que cette forme ne pouvant jamais lui rendre son ancienne liberté, il valoit mieux y renoncer volontairement, et d'une manière avantageuse pour l'état que d'acheter, au prix des plus

grandes calamités, le triste privilége de conserver encore quelques années une vaine formalité, qui, dès qu'elle n'est plus réelle, devient inévitablement dangereuse. Elle ne vouloit pas voir que la maison d'Autriche, trouvant dans ce royaume une continuité de provinces riches en denrées et en population, la regarderoit comme sa principale couronne, dès que cette couronne lui seroit invariablement assurée; et que, d'après la marche qu'avoit prise la politique générale, il falloit que la Hongrie joignît toutes ses forces à celles de la maison d'Autriche, où qu'elle se condamnât éternellement à lutter contre elle, exposée d'ailleurs, d'un côté aux invasions des Turcs, de l'autre aux courses des Tartares, et d'un troisième aux éternelles dissentions de la Pologne.

L'Autriche, trop fière de voir que ses vues s'accordoient avec l'intérêt réel de la Hongrie, vouloit arracher par la force un consentement libre : c'étoit vouloir l'impossible. Elle vouloit obtenir d'emblée ce qu'on n'obtient que de la raison et du temps; elle vouloit emporter, à force de

menaces, de prisons, de supplices, un gage d'amour et de reconnoissance. Elle traitoit toujours comme rebelles des hommes qui n'avoient d'autre tort que de défendre mal-à-propos une loi immémoriale. Absous par cette loi, lorsque la raison les condamnoit, ils étoient victimes d'un sacrifice qu'on pouvoit attendre, mais qu'on n'avoit pas droit d'exiger d'eux; et se présentant aux yeux du peuple comme les martyrs de sa liberté, ils l'attachoient de plus en plus à une idée qu'il falloit, au contraire, éloigner de lui.

Ainsi, d'un côté, l'injuste orgueil de l'Autriche, de l'autre, l'impolitique erreur de la Hongrie, tenoient cette nation vive et héroïque dans le plus terrible état auquel un peuple puisse être réduit. Toutes deux fortement exaspérées, l'une contre la justice, l'autre contre la nécessité, non seulement ne pouvoient s'entendre, mais ajoutoient de jour en jour à leur haine mutuelle. On en vit des effets étonnans, et tels qu'on eût pu les attendre des Huns, lorsqu'ils étoient repoussés et attirés par les frontières de l'empire Romain.

C'est que le sang de ces anciens Huns couloit en effet dans les veines des Hongrois : c'est que toutes les anciennes idées d'indépendance, mal conçues, mal digérées, mal appliquées, fermentoient dans des têtes encore presque sauvages, par la compression même qu'une injustice maladroite leur faisoit trop sentir.

A des droits reconnus et sanctionnés par elle-même, Vienne opposoit des faits qui, ne prouvant que l'abus de la force, autorisoient et légitimoient de nouvelles réclamations. A des faits qui attestoient sa foiblesse actuelle, la Hongrie opposoit des droits, établis et maintenus dans des temps qu'elle ne pouvoit faire revivre.

Cet entêtement mutuel étoit d'autant plus funeste et plus blamable, que le gouvernement de la Hongrie présentoit un moyen légal de céder à des circonstances devenues trop impératives, et de s'assurer pour l'avenir une existence tranquille. Ce moyen étoit dans l'assemblée générale, qui, convoquée et tenue suivant les formes, pouvoit légaliser l'hérédité du trône, et en faire une loi dont les Hongrois

eussent bientôt éprouvé les heureux effets. Vienne n'avoit qu'à préparer cette assemblée par des voies de douceur, de conciliation et de bienfaisance : c'étoit le cas d'employer une adresse qui eût été utile aux deux partis. Mais le caractère de Léopold se croyoit blessé, par des ménagemens qui répugnoient à son orgueil. Au lieu de voir dans la conduite des Hongrois celle qu'ils avoient toujours suivie, surtout depuis un siècle, il ne voulut voir en eux que des rebelles, excités par la France ou par Constantinople : et de toutes les passions humaines l'orgueil est celle qui se rend le plus difficilement à la raison. Cet orgueil étoit sans cesse entretenu par ses ministres, qui, prenant l'entêtement pour la fermeté, publioient qu'un gouvernement sage ne tente jamais de faire par la rigueur ce qu'il peut faire bien mieux par l'adresse et le temps. Vous ne croyez sûrement pas que je veuille, en fait d'administration, faire l'éloge de la foiblesse. Dans tout le cours de cet ouvrage, vous avez dû voir que je la regarde comme une source de malheurs dans un état. Mais

prenez garde qu'ici le gouvernement autrichien agissoit contre l'évidence du droit : il avoit pour lui les convenances du moment, et l'avantage public. C'étoit donc là ce qu'il falloit opposer à ses adversaires, et non le refus illégitime et cruel d'un droit dont la raison demandoit l'abolition tranquille et légale.

Mais on avoit commencé par les voies de rigueur, et on continua à les suivre, même dans le moment où il étoit le plus intéressant d'en prendre d'autres. Des échafauds furent dressés ; le sang ruissela sur la place des Epéries, et l'assemblée fut proclamée et tenue au milieu de ces barbares exécutions.

Ce n'étoit assurément pas sous de pareils auspices que pouvoit s'établir une loi d'abandon, d'amour et de confiance, la loi de l'hérédité du trône. Cette hérédité fut décrétée, parce que la terreur resta muette devant des bourreaux. Mais l'indignation de s'être vu arracher ce qu'on auroit fini par donner, fermenta dans tous les cœurs : et cette assemblée de 1687, qui auroit pu tout pacifier, devint elle-

même un nouvel objet de réclamations. Jusqu'alors, si on avoit eu, dans le droit, des raisons pour défendre l'éligibilité, on ne pouvoit, en sa faveur, opposer aucuns faits raisonnables. Mais les mesures sanglantes qui avoient précédé, et qui suivirent l'assemblée de 1687, accumulèrent contre elle et les moyens de droit et ceux de fait. Pendant une longue suite d'années la Hongrie fut en proie à toutes les calamités que peut produire une aussi funeste discussion. Léopold, et après lui Joseph, soutenoient que l'assemblée avoit tout terminé; et que par son organe la nation ayant reconnu l'hérédité du trône, quiconque s'y opposoit étoit rebelle, et devoit être puni comme tel. Les Hongrois, qui n'avoient point pris part à cette assemblée, ou qui protestoient contre ce que la terreur leur avoit arraché, soutenoient que cette assemblée, nulle dans sa convocation, dans sa forme, l'étoit encore plus par la crainte et l'appareil des supplices dont elle avoit été entourée, et invoquoient victorieusement l'irréfragable principe du droit naturel, contre lequel

vient éternellement s'anéantir tout consentement qui n'est pas libre.

Ce fut ainsi que cette nation, digne d'un meilleur sort, fut froissée et criblée entre ces sanglantes prétentions. Joseph, qui ne fit que passer sur le trône, y resta encore trop long-temps pour elle. Il ne se contenta pas de sévir contre les Hongrois prétendus rebelles : il étendit sa vengeance jusque sur les femmes et les enfans. Arrachées de force de leurs habitations, les femmes furent tenues dans une prison rigoureuse ; leurs enfans leur furent enlevés ; et contre tous les principes de la société, le souverain s'arrogea le droit d'éloigner de leurs parens ces êtres malheureux, et de les faire élever comme des esclaves ou des orphelins, à qui on laisse ignorer non seulement l'histoire, mais le nom même des auteurs de leurs jours.

La mort prématurée de Joseph apporta quelque adoucissement à des mesures si violentes. Charles VI revint à un système plus doux ; et vous verrez comment sa fille en profita ; comment ces braves Hongrois, fiers d'être les seuls et derniers

appuis de celle dont les ancêtres leur avoient fait tant de mal, s'honorèrent à jamais aux yeux de la postérité, par un oubli généreux du passé, et un sublime abandon pour l'avenir.

C'est de ce moment, c'est de Marie-Thérèse, qu'aux yeux de la justice date réellement la réciproque reconnoissance des droits des Hongrois et de leurs souverains. Il ne peut y avoir de plus belle charte, ni pour une nation, ni pour un monarque. Malheur à l'un ou à l'autre, s'ils osoient fouiller dans le tombeau de tant de victimes, pour y rechercher quelques traces d'anciennes prétentions, ou d'anciennes vengeances. L'histoire seule a le droit de soulever de temps en temps le voile des siècles antérieurs, de troubler la cendre des générations passées, de les interroger sur leurs erreurs, leurs crimes, leurs malheurs, pour montrer à leurs descendans combien ils doivent craindre de s'aveugler sur leurs vrais intérêts et pour les presser de mettre au moins à profit les fautes de ceux qui les ont précédés.

LETTRE LXXXIX.

De la Pologne, de la Prusse et de la Russie.

LORSQ'APRÈS avoir examiné dans cette quatrième époque les révolutions de Danemarck et de Hongrie, vous reviendrez sur l'histoire de la Pologne, vous ne serez point étonné de regretter que les Polonois n'aient pas imité la sagesse des Danois, en rendant comme eux leur trône héréditaire. Mais vous le serez de regretter, presque malgré vous, qu'ils n'aient pas été, comme les Hongrois, forcés de prendre une mesure qui seule pouvoit maintenir l'unité de la Pologne.

La ruine de cette nation n'étoit pas consommée, à l'époque à laquelle je m'arrête; mais elle étoit arrêtée *in petto* (1); mais le

(1) On peut voir dans Puffendorff, *De rebus gestis Caroli Gustavi*, livre 7, chap. 5, à quelle époque il fait remonter les premiers projets de l'Autriche, sur un partage de la Pologne.

plan de sa destruction étoit conçu et ajourné; et comme ce ne pouvoit pas être l'affaire d'un moment, c'est dans les années antérieures qu'il faut aller chercher l'origine des événemens accomplis de nos jours.

Il est très-vrai que, dans ces années antérieures, il n'y eut point, en Pologne, de révolution proprement dite. Mais, ce qui est bien pire, pendant tout ce temps, l'état habituel de la Pologne fut d'être en révolution. Et d'ailleurs c'en étoit une véritable et menaçante, que les changemens qui se faisoient autour d'elle. Suivez ces deux points, en fixant vos regards, tant au dehors qu'au dedans de la Pologne.

Au dedans, chaque vacance du trône ramenoit tous les troubles d'une élection, plus orageuse encore dans un gouvernement dont les vices, connus, mais déclarés immuables, se faisoient sentir avec force pendant une époque d'anarchie. L'autorité publique, qui sembloit toujours résider dans la diète générale, étoit annullée par les confédérations que les mécontens ne manquoient jamais de former. Chacune d'elles s'arrogeoit le pouvoir de

commander aux tribunaux, aux armées, d'envoyer des ambassadeurs. Sous le prétexte ordinaire du bien public, elle usoit même du droit de vie et de mort. C'étoit une dictature opposée à un gouvernement.

Et ce n'étoit point le hasard qui produisoit une fois ces dissentions à la mort du roi. L'histoire apprenoit que cela avoit presque toujours été : la raison disoit que cela seroit toujours. Dès 1586, à la mort de Battori, l'élection de son successeur avoit armé deux partis l'un contre l'autre. L'un vouloit un rejetton des Piast; l'autre, un étranger : l'un nomma Sigismond, l'autre l'archiduc Maximilien. Lorsque Jean Sobieski obtint la couronne, elle étoit briguée par les ducs de Lorraine, de Mantoue, de Bavière, de Vendôme, d'Yorck, par le prince de Transilvanie, par Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe II. Aussi Sobieski, témoin de toutes les intrigues, de toute la vénalité qu'avoit répandue en Pologne cette foule de compétiteurs, disoit que les Polonois avoient le cœur corrompu, et la tête renversée. A sa mort, son fils, en se mettant

sur les rangs, y trouva le frère de l'électeur Palatin, le duc de Lorraine, le prince de Bade, l'électeur de Saxe, le prince de Conty. Pouvoit-il en être autrement, depuis que l'aristocratie d'une partie de la noblesse, élevée aux dépens du trône, mettoit habituellement ce trône à la merci du plus offrant, et le vendoit presque toujours à des étrangers ; parce que la plupart des grandes familles trouvoient plus de profit à vendre qu'à porter une couronne dépouillée de ses principaux droits. Ce n'étoit plus le temps où cette couronne, portée par Jagellon, étoit dans toute sa dignité ; où ce souverain, digne d'en remplir les devoirs, et d'en soutenir les droits, donnoit et trouvoit en Pologne l'exemple et le précepte d'un gouvernement sage, et d'une obéissance entière : où il répondoit aux Bohémiens, qui venoient lui offrir le trône dont ils chassoient Venceslas : *Votre roi n'est redevable de sa couronne à aucune puissance de la terre : il ne répond qu'à Dieu de ses défauts. S'il déshonore son rang par sa conduite, ses sujets ne sont pas ses juges : c'est un avantage pour eux de*

n'avoir pas ce droit ; car ils ne seroient pas heureux. Quand le pouvoir législatif ne réside pas dans la seule personne du prince, il n'y a pas de position plus désastreuse que celle de l'état où la multitude partage l'autorité souveraine. La confusion et les troubles inséparables de cette forme de gouvernement, sont plus dangereux que les vices du maître dont vous abhorrez les excès : vous n'avez maintenant d'autres armes à employer que la patience. Et quoique je sois très-sensible à l'estime que vous me témoignez, je suis moins touché que surpris de l'assurance avec laquelle vous me proposez un acte d'injustice qui contrarie mes principes.

Depuis long-temps un roi de Pologne n'eût pu tenir un pareil langage. Il eût été démenti par des actes, malheureusement élevés au rang des loix, par l'acte même de son élection. Le roi Stanislas, célèbre par ses revers et par ses vertus, a consacré sa retraite à tâcher d'éclairer sa patrie, qui deux fois l'avoit élu pour roi, et deux fois avoit été forcée de l'abandonner. Dans un ouvrage intitulé, *la voix libre du Citoyen*, ou *Observations sur le Gouvernement*

de Pologne, il a fait voir, sous le jour le plus effrayant et le plus vrai, d'un côté les vices de ce déplorable gouvernement, et de l'autre l'entêtement d'habitude qui empêchoit d'y rien changer. Cet ouvrage est très-propre à vous donner une idée parfaitement juste de l'état intérieur de la Pologne.

Ce qui se passoit au dehors n'étoit pas moins inquiétant. Dans un temps où toute l'Europe étoit en feu, Gustave avoit pressenti que la Suède pourroit paroître avec avantage sur ce théâtre sanglant, et contribuer avec gloire au dénouement qui devoit rétablir la tranquillité. Charles XII, sans aucune vue politique, sans autre guide qu'une imagination ardente, se jeta brusquement au milieu des affaires de la Pologne. Il n'y avoit de sa part ni plan, ni préméditation réfléchie, ni combinaisons ultérieures. Mais c'étoit un funeste exemple donné aux autres puissances, que celui de s'immiscer aussi violemment dans la nomination d'un roi de Pologne : et il étoit facile de voir que d'autres voudroient bientôt empêcher ce que Charles avoit voulu faire.

La mort même de Charles XII ne faisoit pas cesser une crainte trop fondée. On pouvoit n'avoir plus rien à redouter d'un état cantonné par la nature, épuisé par les folies de Charles, et que son propre intérêt engageoit plutôt à défendre qu'à attaquer la Pologne. Mais de nouveaux états s'élevoient dans son voisinage, et devoient inspirer d'autres alarmes.

Déjà commençoient à changer plusieurs des points sur lesquels portoit le traité de Westphalie. Une monarchie nouvelle alloit figurer dans les troubles de l'Europe. Un empire ancien, mais presque inconnu, alloit donner un grand mouvement à ces masses du Nord, qui, dans des siècles antérieurs, s'étoient tant de fois précipitées sur le continent.

Le marquisat de Brandebourg étoit devenu une couronne héréditaire; mais il n'avoit encore qu'un trône, et point d'états. Ses provinces n'avoient ni rapport, ni ensemble : elles n'avoient aucune proportion avec les autres monarchies, ni pour leur étendue, ni pour leur population, ni pour leur numéraire. Mais

la maison de Brandebourg annonçoit déjà de grandes prétentions et de grands talens. Ses premiers souverains avoient senti qu'ils ne pouvoient être que puissance militaire. Ils avoient travaillé sur ce plan; et c'étoit ce plan même qui devoit alarmer les souverainetés voisines, qui devoit leur faire redouter les moindres pas de cette monarchie encore dans son premier âge, mais qui éprouvoit, comme tout ce qui sort de l'enfance, le besoin d'exercer sa force expansive: et dès qu'on eut observé la marche héréditaire de ce cabinet, on dut voir qu'il saisiroit, que même il feroit naître toutes les occasions d'exercer et d'augmenter cette force. La Pologne étoit, plus que tout autre état, à portée de fournir ces occasions, soit par la proximité de ses frontières, soit par les troubles qu'entretenoit sa constitution.

Aux frontières opposées, dans une bien plus grande étendue, se trouvoit un empire immense, remis à neuf par Pierre-le-Grand, et auquel il avoit tracé de nouvelles limites. Je conviens, et je crois vous avoir déjà observé que ce grand

homme a quelquefois outré et précipité bien des choses. Trop pressé de jouir, plus touché peut-être de sa gloire personnelle que de la solide grandeur de son empire, il a voulu par des loix changer brusquement les habitudes, les manières, les préjugés, les mœurs, même les idées d'une nation qui n'étoit pas dégrossie; il a voulu donner des formes hardies, étonnantes, à un bloc qui n'avoit pas encore de proportions : il a voulu, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'un peuple qui s'endormoit indolent et sauvage, se réveillât cultivateur, guerrier, commerçant, navigateur et civilisé. Mais c'étoit peut-être ainsi qu'il falloit en agir en Russie : il n'y avoit peut-être que cette continuité de mouvemens si brusques, si inattendus, si nouveaux, si multipliés, qui pût opérer une seconde création dans une nature engourdie. Peut-être, d'après les progrès que l'Europe avoit faits, dans tous les genres de connoissances, la Russie ne pouvoit-elle la rejoindre que par des marches forcées, ou plutôt par une suite d'élans surnaturels; et une des plus grandes

conceptions de Pierre Ier. est peut-être d'avoir eu la hardiesse d'étonner tous les yeux par la construction subite d'un édifice imposant, en laissant à ses successeurs le soin d'en reprendre et d'en assurer les fondations. Il a formé des plans immenses; mais tandis qu'il en commençoit lui-même l'exécution, il sembloit attacher à sa couronne le génie qui devoit en faciliter le succès. Depuis qu'il avoit vu ses soldats apprendre à vaincre, à force d'être vaincus, il avoit jugé qu'il falloit à tout prix intervenir dans les affaires de l'Europe : bien sûr qu'avec des armées nombreuses et disciplinées, la Russie finitoit par y jouer un grand rôle. Mais il avoit pressenti que ce rôle ne pouvoit se soutenir que par le commerce et les alliances. En 1717, il avoit à Paris, de concert avec le régent, dressé le plan d'un traité (1) de commerce. Il le minuta de sa propre main, le remit à ses ministres en Hollande. Ce traité étoit aussi relatif à la

(1) En conséquence de ce traité, M. de *Campedon* fut envoyé ministre plénipotentiaire en Russie, et M. *Villardeau* comme consul.

paix du Nord, dont il offroit au régent d'être le médiateur ; il contenoit une alliance défensive. Pendant ce temps, Pierre tiroit l'immense canal qui joint le Volga et le lac Ylmen ; et par cette communication entre ce lac et celui de Ladoga, il unissoit la mer Caspienne et la mer Baltique. Enfin, les projets qu'il manisfesta dès-lors sur la mer Noire, et qu'il légua à ses successeurs, prouvoient assez qu'il vouloit peser à-la-fois sur toute la ligne du continent européen, et s'y présenter tôt ou tard avec un front redoutable. Or, vous remarquerez que la plus grande partie de cette ligne étoit occupée par la Pologne ; dont la défense devenoit dès-lors très-pénible, et ne pouvoit se soutenir que par une grande union intérieure.

Ce n'est pas qu'elle ne dût, qu'elle ne pût chercher des appuis au dehors; mais d'abord, cette force fédérative s'acquiert rarement, et plus rarement encore se conserve par un état dont le gouvernement réside dans une assemblée orageuse et corrompue.

En second lieu, la puissance avec

laquelle il étoit plus instant de faire cause commune, étoit la Turquie : c'étoit l'intérêt de toutes deux. Mais les préjugés d'une ancienne haine nationale, le souvenir encore récent des incursions des Tartares, que l'on regardoit comme les troupes légères de la Porte ; l'incurie du divan, dont la politique ne s'étend guère au-delà du moment ; les cabales permanentes de la cour de Varsovie, des diètes et des diétines, tout détournoit les yeux d'un objet sur lequel on ne pouvoit trop les fixer. On ne vit la Russie que telle qu'elle avoit été pendant des siècles, et non telle qu'elle étoit depuis quelques années. La métamorphose la plus étonnante que la politique puisse étudier, ne fut regardée que comme une ombre passagère qui s'évanouiroit d'elle-même ; et quand cette ombre se fut constamment approchée de la Pologne et de la Turquie, toutes deux, prises au dépourvu, regardèrent avec stupeur une force imposante dont elles avoient voulu se déguiser la naissance et les progrès.

Ces progrès, mieux jugés à Vienne,

auroient pu amener une alliance solide entre l'Autriche et la Pologne. Mais la première, qui ne pouvoit oublier tous les obstacles que la Turquie, ainsi que je vous l'ai fait voir, avoit opposés à l'agrandissement de sa maison, se livroit à l'espérance d'avoir une grande partie des débris de la Turquie européenne; et loin de gêner la puissance qui menaçoit la Porte ottomane, elle cherchoit à s'entendre avec elle pour dominer en Pologne. Sa jalousie trop bien fondée contre la Prusse, ne lui dissimuloit pas qu'elle s'étoit imprudemment donnée une dangereuse rivale; et elle se flattoit de la tenir en respect, en maintenant sur la même tête l'électorat de Saxe, et la couronne de Pologne.

Ce n'étoit pas à Berlin que les Polonois pouvoient trouver un allié sûr; et déjà il étoit assez évident que la Prusse ne tendoit qu'à se créer un territoire, pour leur faire juger que cet appui seroit le plus dangereux qu'ils pussent choisir.

Les autres souverainetés qui avoisinoient la Pologne du côté de la Baltique, voyoient

elles-mêmes leur existence devenir plus précaire de jour en jour, et pouvoient ajourner à un terme assez prochain l'envahissement qui les engloberoit dans l'empire russe, ou dans la monarchie prussienne.

Où donc la Pologne pouvoit-elle chercher des vrais moyens de défense ? C'est la question qu'il me semble que vous pouvez vous faire ici : et voici quelques réflexions qui peuvent vous aider à la résoudre.

Il falloit d'abord travailler à détruire, dans son sein, ces éternelles semences de discorde qui devoient porter des fruits mortels, depuis qu'elles étoient entièrement exposées aux dangereuses influences d'un air étranger. Il falloit revenir au temps des rois de la race des Lesko, qui étoient héréditaires et tout-puissans; il falloit voir qu'après eux les Piast, en supposant même qu'ils fussent électifs, conservèrent long-temps la couronne dans leur famille; que c'est après le dernier règne des princes de cette famille, que la noblesse polonoise empiéta sur tous les

droits de la monarchie ; que dès-lors cette noblesse se trouva partagée en deux classes, l'une très-pauvre, l'autre excessivement riche ; que celle-ci fit par le fait un ordre à part, composé de tous les grands seigneurs polonois ; qu'il n'y eut plus aucune espèce d'égalité entre ces deux classes ; que la classe opulente travailla à avilir l'autre, en achetant ses suffrages, tandis qu'elle s'avilissoit elle-même, en vendant les siens à l'étranger ; et qu'à compter de ce moment, la Pologne n'eut réellement plus de force militaire, parce que cette force, qui avoit toujours résidé dans une armée nationale, n'en étoit plus une, dès que la nation étoit dans un état de discorde habituelle. Que, lorsqu'à la mort de Louis de Hongrie, cette haute noblesse offrit le trône à Ladislas Jagellon, duc de Lithuanie, ce ne fut qu'en prescrivant de nouvelles bornes à l'autorité royale, et par conséquent en mettant de nouvelles entraves à la tranquillité publique. Que, lorsqu'elle eut arraché de Sigismond Auguste la reconnoissance, qu'à sa mort la couronne seroit purement élective, on vit

paroître peu après les quatre funestes articles des *pacta conventa* : le premier, établissant comme loi de l'état que la couronne seroit élective, et que jamais le roi ne pourroit se donner un successeur. Le second, indiquant tous les deux ans le retour périodique des diètes générales. Le troisième, donnant à tout noble polonois le droit de suffrage pour l'élection d'un roi. Le quatrième, déliant les sujets du serment de fidélité, si le roi attaquoit leurs priviléges. Que ces articles mettoient l'autorité royale à la discrétion de tout noble polonois factieux ou corrompu. Que cependant, comme si on eût craint que l'état ne fût pas assez en combustion au milieu de tant de causes de fermentation, on combla la mesure en établissant, sous Jean Casimir, le *liberum veto*, qui armoit un seul individu, quel qu'il fût, du droit liberticide de paralyser un gouvernement tout entier.

En abattant tous ces retranchemens, derrière lesquels l'intrigue, la cupidité, la séduction, accumuloient les matériaux qui devoient un jour embrâser la

Pologne, il falloit rendre au corps de la nation deux choses inséparables : une liberté sage et une monarchie héréditaire; et à l'abri de ces deux boulevards de la tranquillité publique, débarrasser la constitution de tout ce dont l'avoit surchargée la rouille des temps, de ce qui étoit vicieux dans cette constitution même, dont Etienne Battori, l'un des plus grands rois de Pologne, avoit, long-temps auparavant, reconnu les dangers, et demandé la réforme; il falloit juger avec calme et discernement les changemens qu'exigeoit la nouvelle situation politique de la Pologne.

C'en étoit un indispensable d'arracher à la servitude et à la misère cette multitude d'habitans presque nus et à demi sauvages; d'employer utilement pour l'état leur industrie et leurs travaux ; de ne pas concentrer toutes les professions lucratives dans la main des Juifs, qui pressurent à volonté un peuple abatardi; de ne pas laisser dans la dépendance de ces marchands exclusivement protégés, les quatre cinquièmes d'une noblesse sans ressources,

sans moyens, qui ne peut que se vendre ou s'endetter ; enfin, de ne pas souffrir plus long-temps que le roi, la nation presque entière, et l'existence même de la Pologne, fussent abandonnées sans réserve à la cupidité de quelques usuriers Hébreux, ou de quelques grands seigneurs Polonois ; car c'étoit là, et là seulement, que se trouvoit le pouvoir et l'argent.

Plusieurs années après l'époque à laquelle finissent ces lettres, ces idées, répandues depuis long-temps par quelques sages Polonois, furent enfin saisies ; mais il étoit trop tard. Déjà on ne se souvenoit plus d'avoir vu de diète qui n'eût fini par une guerre civile. Déjà les Polonois avoient, en 1744, reproché à la maison de Brandebourg d'oublier qu'elle avoit reçu la plupart de ses domaines de la générosité de la Pologne, et d'avoir toujours suscité dans la république des troubles pour en profiter. Déjà avoit été donné, en 1745, la première déclaration de la Russie, qui, en parlant d'union, d'amitié, des privilèges de la nation, commençoit à la mettre sous sa dépendance.

Déjà enfin la Pologne étoit morcelée. Sa communication avec la Baltique étoit interrompue, ses monts Krapacks étoient franchis, ses provinces centrales étoient investies par les Russes. Le systême co-partageant étoit adopté, et avoit été établi sur le bienfait ironique de la garantie de la constitution; et les vains efforts que fit alors la Pologne, ne furent que les impuissantes convulsions de l'agonie.

Mais pendant le règne et la mort de Pierre-le-Grand, elle étoit encore à temps de prévenir le triste sort qu'on lui préparoit; et les changemens qu'elle eût sagement opérés dans son gouvernement, auroient inspiré de la confiance aux états dont elle pouvoit attendre des secours. Peut-être ces états ne furent-ils pas assez attentifs à la ligue qui se formoit contre la Pologne; mais quand ils en auroient été plus frappés, ils eussent hésité, avant de se dévouer à la défense d'une nation qui tous les jours travailloit elle-même à sa destruction.

La France sortie avec gloire, mais non

sans danger, de la sanglante guerre de la succession, avoit embrassé un systême pacifique, qu'elle ne quitta qu'à la mort de Charles VI; car je vous ferai remarquer que la guerre de 1733 avoit été plutôt de décence pour Stanislas, que d'intérêt pour la Pologne, et que le cardinal de Fleury eut la sagesse de terminer honorablement pour Stanislas, et utilement pour la France. Lorsqu'à la mort de Charles VI, il fut entraîné par les intrigues de MM. de Breteuil, l'existence de la maison d'Autriche devint la question du jour, et absorba tout autre intérêt; et à peine la paix de 1748 étoit-elle signée, que déjà on jetoit les bases d'un traité, qui, en déplaçant toutes les anciennes idées politiques, excluoit la France de toutes les affaires du nord, et faisoit craindre à la Turquie de se voir abandonnée par elle.

Pendant ce temps, la guerre de 1741 donnoit à la Prusse presque toute la Silésie, et à son Frédéric une réputation qui valoit encore mieux que sa conquête.

La Suède, ou le sénat, depuis la mort

de Charles XII, avoit repris le pouvoir aristocratique, éprouvoit de plus en plus tous les inconvéniens de l'affoiblissement de l'autorité royale, dont le fougueux Charles avoit forcé et usé tous les ressorts.

Le Danemarck qui, en se joignant à la Suède, auroit pû faire avec elle et la Pologne une ligue capable de contenir la Russie, craignoit de lier son sort à la corruption publique du sénat de Suède, et aux éternelles dissentions de la Pologne. Il se fixoit au systême de louvoyer le plus possible, d'observer la marche des circonstances, de ne prendre parti qu'à la dernière extrémité, et de profiter de l'état de gêne de tout ce qui l'avoisinoit, pour augmenter son commerce.

Les révolutions survenues après la mort de Pierre Ier., sur le trône de Russie, n'en opéroient aucune dans le gouvernement. Le génie créateur de Pierre avoit encore inspiré Catherine Iere., Elisabeth, et devoit, pendant un long règne, inspirer Catherine II. Les grands seigneurs moscovites, si formidables dans le dernier siècle, étoient cantonnés à Moscou.

Des hommes nouveaux s'élevoient à Pétersbourg. Leur existence étoit attachée à la suite, à l'exécution, au succès des vastes plans de Pierre-le-Grand; et quiconque se disposoit à entrer dans le ministère, ou dans la diplomatie, ne pouvoit penser que d'après les principes et les projets auxquels ce prince avoit attaché les destinées de la Russie. Déjà cet empire avoit des établissemens sur la mer Noire, et ne dissimuloit pas qu'il vouloit y en avoir encore. Déjà il avoit effrayé la Perse; et assujetti les côtes septentrionales de la mer Caspienne. Déjà un canal creusé entre le Don et le Volga, annonçoit, en unissant ces deux mers, que bientôt elles seroient soumises au même empire.

La Hollande et l'Angleterre n'auroient pas mieux demandé, comme elles l'ont prouvé de nos jours, que de conserver la Pologne dans son intégrité, pour commercer avantageusement avec elle; mais sur terre, elles n'avoient aucun moyen de faire valoir leur opposition au système co-partageant, et sur mer, elles ne

vouloient pas compromettre imprudemment l'avantage des bois de construction qu'elle alloit chercher dans le nord de la Russie, et les gains énormes du commerce qu'elles faisoient dans un pays où il y avoit peu d'industrie.

Etudiez, d'après ces courtes réflexions, la position respective de la Pologne, de la Prusse et de la Russie, pendant les cinquante premières années du dix-huitième siècle, et vous y trouverez de grandes lumières pour observer et juger ce qui s'est fait dans les cinquante autres. Le dix-neuvième siècle ne finira pas sans que l'Europe ait éprouvé une grande partie des effets que doit produire l'anéantissement de la Pologne; et pour ceux qui doivent en être témoins, c'est un motif de plus d'en scruter l'origine, et d'en suivre les progrès.

LETTRE XC.

Histoire de Louis XIV jusqu'à la mort de Mazarin.

JE vous ai présenté de suite ce qui tient à toutes ces révolutions, pour ne point interrompre ce que j'ai à vous dire sur l'histoire de France. Par tout ce que vous aurez déjà vu avant le traité de Westphalie, et par le tableau que je vous ai tracé au commencement de cette quatrième partie, vous préjugerez quels obstacles sembloient se presser autour du nouveau gouvernement, après la mort de Louis XIII. Ces obstacles que dissipèrent la sagesse de Mazarin et le bonheur de Louis XIV, forment un morceau d'histoire très-curieux. Jusqu'à la paix des Pyrénées, c'est l'aurore de la gloire d'un grand roi. Depuis la paix des Pyrénées jusqu'à la paix de Riswich, c'est cette gloire dans son plus grand éclat. Enfin,

depuis la paix de Riswich jusqu'à la mort de Louis XIV, c'est cette gloire sur son couchant, momentanément enveloppée de quelques nuages, mais qu'elle écarte par l'ancienne force de ses rayons, et qui n'osent plus approcher de son dernier période.

Cette division du règne de Louis XIV me paroît propre à suivre tout ce qu'il a produit de plus intéressant : et c'est celle à laquelle je m'attacherai.

La mort du cardinal de Richelieu, celle de Louis XIII, l'enfance de Louis XIV., l'insubordination des grands, d'autant plus inquiétante qu'elle avoit été long-temps et fortement comprimée; le désordre des finances occasionné par une guerre longue et dispendieuse; l'espérance de pouvoir influer sur la conduite de la reine régente, née et élevée dans les principes de la maison d'Autriche, qui souvent compte plus sur ses archiduchesses que sur ses ministres; enfin, les intelligences sans nombre que l'Espagne entretenoit dans plusieurs provinces, lui donnèrent lieu de croire qu'elle alloit reprendre dans le royaume ses

anciennes habitudes, et y renouveller les divisions. Elle se flattoit sur-tout d'arrêter l'effet des négociations qui se suivoient à Munster et à Osnabruck. Vous avez vu que ces négociations surmontèrent toutes les difficultés; et que le seul fruit que l'Espagne retira de sa politique, fut de n'être point comprise dans la paix de Westphalie, et de rester seule en guerre contre la France.

Elle retira encore moins de fruit des tentatives qu'elle fit auprès de la reine. Cette vertueuse et magnanime princesse, fortement pénétrée de toute l'étendue de ses devoirs, s'y livra toute entière. Rien ne fut capable de l'en détourner; et la France n'a jamais vu naître dans son sein de monarques ni de ministres qui se soient occupés de ses intérêts avec plus de zèle et d'affection.

Mais ce zèle et cette affection ne se trouvèrent pas aussi purs dans plusieurs sujets, dont l'ambition tourna contre l'état des talens qui devoient lui être consacrés. Ce fut vis-à-vis d'eux seulement que réussirent les intrigues de

l'Espagne ; c'est par eux qu'elle se vit au moment d'exciter encore une guerre civile en France ; et je vous ai fait remarquer que si la France échappa à ce nouveau malheur, elle en fut sur-tout redevable au grand caractère que le génie de Richelieu avoit imprimé à l'autorité royale.

On a dit que Mazarin n'avoit jamais eu la fermeté de son prédécesseur, et cela est vrai ; mais ce n'est peut-être pas à la personne même de Mazarin qu'il faut adresser ce reproche, c'est aux circonstances. Quand il auroit eu cette fermeté, pouvoit-il la déployer, au nom d'un roi mineur, avec une énergie aussi soutenue que Richelieu, qui pouvoit faire parler un roi aimé et respecté ? On ne peut comparer les hommes entre eux, sans comparer entre elles les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. Ce n'étoit pas par lui-même que Mazarin pouvoit soutenir jusqu'au bout une vigueur contre laquelle on eût fait certainement de grands efforts ; ce n'étoit pas par un roi de huit à dix ans qu'il pouvoit imposer

silence aux factieux. Ce n'étoit donc que par la reine mère. En supposant même que cette princesse eût en elle toute l'énergie nécessaire, étoit-elle en position d'en faire toujours usage? Je dis toujours: car remarquez que lorsque l'autorité prend un parti ferme qu'elle ne soutient pas, mieux eût-il valu qu'elle ne le prît jamais. Elle donne alors des armes contre elle-même, et elle perd sa force d'opinion. La première étude de Mazarin avoit dû se porter sur le caractère de la reine; et c'étoit sur lui qu'il avoit dû régler sa conduite. Celle qu'il tint pendant son ministère, me fait croire que ce fût effectivement son calcul. Il ne s'en écarta qu'une fois, comme je le dirai tout-à-l'heure, lors de la prison des princes, et il n'eût pas lieu de s'en applaudir. Dans tout le reste de sa vie ministérielle, Mazarin ne heurta jamais de front les difficultés qu'il pouvoit éluder avec du temps et de la patience: et c'est cette politique toujours si bien accommodée aux événemens, qui donne tant d'intérêt à l'histoire de son ministère.

trouvoit jamais qu'il fît pour les princes ce qu'elle croyoit que ceux-ci pouvoient exiger.

Peut-être sans elle, Mazarin eût-il réussi à tenir dans un état de faveur à-peu-près égal le duc d'Orléans et le prince de Condé. Mais ce jeune prince, naturellement ardent et avide de gloire, étoit encore excité par la duchesse de Longueville. Fier d'avoir sauvé l'état, il auroit voulu avoir la première place dans le gouvernement comme à la tête des armées. Cette impétuosité, qui tant de fois le rendit vainqueur des ennemis de la France, auroit été dangereuse dans l'administration. On ne pouvoit donc jamais lui accorder tout ce à quoi il osoit prétendre; et il devoit en résulter entre la reine, le cardinal et lui, une gêne à laquelle le prince de Condé pouvoit difficilement se plier. Il servit cependant utilement le roi contre le parlement : et quoique ce service l'eût rendu peut-être moins traitable vis-à-vis de la cour, on ne voit rien dans l'histoire qui puisse porter à croire qu'il eût, par des conspirations, mérité d'être

arrêté. On peut, ce me semble, ajouter foi à un mot que ce grand homme a souvent répété : *qu'il étoit entré innocent dans la prison, et qu'il en étoit sorti coupable.* Ce mot se concilie parfaitement avec toute la conduite du grand Condé, avant et depuis son emprisonnement. Dans la lutte que le cardinal avoit à soutenir contre les princes, c'est le seul acte qui me paroisse devoir être blamé. Le cardinal devoit connoître assez le prince de Condé, pour savoir que ce traitement irriteroit un caractère déjà trop violent. L'Espagne vit tout-à-coup le parti qu'elle pouvoit tirer d'un jeune héros irrité : et il est certain qu'elle en eût tiré un grand avantage, si la providence qui veilloit sur ce bel empire, n'eût opposé le repentir de Turenne aux erreurs de Condé.

Turenne rendu à son devoir, ne s'en écarta plus. Il eut souvent pour antagoniste ce même Condé : et cette fois la fortune s'attacha constamment au parti du bon droit. Turenne arrêta son coupable rival dans trois occasions intéressantes ; sur la Loire, lorsque Condé avoit déjà

enlevé quelques quartiers de l'armée du roi, et se croyoit au moment d'enlever le roi, le cardinal et toute la cour : en Flandre, lorsque les Espagnols fondoient leurs espérances sur la terreur qu'inspiroit le nom du prince rebelle : enfin dans le fameux combat du faubourg Saint-Antoine, où Turenne eût été entièrement vainqueur, si Mademoiselle n'eût pas fait tirer sur l'armée du roi le canon de la Bastille.

La conduite de cette princesse fut en ce jour, comme en d'autres occasions, aussi inconséquente que son caractère. Dès qu'elle s'étoit connue, elle avoit cru ne pouvoir occuper aucune autre place qu'un trône : elle s'étoit annoncée pour vouloir épouser Louis XIV ; et le dépit qu'elle eut de voir qu'elle ne réussiroit pas, la rendit d'abord intrigante, puis criminelle envers le roi ; elle finit par n'être qu'une froide et malheureuse héroïne de roman.

Le duc d'Orléans n'avoit aucun caractère. Jeté malgré lui au milieu des troubles, il ne pouvoit y jouer aucun rôle, ni pour lui-même, ni pour le bien de l'état.

Mais la marche des intrigues et des événemens le ramenoit toujours sur la scène : et tous les partis vouloient se fortifier de son nom, précisément parce que son personnel ne pouvoit être utile à aucun d'eux.

Le duc de Beaufort avoit plus de ces moyens brillans, de cette vivacité, de ces manières populaires, qui, dans des temps de factions, obtiennent toujours quelques succès. Mais il n'avoit point cette suite dans la marche et dans les idées, qui seule peut soutenir un chef de parti. Aussi ne le fut-il jamais que momentanément, suivant que la finesse du cardinal de Retz, ou la fougue de la *cohue des enquêtes*, avoit besoin de mettre un chef en évidence aux yeux de la populace.

Il sembloit que dans ces temps de discorde et de calamités, une force irrésistible emportât non seulement les individus, mais même les corporations, au-delà des bornes de leur devoir. Le nom de Mazarin étoit le mot de guerre universel. Il électrisoit toutes les têtes. Ce nom rendit le parlement factieux; et s'il fut, pendant

le règne de Louis XIV, contenu dans une grande dépendance, il ne dut l'imputer qu'aux extrémités, tantôt ridicules, tantôt criminelles auxquelles il se porta pendant la Fronde.

Vous en verrez les causes, les suites, les détails dans les mémoires du cardinal de Retz; ouvrage vraiment original, et le plus propre à donner une idée de l'esprit d'intrigue et de faction. *Trois mois avant les troubles de la Fronde, qui eût dit* (s'écrie cet homme trop célèbre) *qu'il y en auroit dans un état où la maison royale étoit unie, où la cour étoit esclave du ministre, où les provinces et la capitale étoient parfaitement soumises, où les armées étoient victorieuses, où les compagnies de magistrature étoient contenues?* Cette union, ce calme disparoissent tout-à-coup. Par qui se donne la première impulsion? Par le parlement; lui qui, jusqu'à ce siècle, n'avoit jamais commencé de révolutions; lui qui certainement auroit, par des arrêts sévères, comprimé celle qu'il faisoit, si elle eût été commencée par tout autre. Alors s'élèvent plusieurs questions, qui jamais ne

doivent être soumises à la curiosité publique. Le peuple pénètre dans le sanctuaire des loix : il entend agiter, comprend et applique mal ce que l'on peut dire et écrire du droit des peuples et de celui des rois ; droits qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. *La salle du Palais profana ces mystères.* Ce mot est précieux à recueillir dans l'histoire ; il sort de la plume d'un homme qui étoit craint ou recherché par toutes les factions, qui possédoit au suprême degré le talent de juger leurs forces, leurs moyens, leur durée, et qui répète en vingt endroits, qu'au milieu de la plus grande effervescence, le parlement étoit toujours prêt à revenir sur ses pas, par la crainte de donner aux factieux trop de force contre l'autorité royale.

Au reste, le blâme de cette conduite ne doit pas retomber sur tout le corps. Les mémoires de Talon vous apprendront que les chefs et les meilleures têtes du parlement s'opposoient à tous ces écarts. Mais dans une grande assemblée, où l'on admet beaucoup de jeunes gens, la raison

n'est pas toujours ce qui domine. L'enthousiasme y prend la place de la réflexion : et quand les intrigues et les factions s'y introduisent, elles s'emparent et abusent de tout ce qu'elles trouvent à leur disposition. J'ai toujours pensé qu'un jeune magistrat, destiné à occuper une place dans un parlement du royaume, devoit étudier avec soin tout ce que le parlement de Paris fit pendant ces quatre funestes années. C'est le meilleur moyen de mettre une jeune tête en garde contre une effervescence d'autant plus difficile à éviter, que tous les pores de la jeunesse lui sont pour ainsi dire ouverts, et qu'elle a presque toujours pour principe le desir du bien public.

C'est de ce desir que naquit l'illusion à laquelle le parlement se livra trop aveuglément. Il fut entretenu dans son erreur par tous ceux qui avoient intérêt à la prolonger.

Celui qui abusa le plus de cette disposition trop générale de la magistrature, fut le cardinal de Retz ; et ce fut alors que cet homme étonnant mit en jeu cette

souplesse, cette diversité de vues et de moyens, dont le parlement fut souvent la dupe, et pensa plusieurs fois être victime. Quelques-uns de ses membres périrent dans des émeutes populaires, que l'autorité du parlement n'étoit plus assez forte pour arrêter. Car il est à remarquer que lorsque les affaires prenoient une marche trop violente, le parlement cherchoit alors, mais vainement, à ramener quelque apparence de calme. Il croyoit y parvenir, en se mettant entre le roi et le peuple : mais c'étoit cette place même dans laquelle il ne pouvoit pas se maintenir, parce que ce n'étoit pas la sienne; parce que la sienne ne peut être qu'auprès de l'autorité royale dont il émane, pour l'éclairer ou pour la défendre.

La reine avoit pour elle tous les gens paisibles et bien intentionnés, qui sentoient que le salut de l'état exigeoit d'eux de ne point se séparer de la cause du roi. Et ce qui contribua à les y attacher, c'est la persuasion juste où ils étoient, que la reine étoit incapable d'abuser du nom et de la minorité de son fils, pour entrer

dans les vues de l'Espagne contre les intérêts de la France. Vous remarquerez, en effet, que jamais les partis les plus violens ne se permirent à ce sujet une inculpation contre la reine ; et il n'est pas douteux que le respect qu'on lui portoit, et la ferme conviction où l'on étoit de la pureté de ses vues, parèrent ou affoiblirent la plupart des coups des factions.

Ce n'étoit même pas contre elle que ces coups étoient dirigés : c'étoit contre le cardinal Mazarin. Il faut convenir que plusieurs des plaintes qui furent alors faites contre lui, parurent justifiées ensuite par les énormes richesses qu'il avoit amassées, et dont, trois jours avant sa mort, il fit au roi une donation, que le roi lui rendit. La reine n'ignoroit pas vraisemblablement les reproches que Mazarin pouvoit mériter ; mais elle jugea que, dans la position où étoient les choses, tant au dedans qu'au dehors, c'étoit un homme nécessaire à l'état. Formé aux affaires par Richelieu, il avoit joui de sa dernière confiance, et recueilli ses dernières intentions. Il importoit, pendant une minorité aussi difficile,

difficile, que l'état fût conduit par quelqu'un qui ne dérangeât rien au systême de Richelieu ; et en supposant même que Mazarin ait eu la bassesse de faire payer trop chèrement ses services, les millions que sa cupidité a absorbés ont évité à la France des dépenses bien plus considérables, et des malheurs bien plus grands. Telle est quelquefois la destinée de ceux qui gouvernent un vaste empire : ils peuvent se trouver dans telles circonstances, où ils sont obligés de tolérer ou même de soutenir un abus répréhensible en lui-même. C'est toujours l'intérêt général de l'état qu'ils doivent avoir devant les yeux; et c'est d'après lui seul qu'ils doivent juger ce que les particuliers jugent d'après d'autres vues et d'autres principes.

La reine parut suivre toujours cette maxime, lors même qu'elle éloigna le cardinal; car alors elle cédoit à une force dont elle redoutoit les excès. Mais cette condescendance même lui donnoit les moyens de reprendre ensuite la prépondérance dont elle avoit fait le sacrifice involontaire : et ce fut ainsi qu'elle parvint

au terme d'une régence qui a illustré son nom. Mazarin avoit, ou se fit un caractère qui se ploya à tous les ménagemens que la reine jugeoit utiles; et en cédant à propos à l'orage, il fut bien plus redoutable pour ses ennemis, dont il auroit pu, et dont il ne voulut jamais se venger.

Louis XIV, parvenu à sa majorité, annonça ce qu'il devoit être un jour. Ce fut un bonheur pour lui de travailler plusieurs années avec le ministre qui lui avoit conservé son autorité. La reine ne laissa pas ignorer à son fils les obligations qu'il avoit à Mazarin, et c'est à cela qu'il faut attribuer l'extrême déférence que ce prince eut toujours pour le cardinal. Le ministre conserva donc, sur le jeune monarque, l'ascendant de la reconnoissance, et de plus, celui de l'âge et de l'expérience; et l'usage qu'il en fit, acheva de consolider la grandeur de la France.

Forcé de faire alliance avec Cromwel, dans la crainte que cet usurpateur ne s'alliât avec les Espagnols, il voulut que ce traité rétablît la paix dans le Nord.

Il y fit accéder la Hollande ; et cette république, qui alors ne s'étoit point encore égarée dans un faux systême politique, accéda à une alliance, qui, en assurant son commerce du côté de la France et de l'Angleterre, ouvroit la Baltique à ses spéculations.

Mazarin retira de cette alliance le fruit qu'il s'étoit promis. Les deux traités de Copenhague et d'Oliva, pacifièrent le Danemarck, la Suède et la Pologne : et tous deux, faits sous la médiation de la France, affermirent sa puissance fédérative.

Mazarin avoit toujours eu en vue de conserver à la France la prépondérance politique que lui avoit donnée le traité de Westphalie. Dès 1658, il étoit parvenu à faire faire, entre plusieurs électeurs et princes de l'Empire, une ligue pour le maintien de la paix d'Allemagne ; et il avoit si bien présenté et établi auprès du corps germanique la justice et l'utilité de son systême, que dans la capitulation de Léopold, ce prince s'obligea à ne donner, ni directement ni indirectement, ni comme

empereur, ni comme archiduc, aucun secours aux ennemis de la France.

Mais c'étoit avec l'Espagne qu'il falloit terminer le grand ouvrage d'une pacification entière. Dès 1656, il avoit fait faire à ce sujet des propositions à Madrid, et il avoit insinué que le roi pouvoit épouser l'infante. Ces propositions ne furent alors que foiblement écoutées : l'Espagne s'opiniâtroit de plus en plus à une guerre dans laquelle elle ne pouvoit plus rien gagner. Enfin, cette lassitude, cet épuisement réciproque, cet ennui (trop tardif) de verser inutilement le sang humain, le point de maturité auquel parviennent tôt ou tard toutes les passions et toutes les actions humaines, se firent sentir à Madrid comme à Paris. Les deux premiers ministres pensèrent qu'ils devoient être les seuls médiateurs, les seuls agens d'une paix si long-temps desirée. Cette grande idée devoit abréger la négociation, la rendre plus noble et plus facile : elle fut approuvée par les deux monarques ; et c'est ce qui produisit les fameuses conférences de l'île des Faisans.

Je connois peu de morceaux d'histoire où l'on puisse trouver plus d'intérêt et d'instructions, et c'est là que l'on peut réellement apprendre comment doivent se traiter les droits respectifs des nations. Il y eut sans doute des difficultés, il y eut même quelques altercations : cela ne pouvoit être autrement entre deux couronnes si long-temps ennemies. Mais on n'y vit point ces lenteurs, ces subterfuges, ces fausses confidences, qui tant de fois avoient arrêté les négociations de Westphalie. Aussi ce traité, dont au bout de six ou sept ans on n'avoit pu convenir à Munster, aux Pyrénées se termina en peu de mois.

L'article qui souffrit le plus de discussion, fut celui qui regardoit le prince de Condé. Depuis qu'il avoit recouvré la liberté, ce prince avoit passé au service des Espagnols. Don Louis de Haro ne vouloit point l'abandonner; Mazarin ne vouloit point qu'on fît la loi à son maître, en faveur d'un sujet coupable : il ne se départit jamais de ce principe. Le grand Condé sentit qu'il valoit mieux tenir des

bontés de son roi, ce que la reconnoissance de l'Espagne ne pourroit que difficilement lui obtenir; qu'à toutes ses fautes, il en ajouteroit une plus grande encore, si, pour arracher le prix de la rebellion, il prolongeoit ou rompoit entièrement une négociation à laquelle étoient attachées de si grandes destinées; et frappé de l'idée qu'il étoit le seul obstacle de la paix, il vint déposer son repentir aux pieds de Louis XIV. Cette démarche leva les dernières difficultés: et la jeune reine arriva en France, comme une divinité bienfaisante, dont la présence effaçoit des jours sinistres, et présageoit des jours heureux.

Ce dut être pour la reine-mère un beau moment, et ce fut un ample dédommagement de tout ce qu'elle avoit souffert, de voir une alliance qu'elle desiroit depuis si long-temps. Outre les grands intérêts politiques, qui faisoient de cette alliance un événement capital, c'étoit pour la reine une douce satisfaction, de choisir dans sa propre famille, l'épouse qu'elle donnoit à son fils, et de se

retrouver encore au milieu des siens, après une si longue séparation.

Mais le succès de cette négociation appartient tout entier au cardinal. On a dit, et il paroît en effet que, dans la discussion, il avoit beaucoup d'avantages sur Louis de Haro. En ce cas, le cardinal aura toujours le mérite très-grand, parce que c'étoit celui qu'exigeoient les circonstances, ou d'avoir su cacher à son rival l'ascendant qu'il avoit sur lui, ou, s'il n'a pu l'empêcher de s'en appercevoir, d'avoir su continuer jusqu'à la fin des conférences que le ministre espagnol devoit redouter.

Le véritable avantage du cardinal, dans cette négociation, étoit celui de la position politique de la France vis-à-vis de l'Espagne. Celle-ci, depuis Philippe II, n'avoit cessé de décliner; et il ne falloit plus songer à prendre le même ton qu'après la bataille de S.-Quentin. La France, au contraire, sortie triomphante des désastres de la ligue, par les soins de l'infatigable Henri; des troubles élevés sous Louis XIII, par l'ascendant de Richelieu;

de ceux de la minorité de Louis XIV, par les sages tempéramens de Mazarin, se trouvoit, ainsi que son jeune souverain, dans toute la force de la virilité; et le monarque et la nation sembloient également impatiens de développer et de consolider tous leurs moyens d'industrie, de grandeur, de gloire et de prospérité.

Cette différence de la position des deux ministres se remarque parfaitement dans le récit que le cardinal fait lui-même de chaque conférence. Il écrivoit ce récit pour l'instruction du roi, pour lui donner une entière connoissance de ses affaires, et pour l'accoutumer au travail. Aussi ces lettres sont-elles les meilleures leçons diplomatiques : en les lisant, on n'est plus étonné de celles que, quelques années après, Louis XIV écrivoit lui-même à ses ministres, et notamment à M. d'Estrades. Mazarin ne survécut que peu de temps à la paix des Pyrénées; et dans l'intervalle qui s'écoula entre cette paix et sa mort, il s'étoit étudié sur-tout à fixer l'attention du jeune roi sur les connoissances politiques qui devoient à l'avenir régler sa conduite.

Telle fut la fin d'un ministère qui avoit souvent été entouré d'écueils. Mazarin s'en tira avec adresse et avec gloire ; et abstraction faite de cette cupidité qu'on lui a justement reprochée, il est difficile que la France ne le compte pas au rang des grands ministres. On a souvent fait un parallèle entre Mazarin et Richelieu : lorsque ces parallèles n'ont pour but que de faire briller l'esprit, par le rapprochement des contrastes, ce sont des morceaux célèbres de littérature ; mais lorsqu'on veut les faire soi-même, par une analyse et une comparaison exacte des circonstances et des actions, c'est alors qu'ils sont réellement instructifs pour l'homme de génie, qui se forme et s'éclaire autant par les fautes qu'il remarque, que par les grands traits qu'il admire.

LETTRE XCI.

Jusqu'à la paix de Riswich.

Jamais Louis XIV, pendant la vie de Mazarin, n'avoit laissé échapper la moindre impatience de gouverner par lui-même : on ne peut cependant douter qu'il n'en eût la force et le desir. L'un et l'autre se manifestèrent dans le premier moment, de manière à prouver que le jeune monarque avoit déjà médité le rôle qu'il alloit jouer.

En effet, en examinant les premières actions de Louis, dès qu'il fut à la tête des affaires, on croit le voir nourri de la politique de Mazarin et de Richelieu. On croit voir qu'il avoit parfaitement senti le changement que la paix de Westphalie produisoit en Europe, et que la France devoit se maintenir à la place que ce traité lui avoit assigné. Fier de commander à un si bel empire, il projette

dès-lors de lui donner l'arrondissement qui devoit encore ajouter à sa force. Peut-être y seroit-il parvenu par des moyens moins violens, et sans armer plusieurs fois l'Europe contre lui, s'il eût profité peu-à-peu des circonstances, sans effrayer des voisins déjà trop portés à être jaloux de sa puissance. Mais ce prince, dans toute l'effervescence de la jeunesse, avoit un génie vif et impérieux, et un caractère ardent; et se rendant à lui-même le témoignage secret de sa supériorité, il ne pouvoit résister long-temps au besoin d'en faire usage.

Il partit d'un principe très-juste en lui-même, mais dont il outra quelquefois les conséquences. Il jugea que l'honneur d'un grand royaume étoit sa première force; que tout état respecté étoit un état puissant, et qu'il ne falloit jamais laisser porter atteinte à ce respect. Ce principe, dont il ne se départit jamais, répara les malheurs de la France lors de la guerre de la succession, et dicta la paix d'Utrecht. Mais avant d'appliquer ce principe à des momens calamiteux,

dont il pallioit ou réparoit les désastres, Louis l'appliqua pendant quarante ans aux préparatifs et aux suites des victoires et des conquêtes, qui déjà n'annonçoient que trop aux yeux des étrangers un ascendant qu'il falloit au contraire chercher à leur déguiser.

Cette fierté et ce plan de Louis XIV, se voient sur-tout dans sa correspondance avec ses ministres en Angleterre et en Hollande. Il commença et suivit lui-même cette correspondance, aussitôt après la mort de Mazarin ; et c'est principalement dans une de ses lettres à M. d'Estrades, en date du 25 janvier 1662, que l'on est étonné de l'expression noble et vigoureuse avec laquelle le roi faisoit connoître ses projets. Il croit avoir entrevu de la part de ses ennemis quelque intention de menace, quelque espoir de l'effrayer ; il y répond avec énergie, et veut, pour cette raison même, que son ministre tienne plus que jamais à son premier mot, parce qu'il veut qu'on s'accoutume à craindre que ce ne soit le dernier. Il présume que les obstacles qu'il trouve de la part de l'An-

gleterre, viennent de ce qu'elle sait qu'il n'a point de marine, et de ce qu'elle croit qu'il n'en peut avoir une. Il répond qu'il en aura; et cette assertion, dont l'exécution paroissoit devoir être longue et difficile, se vérifie avec une promptitude et une facilité incroyables.

Le plan de politique que Louis suivit dans ces premières années, étoit réellement celui qui convenoit à la France. Mazarin avoit assuré les effets du traité de Westphalie par la ligue du Rhin, en 1658. Le corps germanique n'avoit aucune raison de redouter la puissance qui avoit consolidé sa constitution. La Hollande, qui lui devoit toute son existence, paroissoit être, et étoit en effet, son alliée naturelle, et Louis XIV desiroit que cette alliance subsistât et devînt plus étroite de jour en jour. Le comte d'Estrades, chargé de ses intérêts à la Haye, étoit un homme parfaitement choisi pour la nature des affaires qui lui étoient confiées; et ses négociations sont devenues le livre manuel de ceux qui veulent s'instruire dans la diplomatie.

C'étoit en effet à la Haye que se traitoient les plus grands objets qui devoient influer sur le sort de l'Europe, et c'est de là qu'il faut regarder ce qui se passoit dans les autres cours.

Pour que vous puissiez bien juger du point sur lequel ont tourné toutes les affaires pendant près de soixante ans, je crois que vous devez ici fixer votre attention sur la Hollande, et bien connoître ce qu'elle étoit au dedans et au dehors, lorsque ce coin marécageux de l'Europe devint le centre de toutes les négociations.

Le tempérament politique de la Hollande avoit été, dans ses premières années, fortement et constamment éprouvé par les crises les plus violentes, et par des combats continuels. En arrivant à sa virilité, il recueillit le fruit de cette enfance laborieuse, et se trouva tout à coup, non seulement avec de grandes forces, mais avec le talent et l'habitude de les employer toujours à son plus grand avantage.

La nécessité d'arracher à la mer un

terrein que sans cesse elle menaçoit d'envahir, avoit accoutumé le Hollandois à des travaux immenses. Son industrie s'étoit appliquée à rendre ces travaux moins pénibles et moins coûteux, sans rien ôter à leur solidité ; elle s'étoit étendue sur tous les objets qu'elle avoit pu soumettre à ses spéculations commerciales. Dans un pays où ne croît pas un arbre, elle avoit fait admirer les chantiers de Sardam, et les constructions navales donnoient le profit certain de la main-d'œuvre en sus de celui de l'achat et de l'apport des matières premières. Cette industrie se fit un principe qui ne s'est jamais démenti : ce fut de gagner peu, mais de gagner toujours. Le Hollandois devint le facteur de presque toute l'Europe. La simplicité de ses mœurs se contentoit du moindre profit, pourvu qu'il fût sûr. Cette méthode multiplia et perfectionna ses matelots. La pêche du hareng et de la baleine devint pour eux une excellente école, et pour l'état une source de richesses. Le gouvernement seconda de tout son pouvoir cet élan

national, qui embrassoit toutes les branches de commerce ; il lui donna encouragement et liberté. Les provinces intérieures présentèrent vainement un intérêt différent de celui des provinces maritimes : celui-ci fut toujours préféré. On craignoit sur-tout de mettre au commerce la moindre gêne, la moindre entrave ; on le laissoit s'arrêter ou s'étendre suivant ses calculs, ses craintes, ses espérances ; et sur ce point, la constitution hollandoise étoit bonne, et ne changea pas.

Je dis sur ce point ; car je suis loin de la vouloir justifier sur l'existence amphibie du stathoudérat, qui présentoit à la nation un chef, contre lequel il sembloit qu'elle ne pouvoit jamais être assez en état de défense ; qui n'a jamais pu opposer que la licence populaire aux prétentions, aux usurpations de l'aristocratie. Je ne la justifie point sur l'aristocratique indépendance de ses magistrats, plus souverains dans leurs districts, que le stathouder dans toute la république, et contre lesquels M. de Réal observe avec justesse, qu'aucun citoyen n'eût osé

soutenir un procès, qu'en France le sujet le plus foible et le moins fortuné auroit entamé et gagné contre le roi. Je ne la justifie pas sur le peu de moyens coërcitifs qu'elle avoit donnés à la force publique, pour contenir ou réprimer un peuple naturellement indocile, et d'autant plus violent, d'autant plus féroce dans ses aveugles vengeances, qu'il a plus d'efforts à faire pour sortir de son épaisse apathie. Je ne la justifie point sur l'excessive progression des impôts, qui, quelque riche que soit un peuple, sont toujours une cause prochaine ou éloignée des plus grands désastres, quand ils ne peuvent être acquittés que par des richesses factices, et qu'ils sont hors de toute proportion avec les richesses territoriales. C'étoit toujours au nom de la liberté qu'on faisoit au Hollandois de nouvelles demandes. Ce mot faisoit tant d'impression sur lui, qu'on l'eût dépouillé de tout, en lui disant que c'étoit pour le rendre libre. Mais l'état physique de la Hollande, mais sa position topographyque présentoit un contraste perpétuel avec un accroissement qui

devoit toujours augmenter. L'accessoire de cette république étoit en Europe ; le principal étoit aux Indes. Ses bourgeois, marchands de thé ou de fromages à Amsterdam, étoient rois à Batavia. Elle avoit encore d'autres riches états en Afrique et en Amérique. Il y avoit donc un grand éloignement du centre aux extrémités. Ses véritables états étoient dans les trois parties du monde, et dans la quatrième étoit le petit espace où sortoit des eaux la métropole dominatrice de ses colonies. Dans cette quatrième partie, elle se trouve entourée par des masses bien autrement unies, bien autrement actives que la sienne. Voudra-t-elle prendre part à leurs chocs, et figurer au milieu d'elles ; elle ne le pourra qu'en y apportant les seules forces qu'elle ait. Ces forces sont pécuniaires : c'est donc son argent qu'elle offrira à ses alliés. Ceux-ci ne manqueront pas de caresser son orgueil pour puiser dans son trésor ; et après s'être long-temps immiscée dans toutes les dissentions politiques, elle aura augmenté ses dépenses, sans augmenter son territoire.

Lorsque M. d'Estrades arriva à la Haye, la Hollande étoit conduite par Jean de Witt. Ce républicain célèbre, sincèrement attaché à sa patrie, étoit ennemi juré du stathoudérat. Il ne doutoit pas que la guerre ne ramenât tôt ou tard le rétablissement d'une dignité que la guerre avoit créée, et c'étoit sur-tout ce qui lui faisoit désirer la prolongation de la paix. Il vouloit qu'à la faveur de cette paix, et sous la protection d'un gouvernement qu'il se flattoit de maintenir toujours juste et actif, la république se livrât exclusivement au commerce. Sur ce point, elle n'avoit rien à redouter de la France; mais elle craignoit l'Espagne et l'Angleterre.

Mais l'Espagne annonçoit dès-lors qu'elle comptoit peu sur la renonciation stipulée au contrat de mariage de la reine de France. La mort de l'infant pouvoit encore hausser les prétentions de Louis XIV, et les intentions secrètes de ce prince étoient encore exagérées en Hollande par l'ambassadeur espagnol. De Witt se trouvoit donc dans une position assez difficile, et il semble que Louis devoit chercher

à le rassurer, pour le maintenir dans le parti de la France, plutôt que d'ajouter à sa méfiance et à ses soupçons. C'étoit ce que le comte d'Estrades vouloit faire, et ce à quoi il ne parvenoit qu'avec une peine extrême, en déguisant au grand pensionnaire une grande partie des dépêches du roi, ou en ayant soin d'en adoucir quelques-unes. Cet habile ministre voyoit que l'alliance de la Hollande étoit réellement utile à la France, et que l'avantage que la France en retiroit étoit le seul moyen d'arrêter dans le jeune roi cette humeur belliqueuse qui sembloit impatiente de son inaction.

Par cette alliance, le roi faisoit faire des vaisseaux en Hollande; il y envoyoit des matelots pour se former à la mer; il s'étoit fait garantir la restitution de Dunkerque, et il espéroit faire valoir ses prétentions sur une partie des Pays-Bas. Mais toute l'adresse, toute la prudence de M. d'Estrades, ne purent dissiper les alarmes que donnoit à M. de Witt ce qu'il entendoit dire, et ce qu'il devinoit sur Louis XIV. Il craignoit sur-tout de

le voir entrer dans les Pays-Bas. La situation de ces provinces, qui avoient été la cause et le théâtre de la guerre contre l'Espagne, étoit précisément ce qui peu-à-peu la rapprochoit de la Hollande. Toutes les négociations faites à cette époque, prouvent que c'étoit devant ces provinces que venoit échouer toute la politique de Witt, et que la crainte qu'elles lui inspiroient lui firent prendre les fausses routes qui le conduisirent enfin à la guerre et à la mort.

Prévoyant que tôt ou tard cet objet de discussion feroit éclater une guerre entre la France et l'Espagne, peut-être la Hollande eût-elle pu se préparer une exacte neutralité, si elle n'avoit pas été sûre qu'une troisième puissance préviendroit les deux autres, ou se joindroit à une d'elles. En effet, il étoit impossible que la bonne intelligence se soutînt entre la Hollande et l'Angleterre. Les prétentions de Londres sur le commerce, son fameux acte de navigation, étoient des causes prochaines de rupture; de Witt vouloit se prémunir d'avance d'une force fédérative.

Il visa à ce but, sans avoir de plan déterminé, et c'est ce qui le perdit.

Son indécision n'avoit point échappé à Gamara, ambassadeur espagnol, qui, après des offres, des confidences, et mille autres agaceries politiques, étoit parvenu à persuader à Witt que l'Espagne ne tenoit point à ses Pays-Bas, qu'elle en feroit le sacrifice pour assurer la tranquillité de l'Europe contre l'ambition de Louis XIV; et qu'elle verroit avec plaisir les dix-sept provinces former ensemble une république, et contracter avec elle une éternelle alliance. Aveuglé par l'augmentation et la puissance que ce projet donnoit à sa patrie, de Witt se livra un moment à l'espoir de le réaliser. Honteux d'avoir été joué, il n'échappa à cette illusion que pour se jeter dans une autre absolument opposée. Toujours dans l'idée de mettre une barrière entre la France et la Hollande, il proposa de faire des dix provinces une république, que la Hollande et la France prendroient sous leur protection.

Rien de tout cela ne convenoit à Louis XIV; et plus le grand pensionnaire

cherchoit à établir une barrière, plus il choquoit la fierté du monarque dont il contredisoit les vues.

Au fait, de Witt s'attachoit à un projet impossible. La seule barrière admissible étoit une alliance fondée sur l'intérêt évident des deux nations. De Witt avoit bien d'abord apperçu cet intérêt et la nécessité de cette alliance. Mais la crainte de s'unir à un monarque trop puissant, qui abuseroit de sa supériorité; cette fierté républicaine, plus active encore chez une nation qui avoit créé son existence physique et politique, l'orgueil secret d'être recherché par la monarchie même dont on avoit secoué la domination, avoient croisé et dérangé les premières idées du grand pensionnaire. Elles périrent avec lui, et firent place au système le plus faux que la Hollande ait pu suivre, et qui n'a que trop influé sur le sort de l'Europe.

Il étoit difficile que du choc de tant de prétentions différentes, il ne jaillît pas enfin quelques étincelles; dans la position où étoient les choses, l'incendie qui commençoit par être partiel devoit finir par être général.

Vous verrez quelques historiens avancer contre Louis XIV des inculpations dont il faut vous défier. C'est une suite de la terreur qu'il avoit inspirée, et de la jalousie qu'on lui portoit. Au nombre des fausses inculpations, il faut ranger celle d'avoir vu avec plaisir, et même fomenté la guerre de 1665, entre la Hollande et l'Angleterre, dans l'intention de les laisser s'affoiblir l'une et l'autre, et de profiter de leur foiblesse. Quand vous aurez bien médité le règne de Louis XIV, vous verrez que cette politique mesquine et triviale ne pouvoit pas être la sienne. Il ne l'avoit pas même employée vis-à-vis de l'empereur, vivement attaqué par le Turc; et la bataille de Saint-Godard fournissoit à la France une réponse aussi victorieuse qu'honorable : mais de plus, sur la guerre de 1665, les faits parlent en faveur des intentions de Louis XIV. Ses ministres firent à Londres et à la Haye tout ce qui dépendoit d'eux pour prévenir une rupture entre la Hollande et l'Angleterre : et l'animosité avec laquelle on se battit, est bien une preuve que c'étoit réellement une guerre de nation à nation.



Louis, pressé par la Hollande de lui donner du secours, devoit et voulut se servir de cette circonstance pour préparer ses desseins sur les Pays-Bas. Il y parvint; il secourut les Hollandois. Mais malheureusement la mort du roi d'Espagne donna lieu aux prétentions, ou à l'ouverture du droit de *dévolution;* et c'étoit ce mot fatal qui devoit changer toute la politique.

Au ton dont Louis XIV annonça ses prétentions, aux préparatifs qu'il fit pour les soutenir, à la rapidité de ses opérations, les ennemis de la France sonnèrent partout l'alarme, et répandirent cette accusation de monarchie universelle, dont le nom seul devoit faire la réfutation. Louis conçut de grands projets; mais il n'en conçut jamais d'inexécutables; et dans l'état de l'Europe, ce projet auroit été une monstrueuse chimère, comme vous pourrez le voir à la fin de la lettre 95.

Cependant, instruit de ce qui se répétoit dans les cabinets, il jugea que le moment n'étoit pas venu d'exercer à la rigueur ce qu'il croyoit être son droit. Déjà la Hollande s'étoit réunie à l'Angleterre; et ce

rapprochement inattendu annonçoit qu'il faudroit bientôt la regarder comme ennemie. C'étoit même en cette qualité qu'elle s'allioit à l'Angleterre, et qu'elle avoit obtenu l'accession de la Suède. Un changement si subit et si incroyable à Stockholm ne pouvoit être imputé qu'à des menées intérieures, et à une variation dans le Nord, sur laquelle la France devoit porter toute son attention. Louis XIV avoit une excellente judiciaire : il avoit de plus de grands ministres. Il profita de quelques dispositions apparentes de l'Espagne, et fit, en 1668, le traité d'Aix-la-Chapelle.

Ce traité ne trompa personne, et chacun employa l'intervalle d'une paix momentanée à se préparer à la guerre. Depuis 1668 jusqu'en 1672, toutes les cours furent dans une agitation continuelle : la plupart d'entre elles n'ayant rien de fixe, et se dirigeant au hasard d'après les fausses terreurs qu'on leur inspiroit contre la France, agirent tantôt pour, tantôt contre leurs intérêts : et ce tableau mouvant est un des plus intéressans que puisse offrir la diplomatie.

La France seule suivoit constamment la ligne qui menoit à son but; et cela suffisoit pour l'y faire parvenir avec le temps. Elle travailloit dans toutes les cours de l'Allemagne pour empêcher ou affoiblir la ligue des Hollandois. Elle en détachoit les électeurs de Cologne et de Hanovre, les évêques de Munster, d'Osnabruck et de Strasbourg. Elle en détachoit la Suède, et l'empereur lui-même, occupé des troubles de la Hongrie, et des sanglantes exécutions qu'il y faisoit faire. Elle en détachoit même l'Espagne, qui ne croyoit encore qu'avec peine à l'incroyable alliance qu'elle venoit de signer avec la Hollande. Mais elle travailloit sur-tout à en détacher l'Angleterre. Cette dernière négociation, plus délicate que toutes les autres, fut confiée à la duchesse d'Orléans, fut conduite avec le plus grand mystère. Le roi ne révéla ce secret qu'au maréchal de Turenne; et Turenne eut la foiblesse de ne le pas dissimuler à une femme qui avoit trop d'empire sur lui.

« *Je reconnois l'amour, la seule erreur du sage.* »

Louis XIV eut de beaux momens, et

se montra bien grand dans la guerre qui suivit ces négociations : mais il me semble bien plus grand dans ces négociations même, presque toutes conçues et entamées par lui, ou dirigées par des lettres écrites de sa main.

Sans doute ce prince étoit trop bon politique pour compter sur l'exacte exécution de tous ces traités. Mais il s'en servoit pour jeter de la mésintelligence parmi ses ennemis, et se donner la facilité de les prévenir. Attaquer le premier fut toujours sa maxime, au commencement de chaque guerre, au commencement de chaque campagne. Il trouvoit pour cela des ressources inépuisables dans le génie, dans l'activité, dans la prévoyance de Louvois; et si ce ministre n'eût pas eu une opiniâtreté et des vues particulières qui détruisoient souvent l'effet de ses plus beaux plans, les guerres de Louis XIV auroient été plus décisives, moins longues, et moins fréquentes.

Celle qu'il commença contre la Hollande, en 1672, pouvoit finir la première année. L'empereur et l'Angleterre n'y avoient point encore pris part : les Pays-

Bas espagnols avoient foiblement secouru les Provinces-unies. Louis avoit répandu et pouvoit encore persuader qu'il ne vouloit qu'humilier une république orgueilleuse : et après le fameux passage du Rhin, ce but étoit rempli. Pomponne et Turenne vouloient qu'on démolît toutes les places conquises, en acceptant les conditions qu'offroient les Hollandois. Par-là, on justifioit aux yeux de l'Europe sa modération, on prouvoit qu'on ne vouloit point s'agrandir ; et on mettoit à l'avenir la Hollande dans une dépendance absolue. Cette modération ouvrant enfin les yeux des Hollandois sur leurs véritables intérêts, l'alliance de la France fût devenue un des principes fondamentaux de la république. L'ambition de Guillaume III n'auroit pu même parvenir au stathoudérat ; et par conséquent n'eût point arraché aux Stuarts la couronne d'Angleterre, et soulevé toute l'Europe contre Louis XIV. Enfin, le trésor de la Hollande ne se fût pas, pendant plus de quarante ans, ouvert, sans motif et sans réserve, en faveur de la maison d'Autriche, qui s'étoit

accoutumée à regarder la Hollande comme sa caisse militaire. Il est de plus à remarquer, que depuis la paix de Nimégue, la Hollande, non seulement s'est épuisée à fournir des subsides, mais a vu son commerce diminuer successivement; parce qu'au lieu d'être l'alliée de la France, elle s'est réduite à n'être que le satellite de l'Angleterre. Les malheurs, les guerres, les dépenses excessives que produisirent tous ces faux calculs, étoient prévenus par le traité de paix et d'alliance défensive, qui, pour le bien des deux puissances, devoit suivre le passage du Rhin. Mais Louvois, ennemi personnel de Turenne et de Pomponne, s'opposa à tout avec cette inflexibilité qui irritoit quelquefois Louis XIV lui-même ; et si ce monarque eût alors opposé à Louvois la juste sévérité avec laquelle il le terrassa en 1691, il faisoit, au bout de quelques mois, une paix glorieuse, et s'épargnoit la terrible guerre qu'il eut à soutenir. C'est un des plus grands reproches que la justice de l'histoire puisse faire à la mémoire de Louvois. Il avoit trop de génie pour ne

pas sentir la faute énorme qu'il alloit faire en politique. Il avoit trop de sens, pour ne pas juger la futilité des motifs qu'il présentoit à Louis XIV. Il abusa de l'ardeur et de la fierté de ce monarque, pour l'égarer dans une guerre devenue sans objet. C'est ce qui fut bien évident aux négociations de Nimégue, dans lesquelles on se trouva si loin du but dont on étoit parti.

Ici, en effet, vous verrez commencer une nouvelle scène : les rôles, les acteurs, l'intérêt, tout change ; et la France va devenir l'objet d'une jalousie presque universelle.

Les Hollandois reviennent de leur première stupeur : le malheureux de Witt est accablé de reproches. On arme contre lui le peuple, pour lequel il avoit tout fait. Il est massacré, ainsi que son frère. La Maison d'Orange excite et entretient tous ces mouvemens : le stathoudérat est rétabli : de premiers succès font oublier de nombreux revers. L'empereur et l'Espagne renouvellent leurs traités, et déclarent la guerre à la France : une partie de l'Empire est entraînée dans ces mouvemens

convulsifs. L'électeur Palatin abandonne la France; et le ravage du Palatinat souille les armes de Louis XIV. L'électeur de Cologne reste fidèle dans son alliance: et le prince de Furstemberg est enlevé à Cologne même, au nom de l'empereur, sous prétexte qu'il influe sur la conduite de l'électeur. La Franche-Comté est conquise dans quelques semaines; et la Suisse ne sait de quel œil elle doit voir cette mutation sur sa frontière.

Alors on cherche quel a été le sujet de la guerre; et on s'en trouve à un grand éloignement. La guerre se rallume dans le Nord, entre le Danemarck, la Suède et l'électeur de Brandebourg. Enfin on s'apperçoit qu'on se bat sans s'entendre: un congrès se forme. Louis victorieux n'y envoie que des propositions dont la modération étonne ses rivaux: la paix se signe à Nimégue: l'Empire y accède; et Louis XIV obtient en faveur de la Suède la restitution de ce qu'elle avoit perdu. Pendant ce temps le prince d'Orange, au mépris du droit des gens, attaque l'armée françoise quatre jours après la signature du premier traité; il

il est honteusement battu ; et cette cruelle lâcheté tourne encore à la gloire de la France, et à la honte de ses ennemis.

La Hollande s'étoit tirée avec adresse de l'extrémité à laquelle Louis l'avoit réduite ; mais le parti des Witt, depuis la mort des deux frères, n'avoit presque plus d'influence. Elle étoit toute entre les mains du stathouder, qui, ne devant son élévation qu'à la guerre, jugeoit qu'il ne se soutiendroit que par elle, et entretenoit soigneusement contre la France une haine et une jalousie dont il avoit besoin pour satisfaire son ambition et son animosité personnelle.

Dans ces entrefaites, M. d'Avaux fut envoyé en Hollande. La négociation qu'il y suivit jusqu'en 1684, très-intéressante par les talens qu'y développa le négociateur, l'est encore plus par le grand jour qu'elle répand sur l'histoire. C'est là que l'on peut juger du caractère et de l'ardente ambition du prince d'Orange. C'est là que l'on peut voir combien les intérêts du stathouder étoient opposés à ceux de la république. Il vouloit obstinément la guerre, pendant qu'une partie des états

et pris des précautions comme dans un temps de guerre. Ce trait prouve évidemment que malgré toutes les intrigues de l'Autriche et de l'Espagne, les états-généraux, ne se seroient pas mépris sur leurs vrais intérêts; si le despotique Guillaume ne les eût entraînés malgré eux dans des mesures dont lui seul devoit profiter à leurs dépens.

Léopold, en succédant à Ferdinand III, avoit eu pour système de rejeter sur Louis XIV les alarmes que Ferdinand avoit autrefois inspirées en Allemagne. Il avoit été secondé par la Hollande et l'Espagne, et cependant il n'avoit pas réussi auprès de la totalité du corps germanique. La conduite de Louis XIV au congrès de Nimégue avoit ramené le reste. Mais celle qu'il tint après la paix, rendit aux allégations de l'Autriche toute la force qu'elles n'avoient plus.

L'établissement et les arrêts des chambres de réunion en Alsace et dans les trois Evêchés, soutenus par Louis comme une suite des traités de Nimégue et de Westphalie, furent regardés par l'Autriche

et l'Allemagne, comme une infraction de ces traités. Le stathouder ne négligea pas ces dispositions : la ligue d'Augsbourg se forma par ses soins : la république de Hollande confondit son propre intérêt avec celui de la maison d'Orange ; et sous prétexte que Louis s'arrogeoit sur quelques villes et cantons d'Alsace des droits qui n'étoient pas textuellement énoncés dans le traité de Munster, elle s'engagea, le cas arrivant de la mort de Charles II sans enfans, à secourir l'Autriche pour prendre et garder toute la monarchie espagnole. Elle prenoit cet engagement avec l'Angleterre ; l'empereur, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg étoient entrés dans la ligue ; et c'est ce qui donna lieu à la guerre de 1688.

C'est cette guerre que l'on a voulu attribuer à la fameuse fenêtre de Trianon. Les faits lui assignent une autre origine. Il falloit, ou que Louis XIV renonçât aux réunions opérées par ses chambres, ou qu'il les soutînt par la force. Il n'étoit pas homme à abandonner un plan dont il s'étoit promis tant d'avantages. Il savoit

la ligue d'Augsbourg ; il pouvoit l'affoiblir en la prévenant. Guillaume, le premier moteur de cette ligue, alloit usurper la couronne d'Angleterre : et la Hollande cherchoit par-tout à susciter à la France de nouveaux ennemis.

Ce fut alors un malheur pour Jacques II, que sa cause fût liée avec celle de Louis XIV. L'Espagne, qui peut-être n'eût pas été éloignée de le servir, n'osa embrasser sa défense contre l'ennemi déclaré de la France. C'étoit sur Louis XIV que Guillaume vouloit fixer tous les yeux ; et il y parvint en prodiguant les millions de l'Angleterre et de la Hollande. La Suède toujours en guerre avec le Danemarck, s'accommoda encore avec lui pour se liguer encore contre la France ; tant étoit grand et aveugle le prestige que Guillaume répandoit dans toutes les cours de l'Europe, en prononçant les mots de Louis et de Louvois.

Cette guerre qui ne finit qu'en 1697, fut remarquable par le terrible combat de la Hogue, par le nouveau ravage du Palatinat, par celui du Piémont, du Dauphiné, par la scandaleuse facilité avec

laquelle le duc de Savoie se joua de ses alliés, et sur-tout par la mort de Louvois. Cet homme puissant, abattu par un geste et par un mot de Louis XIV, ne put soutenir l'idée d'une disgrâce qui étoit devenue inévitable; et la violence qu'il se fit à lui-même lui coûta la vie.

Toute la conduite ministérielle de Louvois, est un vaste champ d'observations pour un homme d'état. Il n'y en a point qui ne doive ambitionner ses talens, et fuir ses défauts; comme il n'y a point d'homme sensible qui ne doive gémir sur l'abus que Louvois fit trop souvent, aux dépens de l'humanité, des qualités rares que le ciel avoit rassemblées en lui. Si Louvois se fût fait un principe de ne jamais exciter l'humeur guerrière de son maître; s'il se fût contenté, lorsqu'une guerre paroissoit nécessaire, d'en assurer le succès par tous ces moyens qu'il savoit si bien combiner; s'il n'eût pas donné l'exemple de ces cruels ravages, qui aggravent, sans aucune utilité, les malheurs des peuples, et augmentent la mésintelligence des souverains; si, dans tous

les plans qu'il formoit, il ne se fût pas toujours mis en première ligne, préférablement à tout; si enfin, voyant toute l'Europe alarmée des projets et des talens de Louis XIV, il n'eût pas cherché à ajouter à cette première terreur, par une terreur encore plus forte, au lieu de la diminuer peu à peu, par des ménagemens sagement combinés, le nom de Louvois seroit arrivé à la postérité, au milieu des tributs de l'admiration et de la reconnoissance.

Au reste, le génie de ce ministre célèbre influa encore après sa mort sur la guerre qu'il avoit commencée. Elle fut faite sur ses plans; elle fut heureuse. Louis, dès 1692, offrit des conditions qu'on se repentit ensuite de n'avoir pas acceptées. Mais tous les cabinets sembloient s'être condamnés à être les agens de l'animosité de Guillaume; il en coûta quatre ans de plus de guerre sanglante et inutile. Enfin, Louis XIV, offrit à Riswich ce qu'on avoit refusé, ce qu'on n'osoit plus attendre, et la paix fut signée encore une fois, mais pour moins long-temps qu'à

Nimègue. Pourquoi ? Quelle étoit alors la position générale ? Quel grand événement se préparoit ? C'est ce qu'il est important de connoître, et ce que nous allons voir.

LETTRE XCII.

Jusqu'en 1715.

Les inquiétudes politiques, que la Hollande, et sur-tout Guillaume, avoient si fortement répandues en Europe, alloient présenter une perspective bien plus terrible. Ce n'étoit plus sur la Franche-Comté réunie à la France par un traité ; ce n'étoit plus sur quelques villes d'Alsace incorporées à la monarchie ; ce n'étoit plus sur quelques citadelles des Pays-Bas conquises par Louis, et fortifiées par Vauban, que Guillaume cherchoit à attacher tous les yeux ; c'étoit sur l'Espagne entière, sur toutes les possessions de cette monarchie.

Le roi d'Espagne touchoit à sa fin. Il

n'avoit point d'héritiers. Les enfans de Louis XIV pouvoient réclamer tout ou partie de cette riche succession : il ne falloit point compter sur la renonciation de l'infante. La branche impériale d'Autriche ne pouvoit manquer de faire valoir ses droits : enfin le jeune prince de Bavière avoit les siens qui étoient les plus incontestables et les plus conformes à une saine politique. Mais l'extrême agitation dans laquelle tous les cabinets avoient été maintenus depuis 1668 par la fierté de Louis XIV, par l'adresse de Léopold, par l'ambition de Guillaume, et par le délire de la Hollande, ne permettoit pas de croire qu'un héritier collatéral de la couronne d'Espagne, pût la recueillir sans discussion et sans partage; et le desir réciproque de se mettre en mesure pour ce grand moment, fut ce qui hâta les négociations à Riswich.

Dès l'année suivante, les principales puissances firent sur l'Espagne un partage éventuel, comme elles en auroient fait un définitif sur un pays conquis; et d'après l'empressement avec lequel chacun avoit

disposé de ce qui ne lui appartenoit pas, ce partage fût devenu inévitablement une cause de guerre. Le malheureux Charles apprit à Madrid, que, de son vivant, on partageoit ses dépouilles. Il vouloit, et c'étoit l'intérêt de la nation, que la monarchie espagnole restât dans son entier; et, par son testament, il la donna toute entière au prince de Bavière, qui, d'après les renonciations, étoit, en effet, le plus proche héritier.

Cet ordre de succession étoit le plus légitime et le plus simple. Et comme ceux qui auroient voulu l'attaquer se seroient trouvés divisés entre eux, l'Espagne auroit pu soutenir le testament du roi mourant, qui d'ailleurs ne changeoit rien à l'état de l'Europe. Mais la mort inopinée du jeune prince renouvella toutes les prétentions. La Hollande et l'Angleterre, dont toute la politique sembloit dirigée contre la France, pressoient la fin de la guerre élevée entre la Russie, le Turc, l'empereur, la Pologne et Venise. Elles ne redoutoient rien tant que de voir l'Autriche occupée dans le Levant, au moment où

s'ouvriroit la succession d'Espagne ; elles vouloient que l'empereur pût alors dépenser contre Louis XIV les millions qu'elle se préparoit à lui donner, et la paix de Carlowitz fut signée sous leur médiation.

Tranquille de ce côté, Guillaume fit faire encore pour l'Espagne un nouveau partage : outre ce qui étoit donné au dauphin par le premier, il devoit avoir la Lorraine. Le duc de Lorraine devoit avoir le Milanez (c'est ce qui a donné naissance à l'idée exécutée en 1738); l'archiduc Charles devoit avoir le reste de la monarchie espagnole ; à condition que l'empereur accepteroit dans trois mois, et que jamais l'Espagne et l'Empire ne seroient réunis sur une même tête. Cette dernière condition, dictée par le souvenir effrayant de Charles-Quint, n'empêcha pas, en 1711, que la Hollande ne soutînt impolitiquement la guerre, pour assurer les deux couronnes à Charles VI.

Léopold se crut lésé par ce partage ; il ne doutoit pas que Charles II ne fît un testament en faveur de l'archiduc ; et en effet,

c'étoit l'intention du roi d'Espagne ; elle n'eut pas lieu, par une suite de fautes qui prouvent à quoi tiennent les grands événemens.

Le roi vouloit que Léopold lui envoyât l'archiduc et dix mille hommes. Guillaume insistoit fortement. Léopold, par un entêtement qu'on ne peut ni concevoir ni excuser, hésita, se piqua, refusa tout. L'aigreur se mit des deux côtés. Charles fut, avec raison, ulcéré du peu de prix que l'on attachoit à ses bienfaits. Les hauteurs d'une dame allemande qui gouvernoit la reine d'Espagne, aliénoient les esprits à Madrid. Le ton sur lequel on parloit à Vienne, n'étoit nullement propre à les rapprocher : l'archiduc se permettoit, contre les Espagnols, des plaisanteries qu'un prince doit s'interdire contre des particuliers, à plus forte raison contre une nation. Tant de démarches, tant de paroles inconsidérées firent en Espagne une impression qui, dans la suite, tourna toute entière au profit de Philippe V. Mais elle en fit une juste et profonde sur Charles II : et dès ce moment il songea à appeler sur le trône

d'Espagne un petit-fils de Louis XIV.

Ce conseil lui fut donné par les grands du royaume, qui vouloient éviter le démembrement de la monarchie; et qui sentoient de quel avantage il seroit pour l'Espagne, d'avoir toute sa frontière de terre tranquille et assurée.

On a fort reproché à Louis XIV d'avoir fait faire ce testament. Ce qui l'a réellement fait faire, c'est la convenance et l'intérêt des deux nations. Mais d'ailleurs la fausseté du reproche est démontrée par les faits. Charles, avant de se décider, consulta des théologiens : il consulta le pape Innocent XII. La réponse du pontife est du 16 juillet 1700 : elle traite en affaire d'état ce que le roi traitoit en cas de conscience. Elle étoit favorable au petit-fils de Louis XIV, parce que la cause de ce prince étoit plus favorable que celle de l'archiduc Charles, à cet équilibre dont on parloit sans cesse. Aussi le testament de Charles II, en rappelant cet archiduc au défaut des enfans de Louis XIV, portoit-il expressément que l'Empire et l'Espagne ne pourroient jamais être réunis. C'étoit toujours

là ce qu'on sembloit redouter le plus.

Tels étoient, depuis trois ans, tous les mouvemens de l'Europe relativement à l'Espagne, lorsque Charles II mourut. Louis XIV accepta le testament : le duc d'Anjou, Philippe V, fut proclamé à Madrid, et reconnu par toute l'Espagne. Les puissances du second ordre attendirent ce qu'alloient faire l'Angleterre, la Hollande et l'empereur. Et celui-ci fut étonné de voir l'Angleterre et la Hollande reconnoître le nouveau roi.

Cette reconnoissance étoit, de la part de Guillaume, autant un effet de sa politique, que de son mécontentement contre la cour de Vienne. En effet, malgré les avantages que le traité de Riswich avoit assurés à la France, si, pendant la vie de Charles II, l'empereur eût envoyé son fils en Espagne, Guillaume réussissoit dans les deux objets qu'il s'étoit proposés. Il expulsoit les Stuarts du trône d'Angleterre, et empêchoit les Bourbons de monter sur celui d'Espagne. Il n'auroit plus été question de partage. L'archiduc établi en Espagne avec des troupes autrichiennes,

employoit contre la France les forces espagnoles, soutenues, en cas de besoin, de celles de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Hollande. Mais Léopold n'ayant rien fait de tout ce qui pouvoit faire réussir ce plan, Guillaume s'apperçut dès-lors que l'on comptoit trop à Vienne sur les guinées de Londres. Il renonça à l'idée de retirer des mains de Philippe V la monarchie d'Espagne, et songea seulement à exiger de la France quelques sacrifices, et à empêcher qu'elle fût jamais réunie avec l'Espagne en une seule monarchie. Ce fut son véritable but dans la grande alliance; Vienne y entra avec d'autres intentions, et bien déterminée à entraîner ses alliés au-delà de leur premier projet. Cependant comme Louis XIV étoit disposé à accorder les deux conditions que Guillaume demandoit, il est certain que Vienne eût été forcée de se soumettre à la loi générale, et de ne pas commencer la guerre, si la mort de Guillaume n'eût pas produit un changement funeste.

Il est assez remarquable que ce prince, qui tant de fois avoit soulevé toute l'Europe,

l'Europe, périt au moment où il auroit pu lui épargner une guerre sanglante. Dès qu'il eût les yeux fermés, on écarta les idées modérées qui l'auroient ramené peut-être à une politique plus sage; on outra jusqu'aux fautes qu'il avoit commises. Et la position où étoit l'Angleterre, relativement à elle-même, et au roi qu'elle avoit détrôné, donnèrent une nouvelle force aux ennemis de la France.

J'ai déjà remarqué que c'est au roi Guillaume qu'il faut attribuer les commencemens de ce crédit et de ces emprunts dont l'Angleterre a fait ensuite un si énorme abus. Ce prince n'ignoroit pas que le nouveau gouvernement avoit été établi contre les anciens principes; et il avoit cru ne pouvoir mieux le consolider, qu'en attachant à sa conservation une immensité de fortunes particulières. C'est ce qu'il fit en empruntant les fonds des Whigs et de leurs partisans. Dès que cet appât eut été présenté à la cupidité, la faction des Whigs se multiplia, et alors maîtres des fonds publics, de l'agiotage, des grandes compagnies, de tout ce qui accumuloit les

employoit contre la France les forc[illegible]
gnoles, soutenues, en cas de be[illegible]
celles de l'Autriche, de l'Angle[illegible]
la Hollande. Mais Léopold[illegible]
fait de tout ce qui pouv[illegible]
ce plan, Guillaume s'[illegible]
que l'on comptoit tro[illegible]
guinées de Londres[illegible]
retirer des mains d[illegible]
chie d'Espagne [illegible]
exiger de la F[illegible]
à empêcher [illegible], qui
l'Espagne [illegible] son intérêt
son véri[illegible] de son erreur lors-
Vienr[illegible]ore à temps de la réparer.
et [illegible]ande, qui non seulement par-
a[illegible] cette erreur, mais qui devoit y
persister long-temps, même après que la
reine Anne l'auroit abjurée, oublia qu'elle
avoit reconnu le nouveau roi d'Espagne,
et le fit oublier à l'Angleterre : elle décida
qu'il falloit détrôner Philippe V, déjà
connu et chéri en Espagne, et qui étoit
dans toutes les parties du monde en possession
de toute la monarchie espagnole.
Vienne se livra peu à l'espérance de voir

si cher. Plusieurs fois elle avoit déjà armé l'électeur de Brandebourg contre la France: ce prince connut le prix qu'on attachoit à son alliance. Il demanda, il obtint de l'empereur le titre de roi; et 40 ans après, l'Autriche a expié par la perte de la Silésie, la faute d'une politique haineuse.

La France, entourée d'ennemis, eut cependant des alliés, et soutint avec avantage les premières années de la guerre: ses troupes étoient réunies avec celles de Bavière; ses armées d'Italie étoient commandées par le duc de Savoie. Le Portugal restoit spectateur.

Mais enfin l'Angleterre, qui dès-lors avoit jeté les premières bases de la domination qu'elle exerce aujourd'hui à la cour de Lisbonne, lui persuada que la réunion des deux branches de Bourbon la mettroit sous le joug de Philippe II. Lisbonne ouvrit son port à l'archiduc Charles. Philippe, qui avoit porté ses forces en Italie, fut forcé de se défendre chez lui: la France perdit des batailles, des flottes, des armées entières. Le duc de Savoie la trahit, et se joint à ses alliés: la

Provence est envahie, le Lyonnois est menacé, les Cévennes sont le théâtre d'une guerre civile. Philippe, obligé de quitter Madrid, y laisse entrer et couronner son rival. Les revers se multiplient en Flandres, et on agite à Versailles si la cour ne partira pas.

Alors l'orgueil épais des bourgeois d'Amsterdam se croit sûr de son triomphe : il n'y a point de conditions dures et humiliantes qu'ils n'imaginent, dans leurs comptoirs, pouvoir dicter à Louis XIV. Mais ce prince avoit, de son ancienne fierté, conservé celle qui soutient toujours le grand homme au-dessus de son malheur : il s'oppose avec prudence, avec dignité, avec adresse, aux déclamations hollandoises ; et il obtient au bout de onze ans, ce dont il se seroit contenté dans le premier moment.

Dans les négociations d'Aix-la-Chapelle, de Nimégue et de Riswich, la cour de Versailles avoit pris trop souvent un ton qui nuisoit à ses intentions même, et rendit quelquefois inutile toute l'adresse de ses

négociations. Elle en prit un autre à Gertruidemberg, et ce ton lui réussit mieux. Quiconque connoît les hommes, doit tenir compte à Louis XIV de la sage mesure avec laquelle il se soumit à la nécessité. Il fit ce qu'elle exigeoit; mais il le fit dignement, et ne fit rien de plus; et c'est à commencer des conférences de Gertruidemberg, que la marche de ce grand roi me paroît réellement admirable.

Il faut lire avec une extrême attention tout ce qui tient aux négociations jusqu'à la paix : c'est une grande leçon pour un homme d'état. C'est une grande preuve de ce principe si vrai et si raisonnable, que, quelque affoibli que soit un ennemi, il ne faut jamais refuser ses conditions, dès qu'elles sont avantageuses. Si le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac n'eussent pas été révoltés par l'impudence des refus et des demandes de la Hollande, la guerre étoit finie avec plus d'avantages pour les alliés, que ne leur en donna la paix d'Utrecht. Mais les facteurs de l'Europe voulurent toujours en être les arbitres;

et il sembloit que leurs alliés même ne pussent accepter aucune condition, sans le *licet* de la Hollande. Louis XIV avoit offert ce qu'il devoit aux circonstances, au bien de ses peuples; mais il sentit ce qu'exigeoit de lui l'honneur de la France, la dignité de la couronne, l'attachement inviolable que l'Espagne avoit voué à son petit-fils; et il eut une assez grande idée de lui-même et des deux nations, pour compter sur leurs ressources.

Vous remarquerez que Louis XIV avoit alors soixante-douze ans, âge auquel l'humanité s'affaisse quelquefois, sur-tout quand elle passe d'une longue suite de succès à une suite terrible de désastres: vous remarquerez qu'il avoit vu périr la plupart des anciens compagnons et instrumens de ses triomphes; qu'il avoit autour de lui toutes les intrigues qui se multiplient dans la cour d'un vieux roi; qu'il étoit entouré des ennemis de Villars et de Vendôme, les deux généraux qu'il opposoit toujours avec succès à ses ennemis.

Tant de courage devoit être enfin

récompensé, et une des premières puissances alloit enfin s'appercevoir de son inutile et impolitique prodigalité.

Nul doute que des intrigues de cour, que les hauteurs de la duchesse de Malborough, n'aient contribué à ouvrir les yeux de la reine Anne. Mais ce sont de ces moyens que l'humanité même avoue, quand ils contribuent à son avantage. Le parti qui dominoit la reine exerçoit sur elle un pouvoir si absolu, que tôt ou tard il falloit qu'elle s'en affranchît, et la tranquillité publique étoit intéressée à ce qu'on hâtât ce moment, à ce qu'on rejetât sur les Hollandois tout l'odieux d'une guerre qu'ils faisoient et prolongeoient sans aucun but raisonnable.

C'est ce que Louis XIV avoit commencé, quand la mort de l'empereur Joseph applanit les difficultés, et mit dans tout son jour l'absurde orgueil de la Hollande.

Cette puissance commerçante, que toutes les puissances continentales avoient intérêt à maintenir, et qui ne devoit avoir en vue que la liberté des mers, étoit

toujours frappée de l'idée que Louis XIV avoit voulu la subjuguer. Elle avoit, en 1668, rapporté à lui seul toute la politique : elle agissoit de même en 1712 ; et une habitude de près de cinquante ans sembloit avoir neutralisé chez elle toutes les idées, tous les intérêts, hors la haine de Louis XIV. En vain ce monarque, en vieillissant, avoit-il perdu cette impétuosité si redoutable; en vain offroit-il tout ce qu'on pouvoit attendre de lui ; en vain l'avénement de l'archiduc Charles à la couronne impériale, rendoit-il la guerre des alliés directement contraire au but qu'ils s'étoient proposé en la commençant, la Hollande s'obstina à s'épuiser encore pour élever un nouveau Charles-Quint; et jamais la cour de Vienne ne jouit avec plus de satisfaction ni avec plus d'étonnement, de l'utile délire dont elle avoit frappé les Hollandois.

Les Torys, rentrés dans le ministère, firent heureusement disparoître les illusions de leurs prédécesseurs. Dès la fin de 1711, les deux cours de Londres et

de Versailles étoient d'accord. La première avoit pris Mahon et Gibraltar : la seconde offroit de reconnoître la reine Anne, de prendre telles mesures qui seroient jugées convenables, pour que la France et l'Espagne ne fussent jamais réunies sur la même tête, de faire aux Hollandois une barrière de places fortes. Les conférences se reprirent à Utrecht, d'après ces préliminaires : l'Angleterre et la France y luttèrent encore un an contre la Hollande. Ce ne fut qu'après la disgrace de Malborough, après la fameuse journée de Denain, que les plénipotentiaires hollandois signèrent en frémissant le traité qu'eux-mêmes auroient dû, depuis long-temps, proposer comme médiateurs.

Louis XIV le signa avec gloire et avec joie, comme un adoucissement aux chagrins domestiques, dont l'avoit accablé la mort du dauphin, de la duchesse, du duc de Bourgogne, et du duc de Bretagne.

C'étoit en effet glorieusement finir un

beau règne, de donner à son petit-fils la plus belle partie de la monarchie espagole, d'unir à jamais la France à ses plus anciens ènnemis, et de pouvoir prononcer en père et en roi ce mot qu'il répétoit souvent : *Plus de Pyrénées.*

L'empereur resté seul, ne soutenoit plus la guerre que pour l'Italie, comme il l'avoit commencée ; mais il n'avoit plus les livres sterlings de l'Angleterre et les tonnes d'or de la Hollande ; et l'année suivante, la paix fut signée à Rastadt.

Il faut connoître tous les articles de ce traité, qui a établi en Europe d'autres combinaisons politiques. Il est de plus remarquable en ce qu'on y conclut ou prépara la reconnoissance de deux nouveaux rois : le duc de Savoye et l'électeur de Brandebourg ; le second sous le titre de roi de Prusse, et le premier sous le titre de roi de Sicile, qu'il échangea peu après contre celui de roi de Sardaigne.

Mais les traités de Rastadt et d'Utrecht, ainsi que ceux de Riswich et de Nimègue, sont encore plus intéressans, en ce qu'ils

ont consacré un grand principe du droit naturel : la restitution des biens enlevés aux propriétaires, même avec des formes justes en apparence, ou du moins reconnues et usitées entre les nations. Après avoir parcouru dans l'histoire des années entières de désastres pour l'humanité, on aime à retrouver dans un traité de paix des vues réellement philosophiques et équitables, qui présentent aux malheureux une perspective rassurante ; on s'arrête avec satisfactiou sur ces articles consolateurs, où les souverains réglant les grands intérêts qui leur avoient mis les armes à la main, s'occupent encore des intérêts particuliers de quelques individus, que sans cela la haine personnelle, l'esprit de parti ou la cupidité, auroient laissé gémir au milieu du bonheur public.

La guerre de la succession s'étoit faite avec une grande animosité de part et d'autre. Les deux précédentes, préparées ou suscitées par l'ambitieux orgueil de Guillaume III, n'avoient pas été soutenues avec un moindre acharnement. Des sujets s'étoient trouvés armés contre leur

patrie ; leurs biens avoient été saisis, confisqués, réunis, vendus, concédés à d'autres ; des sentences par défaut avoient été rendues contre les anciens propriétaires : plusieurs d'entre eux, désespérant de recouvrer jamais leurs propriétés, s'étoient arrangés avec les nouveaux possesseurs, et par des transactions, avoient conservé une portion de leur fortune en faisant l'abandon de la plus grande partie. Ces sentences, ces transactions, tous ces actes étoient faits par les ordres ou sous l'inspection d'une autorité souveraine, légitime, non contestée, qui usoit du droit de la guerre d'après des principes et des usages avoués ; et on pouvoit prétendre que la restitution générale, ou la conservation des places et provinces conquises, n'avoient aucune analogie avec les propriétés particulières qu'un sujet égaré ou mécontent perdoit, plutôt par sa faute que par la force des circonstances. Néamoins la guerre étant finie, une amnistie générale étant prononcée, et la paix reposant sur un entier et réciproque oubli du passé, les négociateurs pensèrent

avec raison que les particuliers, dépouillés par les suites de cette guerre, devoient participer au bénéfice de la restitution. Pénétrés de toute la grandeur de leur dignité d'hommes publics, ils crurent que leur honorable mission ne seroit qu'imparfaitement remplie, s'ils ne réparoient pas les injustices individuelles. Ces principes une fois posés, ils les analysèrent avec l'esprit de la plus exacte justice, et en développèrent toutes les conséquences.

Tous les sujets, même ceux qui, pendant la guerre, avoient suivi le parti de l'ennemi, *qui partes contrarias secuti*; qui n'avoient point prêté le serment dont ils étoient tenus, *homagium non præstiterint*, qui avoient cru devoir émigrer d'un pays où ils ne se croyoient pas en sûreté, *quòd alibi habitaverint*, et à qui, pour ces causes et sous ces prétextes, leurs biens ont été enlevés, *quibus similes ob causas seu prætextus bona ablata fuerunt*, sont restitués dans tous leurs biens, meubles, immeubles, droits, actions, successions, rentes, etc. On leur rend la

pleine et entière liberté de rentrer dans leurs biens, ou de transporter ailleurs leurs domiciles, et de confier à des personnes sûres l'administration de leurs propriétés ; on annulle tous les actes contraires qui auroient pu être faits, soit par le fisc, soit par les acquéreurs ; on n'a pas même égard aux transactions que ceux-ci auroient pu faire avec les propriétaires, parce que le droit et la raison veulent qu'on présume que jamais un propriétaire n'abandonne librement une portion de son bien, quand il ne craint pas de perdre le tout ; qu'ainsi ce actes dictés par la force, et souscrits par la crainte, manquent de ce consentement libre qu'aux yeux de la loi rien ne peut suppléer. Et comment ceux à qui on rend cette justice rentreront-ils dans leurs biens ? *Ils en prendront possession de leur autorité privée*, en vertu du traité même, et du moment de sa ratification. Ce traité devient leur titre particulier, comme il est le titre général des puissances contractantes. Cette prise de possession se fera sans qu'il soit besoin de recourir à

la justice, parce que c'est une continuation de propriété : les fruits seuls sont exceptés de la restitution, parce qu'il y a eu interruption de jouissance, parce que ceux qui ont acquis d'après les loix d'une autorité légitime, ne peuvent pas être regardés comme des acquéreurs de mauvaise foi, parce que même le fussent-ils, il y a des cas où le bien général est forcé de demander à la stricte et rigoureuse équité, des sacrifices particuliers, que celle-ci voudroit pouvoir, mais qu'elle ne peut ni ne doit lui refuser.

Lisez l'article 5 de la paix de Nimègue (1), l'article 46 de la paix de

(1) *Paix de Nimègue, article 5.*

Ceux sur lesquels quelques biens ont été saisis et confisqués à l'occasion de la présente guerre, leurs héritiers ou ayant cause, de quelque condition ou religion qu'ils puissent être, jouiront d'iceux biens, et en prendront la possession de leur autorité privée, et en vertu du présent traité, sans qu'ils leur soit besoin de recourir à la justice, nonobstant toutes incorporations au fisc, engagemens, dons, en faits, sentences préparatoires ou définitives donnés par défaut et contumace, en l'absence des parties, et icelles non ouies, traités, accord et transactions pour exclure de partie desdits biens ceux à qui ils doivent

Riswich (1), l'article 2 de la paix d'U-

---

appartenir; et tous et chacun biens et droits qui, conformément audit traité, seront ou doivent être restitués réciproquement aux premiers propriétaires, leurs hoirs ayant cause, pouvant être vendus par lesdits ptopriétaires sans qu'il soit besoin d'impétrer pour ce consentement particulier; et ensuite les propriétaires des rentes qui, de la part des fiscs, seront constituées en lieu des biens vendus, comme aussi des rentes et actions étant à la charge de fiscs, respectivement pourront disposer de la propriété d'icelles par vente ou autrement, comme de leurs autres propres biens.

(1) *Paix de Riswich, 1696, article 46.*

« Restituentur omnes utriusque partis vassali et sub-
» diti, ecclesiastici et sæculares, corpora, universitates et
» collegia, honoribus, dignitatibus, et beneficiis quibus
» ante bellum gaudebant, uti et in omnia jura, bona,
» mobilia, immobilia, census quoque, seu reditus etiam
» qui redimi possunt, tempore et occasione belli occupata
» seu detenta; unà cùm juribus, actionibus, et succes-
» sionibus quæ ipsis, durante bello, evenerint; ità tamen
» ut nihil ratione fructuum et proventuum post occupa-
» tionem seu detentionem ad diem usque ratihabitæ pacis
» perceptorum...., petere possint.... Restitutiones hæ
» ad eos quoque extendentur qui partes contrarias secuti
» sunt, quive eo nomine suspecti fuerunt, et quibus
» post pacem Neomagensem bona, reditus, aut jura,
» ideò quòd alibi habitaverint, vel homagium non præs-
» titerint, aut similes ob causas seu pretexrus ablata fue-
» rint: quique proindè virtute pacis hujus in principis
» sui gratiam redibunt, sicut et in pristina bona, et quæ-
» vis jura, qualia hæc tempore conclusionis et subcrip-
» tionis hujus tractatûs fuerunt. Atque omnia istæc statim

trecht (1), l'article 25 de la paix de Ras-

» a ratihabitâ pace executioni mandabuntur, non obstan-
» tibus ullis donationibus, alienationibus, concessionibus,
» confiscationibus, commensis, impensis, meliorationibus,
» sententiis interlocutoriis et definitivis, ex contumaciâ,
» partibus absentibus et non auditis, latis: quæ senten-
» tiæ et res judicatæ nullæ erunt, et pereindè habebuntur
» ac si judicatæ aut pronunciatæ non essent. Plenâ liber-
» tate et integrâ manente iis omnibus in patriam, seu
» ad bona ista redeundi, atque iis non minùs ac censibus
» et reditibus vel ipsi frui, aut alibi ubicumque ipsis
» visum fuerit, domicilium figere, seu morari possint,
» proùt eligerint; omni violentiâ seu coactione penitùs
» exclusâ. Tùmque fas illis erit per procuratores bona et
» reditus administrare..... Omnibus denique utriusque
» partis subditis libera facultas erit bona... quæ sub
» alterius ditione habent, vendendi..... aliterve de iis
» inter viros et per ultimam voluntatem disponendi: ita
» ut quilibet subditus vel extraneus ea emere possit; nullâ
» aliâ permissione superioris requirendâ, præter eam quæ
» hoc articulo continetur. »

(1) *Paix d'Utrecht.*

L'article 2, après avoir étendu l'amnistie même à ceux qui auroient pu servir contre leurs souverains, ajoute: « Toutes personnes, de quelque qualité et condition
» qu'elles soient, sans nulle excepter, pourront rentrer,
» rentreront et seront effectivement laissées et rétablies en
» la possession et jouissance paisible de tous leurs biens,
» honneurs, dignités, priviléges, franchises, droits,
» exemptions, constitutions et libertés, sans pouvoir être
» recherchées, troublées, ni inquiétées en général ni en
» particulier, pour quelque cause et prétexte que ce soit,

tadt (1), et vous verrez avec quelque

» pour raison de ce qui s'est passé depuis la naissance
» de ladite guerre. En conséquence du premier traité, et
» après les ratifications, leur sera permis à tous et chacun
» en particulier, sans avoir besoin de lettres d'abolition
» ni de pardon, de retourner en personne dans leurs
» maisons, en la jouissance de leurs terres et de tous
» les autres biens, ou d'en disposer de telle manière que
» bon leur semblera ».

(1) *Paix de Rastadt, article 25.*

Les sujets ecclésiastiques ou séculiers, corps, communautés, universités, colléges, seront rétablis tant en la jouissance des honneurs, dignités, bénéfices dont ils étoient pourvus avant la guerre, qu'en celle de tous et chacun de leurs droits, biens, meubles, immeubles, rentes, saisis et occupés à l'occasion de la présente guerre; ensemble leurs droits, actions et successions à eux survenus, même depuis la guerre commencée, sans toutefois rien demander des fruits et revenus perçus pendant le cours de la présente guerre, jusqu'au jour de la publication du présent traité; lesquels établissemens se feront réciproquement, nonobstant toutes donations, concessions, déclarations, confiscations, sentences données par contumace, les parties non ouies, qui seront nulles et de nul effet, avec une liberté entière auxdites parties de revenir dans les pays dont elles se sont retirées pour et à cause de la guerre, pour jouir de leurs biens et rentes en personnes ou par procureurs, conformément aux loix et coutumes de pays et états; dans lesquels rétablissemens sont aussi compris ceux qui, dans la dernière guerre ou à son occasion, ont suivi le parti des deux puissances contractantes : néanmoins les arrêts et jugemens rendus dans les

plaisir les plus grandes nations se rapprocher pour élever ces monumens authentiques où reposent, sous la garde du droit naturel et du droit des gens, les principes immuables, conservateurs de la propriété et de la perpétuité des familles, et seuls vrais garans de la stabilité des empires.

Le nord avoit été depuis le commencement du siècle, aussi agité que le reste de l'Europe.

Auguste, électeur de Saxe, l'avoit emporté en Pologne, sur le prince de Conti, son compétiteur, légitimement élu. La guerre s'étoit allumée entre lui, le roi de Danemarck, Charles XII et Pierre Ier. Celui-ci opposoit des réserves et de la patience aux succès de son fougueux rival. Charles avoit déjà fait élire

---

parlemens, conseils et autres cours supérieures ou inférieures, et auxquels il n'auroit pas été expressément dérogé par le présent traité, auront lieu et sortiront leur plein et entier effet; et ceux qui, en vertu desdits arrêts et jugemens, se trouveront en possession des terres, seigneuries et autres biens, y seront maintenus, sans préjudice toutefois aux parties qui se croiront lézées, de se pourvoir par les voies ordinaires et devant les juges compétens.

et proclamer Stanislas. Toujours vainqueur d'Auguste, il avoit exigé de lui qu'il renonçât à la couronne de Pologne; il eût alors pu jouer un beau rôle, et se réunir avec le Danemarck et la Pologne pour pacifier l'Europe; mais des vues sages et profondes n'entroient point dans cette tête ardente, et la mort seule put mettre un terme à des exploits qui n'avoient ni bornes, ni objet.

La Suisse avoit pris part à cet esprit de discorde qui armoit tous les états: elle s'étoit armée contre elle-même. On s'étoit battu plusieurs années pour le Tokembourg et pour le prince de Saint-Gall, comme on s'étoit battu pour la succession de Charles II. Le traité d'Aran avoit terminé cette guerre civile; et Louis XIV voyoit l'Europe tranquille après tant d'années de guerre et d'événemens si multipliés.

Mais aussi, il se voyoit seul. Le duc de Berry, le dernier de ses petits-fils, venoit de mourir à vingt-huit ans. On voulut chercher autre chose que le caprice de la nature, ou l'ordre éternel de

la providence dans cette disparution subite de toute sa famille; et l'arrivée de ce maréchal de Sallans en Provence, qui vint exprès à Versailles pour parler au roi, donna lieu à beaucoup de conjectures. L'objet secret de ce voyage n'a jamais pu être pénétré. Mais la résignation, le courage, la grandeur d'ame avec lesquels Louis XIV supporta les terribles coups qui l'accablèrent presque tout à-la-fois, couronnèrent dignement le règne le plus long et le plus glorieux.

Il faut à présent jeter un coup-d'œil sur l'effet que ce règne produisit dans l'intérieur du royaume, et sur ce qu'étoit la France à la mort de Louis XIV.

LETTRE XCIII.

Effet du règne de Louis XIV sur l'intérieur du royaume. Etat de la France à sa mort.

VOUS avez vu dans quel état le ministère du cardinal de Richelieu avoit mis le royaume. Cet état s'étoit déjà tellement consolidé, que les troubles de la Fronde ne le détruisirent pas. L'action du gouvernement fut interrompue, ou embarrassée pendant quelque temps; mais rien ne fut dérangé, rien ne fut brisé dans la machine. Louis, devenu majeur, s'empara fortement de tous les ressorts, et annonça qu'il les feroit tendre tous au bien général, mais qu'il ne souffriroit pas qu'un seul agît indépendamment de l'autorité royale. Il tint parole. Jamais monarque ne fut plus constamment obéi: et c'est à cette soumission qu'il fut redevable de la facilité, de la promptitude presque magique,

avec lesquelles il créa et perfectionna tout-à-coup des établissemens si avantageux.

Il s'attacha à un principe qui est en lui-même très-conforme à la nature du gouvernement monarchique, et très-utile pour l'administration; et il le suivit toujours à la rigueur. C'est que l'autorité royale doit, avant d'agir, s'éclairer par les conseils, par la discussion, par les mémoires contradictoires: mais qu'après cela elle ne doit plus trouver d'obstacles dans ce qu'elle a jugé convenable. D'après ces principes, il contint toujours les parlemens dans une sujétion peut-être trop grande. Mais jamais un édit n'étoit envoyé à l'enregistrement, que le roi n'eût pris préalablement les avis des principaux magistrats, ou des personnes instruites sur la matière dont il s'agissoit. Il ne vouloit être obéi qu'après avoir été éclairé; et il sentoit que le souverain a plus d'intérêt que tout autre à ne publier que de bonnes loix. Excepté le chancelier le Tellier, dont il respecta toujours l'âge et les lumières, il forma lui-même presque tous ses ministres. Cela lui donnoit de l'ascendant sur eux. Louvois fut le seul qui

en eut quelque temps sur lui ; il mourut d'effroi de l'avoir perdu. Il n'y avoit personne qui pût soutenir les reproches de Louis XIV ; et un ministre hésitoit longtemps, avant de s'exposer à les mériter par quelques mauvais conseils.

Sur les matières religieuses, Louis XIV prenoit les avis des plus grands prélats, et des ecclésiastiques les plus instruits. Tout ce qu'il fit sur les protestans, et sur la querelle trop fameuse du jansénisme, fut conduit par des personnes auxquelles il avoit donné sa confiance.

Sur les matières de législation, les plus habiles jurisconsultes, les plus grands magistrats furent toujours consultés ; et on en voit la preuve dans les procès-verbaux de la plupart des ordonnances. Les loix du chancelier de l'Hôpital servirent de base au travail par lequel Louis XIV vouloit illustrer son règne. Ce travail s'étendit sur toutes les parties de la jurisprudence.

Il s'agissoit d'en créer une presque entièrement nouvelle en France ; c'étoit celle du commerce. Des chambres de commerce furent établies ; elles furent appelées,

ainsi que les négocians les mieux famés, pour régler tout ce qui tient à cette branche si intéressante de l'administration; et l'ordonnance de 1673 fut le résultat de toutes ces consultations.

Les amirautés furent réglées avec les mêmes précautions et la même surveillance : de jour en jour il devenoit plus nécessaire de leur donner une consistance plus assurée, et des réglemens permanens. C'étoit la suite des progrès rapides de la marine et du commerce. Il falloit une nouvelle législation pour des objets qui, jusque-là presque étrangers au territoire françois, s'y étoient trouvés tout-à-coup transplantés, et s'y multiplioient avec vivacité.

Jamais un grand roi, et un grand ministre, ne profitèrent mieux que Louis et Colbert des avantages d'un beau sol, et des moyens d'une nation active : ils sentirent tous deux qu'un état quelconque n'est pas seulement puissant en raison de l'espace qu'il occupe sur le globe, mais qu'il doit l'être bien plus en raison de sa population, de son travail, de son industrie.

Colbert, obligé de fournir à toutes les dépenses qu'exigeoient les guerres, les bâtimens, les établissemens de tout genre, vit dans le commerce un moyen de fournir à tant de besoins.

Sully avoit pensé qu'il falloit éloigner les François du commerce, et les vouer entièrement à l'agriculture. Colbert, au contraire, négligea un peu trop celle-ci, pour appeler les François à des fortunes plus rapides, plus brillantes, et qui produisirent plutôt l'effet qu'il attendoit. Tous les genres d'industrie pour lesquels la France étoit mise à contribution par ses voisins, devinrent aussitôt indigènes chez elle. Les manufactures de soie produisirent au commerce plus de cent millions : celles des draps furent au point qu'au bout de quelques années, on compta quarante-deux mille métiers dans le royaume. Les glaces de Venise furent égalées, puis surpassées par celles de France; les tapis de Perse et de Turquie disparurent devant ceux de la Savonnerie ; les tapisseries de Flandre ne purent soutenir la comparaison de celles des Gobelins. Ce fond d'industrie,

qui se reproduisoit et se revivifioit sans cesse, approvisionnoit une partie de l'Europe; il n'avoit point de concurrence à craindre. La vigilance de Colbert, les bienfaits de Louis XIV créoient, appeloient, encourageoient les talens; et rien ne peut être comparé à la splendeur universelle dans laquelle se trouva le royaume dix ans après la mort de Mazarin.

Il n'est donc pas étonnant qu'à cette époque se soit manifestée contre Louis XIV cette jalousie politique qui fit verser tant de sang. On voyoit un roi jeune et plein d'ardeur s'annoncer au dehors avec une fierté que rien ne pouvoit abattre, et s'occuper au dedans de tout ce qui pourroit mettre la nation en état de soutenir le ton qu'il prenoit pour elle. On étoit étonné de voir une marine nouvellement créée se mesurer avec succès contre des forces plus redoutables; de voir un commerce qui, dès sa naissance, s'emparant et du goût et de l'agrément, et de la perfection des ouvrages, attiroit comme par un enchantement, le numéraire de l'Europe: mais sur-tout on étoit frappé de voir par quelle

sage administration Colbert avoit, comme un autre Sully, liquidé, en dix ans de temps, la plus grande partie des revenus publics.

En effet, en 1671, l'état ne devoit plus que sept millions trois cent mille livres de rente : il tendoit donc à une libération prochaine, si la guerre de 1672 n'eût pas eu lieu, ou si l'impérieux Louvois n'eût pas empêché Louis XIV de la terminer glorieusement dès la première année.

Ce fut à cette époque que, pour la première fois, on prononça ouvertement le mot de crédit, et que l'on proposa au roi la cruelle ressource des emprunts. Colbert avoit des vues trop sages et trop grandes pour approuver un pareil moyen, avec lequel le ministre le plus inepte peut toujours, s'il présente un appât à l'avidité des créanciers, laisser à ses successeurs l'embarras de payer, et ne se réserve que la facilité de s'endetter. En vain voudroit-on mettre en équivalent avec ce danger, l'avantage que le crédit donne à un état. Cet avantage est nul, dès que l'état ennemi peut l'avoir aussi. Or, il est de fait

que tout état qui veut emprunter trouve des prêteurs. Ce n'est donc, pour le premier état qui emprunte, qu'un accroissement de puissance relative; et l'état ennemi en faisant autant, on ne fait qu'ajouter des quantités égales à des poids inégaux ; ce qui maintient ceux-ci dans leur inégalité; c'est-à-dire que quant aux forces, on reste comme on étoit : il n'y a d'augmentation que dans la dette.

Ce funeste crédit a encore un grand inconvénient. L'augmentation d'impôts est onéreuse au peuple. Elle donne lieu aux murmures et au mécontentement : un ministre dissipateur craint de s'y exposer; et cette crainte le retient sur bien des dépenses. Mais les emprunts ne produisent aucune plainte dans les premiers temps. Au contraire, le capitaliste les voit avec plaisir, parce qu'ils lui offrent une facilité de plus pour faire valoir son numéraire. Le propriétaire et le consommateur, qui pourroient entrevoir dans un avenir peu éloigné les impôts que ces emprunts rendront nécessaires, ne songent qu'à l'avantage présent, et s'estiment heureux d'échapper,

pour le moment, à l'impôt qu'il auroit fallu mettre sur les revenus territoriaux, ou sur les objets de consommation. Le ministre qui a besoin d'argent recourt donc sans crainte aux emprunts, et devient moins sévère sur l'économie.

Colbert fit valoir tous ces motifs auprès de Louis XIV, avec d'autant plus de force qu'il ne vouloit pas l'accoutumer à trouver toujours des millions à sa volonté. Il ne céda qu'aux ordres réitérés du monarque. Mais en cédant, il adressa les plus terribles reproches à ceux qui avoient donné ce conseil : il leur dit qu'ils répondroient devant Dieu du préjudice que ces emprunts porteroient à l'état. L'événement n'a que trop prouvé que le grand Colbert avoit bien lu dans l'avenir.

Plus le commerce, les arts, les sciences se disputoient en France de progrès et d'activité, plus la capitale recevoit tous les jours un accroissement qui devoit fixer les yeux du gouvernement. Des limites furent prescrites à la ville de Paris, il fut défendu de les reculer. La même loi fut renouvellée sous Louis XV, mais ne fut pas exécutée.

Mais c'étoit sur-tout dans cette immense population qu'il falloit mettre un ordre, à l'abri duquel la tranquillité publique fût assurée. Les talens de d'Argenson furent connus et employés; et l'étranger admira cette paisible police, qui ne paroissoit nulle part, mais qui se trouvoit partout.

Les ennemis de Louis XIV ont répété sans cesse qu'il avoit une trop grande idée de lui-même; mais ils n'ont pas dit qu'il avoit aussi une grande idée de la nation à laquelle il commandoit. Il compta toujours sur elle, sur sa fidélité, sur son énergie, sur sa vivacité, sur son honneur; il connut toute la valeur de ce mot; c'est par lui qu'il fit tant de choses étonnantes. Il justifia d'avance une proposition que Montesquieu devoit établir long-temps après, que l'honneur est le principe des monarchies. Personne ne sut mieux réaliser cette ingénieuse fiction, ne sut mieux manier cet inappréciable mobile qui fait produire à l'amour propre les effets de la vertu.

C'est ce mot d'honneur qui a créé

l'idée si simple, si riche, si sublime de la croix de Saint-Louis; et le souverain qui avoit l'heureuse adresse d'offrir une pension en refusant cette croix, rendit un bel hommage à l'esprit de la nation. Il avoit trouvé le véritable trésor de l'état. Cette nouvelle monnoie, frappée sans alliage au coin de l'opinion publique, gagna sur la place du moment qu'elle y parut. Un heureux change s'établit et se maintint au désavantage de la monnoie métallique; et c'est un des plus grands éloges que l'on puisse faire d'un peuple et d'un souverain. Le prix de la valeur guerrière fut placé au bout de la carrière de l'honneur. Chacun put espérer de le saisir. Le simple soldat, en devenant bas-officier, put y prétendre comme le plus grand seigneur. Un monument superbe s'éleva pour recueillir les guerriers que leur âge ou leurs blessures condamnoient à ne plus servir la patrie. On a reproché à ce monument des Invalides, trop de faste, trop de magnificence; comme s'il n'y avoit pas dans les grands états un luxe de dignité, le seul qui ne puisse jamais

leur être funeste : comme si en ouvrant aux soldats estropiés des casernes majestueuses et des temples de marbre, on ne les associoit pas à la gloire de l'empire qu'ils avoient défendu, et à la munificence d'un dieu rémunérateur.

Laissez ces calculs de comptoir, ces fausses économies à ceux qui n'ont jamais envisagé la masse d'une grande monarchie, et qui en supputent mesquinement jusqu'aux plus petites fractions. Ce ne sont point des lunettes, c'est un télescope qu'il faut à l'homme d'état. Il lui faut le génie qui embrasse le tout et qui annoblit les détails.

Ce talent étoit celui de Louis XIV, et fut celui de ses ministres. Quand ils descendoient dans les détails des manufactures, des métiers, des filatures, des constructions de vaisseaux, enfin tout ce qui intéressoit le commerce et la marine; c'étoit avec un coup-d'œil à qui n'échappoit aucun rapport d'utilité publique. La France jouit depuis plus de cent ans du bénéfice des réglemens qui furent faits sous ce règne : et peu de François se

sont occupés de savoir à qui ils en étoient redevables.

Quelques auteurs, qui veulent tout attribuer au hasard, ont dit (et le vulgaire, cet écho ambulant, a répété avec eux), que la nature, prodigue envers Louis XIV, s'étoit épuisée à produire pour lui des grands hommes dans tous les genres. Je n'admets point dans le monde moral ces années d'abondance et de stérilité que la variation des saisons produit dans le monde physique. Il y a toujours dans une grande monarchie un nombre plus que suffisant d'hommes capables. Mais il n'y a pas toujours un monarque et des ministres propres à les chercher, à les découvrir, et à leur donner les places qui leur conviennent. Les plus grands talens sont quelquefois comme les mines les plus riches : il faut, pour les trouver, fouiller dans leur obscurité : tandis que les hommes ordinaires sont toujours impatiens de s'élever, et se croient toujours au-dessus de la place qu'ils occupent.

C'étoit sur ce point que Louis XIV excelloit. Il conservoit des notes sur tous

les sujets qui annonçoient de la capacité : il apportoit sur-tout une sévère attention dans la nomination des évêchés, des premières places de la magistrature, des secrétaires d'état. Aussi n'y eut-il jamais tant de saints ou illustres prélats, tant de magistrats célèbres, tant de grands ministres. Dans ses mémoires particuliers, qui étoient et doivent être encore à la bibliothèque, vous verrez à quelles recherches, à quel examen il se livroit pour nommer ou renvoyer un ministre; ce qu'il exigeoit de ceux à qui il donnoit sa confiance, et quel ton il vouloit qu'ils prissent pour le représenter. Je ne vous citerai pour exemple que M. de Pomponne. Sa réputation, ses vertus, le respect universel dont jouissoit sa famille, déterminèrent le choix du roi. *Mais*, ajoute-t-il, *l'emploi se trouve trop grand et trop étendu pour lui.... Enfin il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passoit par lui perdoit de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France.* Si le monarque françois qui pensoit ainsi n'avoit pas trouvé

de grands hommes pour le servir, c'est qu'il n'y en auroit pas eu dans toute l'Europe.

L'histoire lui apprenoit que trop souvent les troubles de la France avoient eu pour origine l'inquiétude ou l'ambition des grands du royaume. Il jugea que le moyen d'affoiblir le reste de leur autorité, étoit de les approcher de sa personne, de les fixer à sa cour. Il s'en composa une qui devint la plus brillante de l'Europe. Dès ce moment, ce fut un mode et un besoin pour les grands seigneurs d'être admis aux fêtes et dans la familiarité du souverain; et ceux qui en d'autres temps, ou avec d'autres mœurs, auroient été les rivaux de sa gloire, ne songèrent plus qu'à s'associer à elle, et à en rehausser l'éclat.

Cet éclat n'étoit point une de ces fausses lueurs qui éblouissent ou trompent un moment. C'étoit, de la part de Louis XIV, une splendeur soutenue, qui tenoit à la dignité de la couronne. Et jamais personne ne maintint mieux que lui cette dignité. La déclaration qu'il exigea de l'Espagne vis-à-vis du comte d'Estrades; la

réparation que Rome fut obligée de lui faire pour l'insulte du duc de Créquy; la vengeance, juste dans son motif, quoique répréhensible dans son excès, qu'il tira de la ville de Gênes; enfin, toute sa conduite politique fit connoître que jamais il ne se relâcheroit sur tout ce qui pouvoit rehausser l'éclat et la majesté de son trône.

Sous son règne, le clergé de France commença à tenir régulièrement les assemblées qui depuis ont toujours eu lieu. Et c'est dans une de ces assemblées, en 1681, que furent arrêtés les quatre fameux articles qui sont le complément du droit de l'église Gallicane. Il y fut solemnellement dit, 1°. que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois; 2°. que d'après les sessions 4 et 5 du concile de Constance, les conciles généraux sont au-dessus du pape; 3°. que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, mais sans porter atteinte aux libertés de l'église gallicane; 4°. enfin qu'il appartient au pape de décider en matière de foi; que ses décisions obligent toutes les églises; mais ne sont irréformables qu'après que l'église les a adoptées.

[illegible]ssemblée de 1681, le roi s'occu[illegible]epuis plusieurs années, de de[illegible]s états la religion réformée. [illegible]roit sans cesse de nombreuse[illegible] conversions ; et enfin, convai[illegible]nombre des protestans diminuoi[illegible]s jours en France, il donna, en 1685, le fameux édit qui révoquoit celui de Nantes. Ce n'est pas dans un ouvrage aussi abrégé que celui-ci, que l'on peut examiner tout ce qui a été dit pour et contre cet édit. Il eût excité moins de clameurs, si l'exécution en eût été confiée à des hommes plus modérés. Mais Louvois, l'auteur des terribles dragonades, porta dans une matière religieuse et civile, la dureté qu'il mettoit à tout : et les suites de l'édit furent plus fâcheuses que l'édit même.

Les plus habiles négociateurs avoient peine à effacer, dans les pays protestans, les fâcheuses impressions que produisoit une pareille rigueur ; les protestans fugitifs exagéroient encore, dans leurs récits, les maux qu'ils avoient soufferts ; et par leurs déclamations, ne secondoient que

trop les intentions de ceux qui vouloient armer l'Europe contre Louis XIV. Les impressions qui tiennent à l'esprit de parti, sur-tout en fait de religion, sont les plus faciles à recevoir, et les plus difficiles à détruire. On voit dans la négociation de M. d'Avaux, entre la paix de Nimègue et la guerre de 1688, combien elles lui nuisoient auprès des Hollandois les mieux pensans, et quel art il lui falloit employer pour ne pas échouer sur cet écueil Pendant les malheurs de la guerre de la succession, lorsque l'Autriche et la Hollande ne répondoient que par des refus aux sacrifices offerts par Louis XIV, elles étoient excitées par les lettres des protestans, qui ne cessoient de mander que la France étoit sans ressource, et seroit forcée d'accepter la paix, à quelque condition qu'on la lui dictât. Irrités de la sévérité dont on usoit envers eux, ils s'aveugloient au point qu'ils cherchoient à perdre l'état pour satisfaire leur vengeance.

Dans l'intérieur du royaume, les effets de cette excessive sévérité furent encore plus funestes; et l'état fit une perte énorme

en richesses, en population, en industrie, sans que l'église y gagnât une véritable conversion.

On seroit, avec le temps, parvenu bien plus sûrement à son but, si, en excluant les protestans de toutes les charges, de tous les emplois, qui ne doivent être confiés qu'à ceux qui professent la religion de l'état, on leur eût accordé l'état civil, qui appartient à tous les membres de la société. L'antipathie religieuse se seroit affoiblie peu-à-peu, et le desir de prendre place parmi les agens d'un grand empire, auroit ramené à l'uniformité. Faute d'avoir fait cette distinction, on manqua absolument l'objet que l'on s'étoit proposé. Un certain nombre de protestans, nombre fort exagéré par l'esprit de parti, quitta le royaume. Un plus grand nombre y resta, à l'abri de quelque tolérance ou d'une abjuration simulée. Ils s'attachèrent d'autant plus à leur opinion, qu'ils avoient été persécutés pour elle : c'est dans le cœur de l'homme. L'administration admit en principe une fiction politique, qui ne pouvoit manquer de lui susciter mille traverses. Il

fut dit qu'il n'y avoit plus de protestans ; et on agit contre eux, en partant de la fausse assertion qu'il n'y en avoit pas.

Lorsque vous en serez à ce grand événement du siècle de Louis XIV, il faut voir la suite des loix qui furent données à ce sujet, et deux mémoires imprimés qui furent faits, en 1787, par M. de Malesherbes. Cela vous donnera des idées nettes sur cette fameuse question, et vous mettra à portée de l'examiner par vous-même. Mais il faut l'examiner relativement à la monarchie françoise ; elle doit y être jugée par des principes tout différens de ceux que l'on suivoit en Allemagne ; et la raison en est sensible. Dans l'Allemagne, considérée comme empire germanique, depuis la paix de Passau, la confession d'Augsbourg, et le traité de Westphalie, il n'y a plus eu une seule religion dominante dans l'état : la catholique et la réformée ont été mises sur la même ligne, et fournissent un nombre déterminé de membres aux corps politiques. Mais en même temps l'Allemagne est un empire fédératif, composé d'une

multitude de souverainetés indépendantes; et dans chacune de ces souverainetés, il y a la religion de l'état. En France, au contraire, où il n'y avoit qu'une souveraineté, la religion que cette souveraineté professoit, devoit être par-tout la religion dominante. Mais en interdisant à l'autre le culte public, ne pouvoit-elle pas tolérer un culte particulier? Ne pouvoit-elle pas assurer aux sectateurs de ce culte un état civil, conforme à l'ordre public? C'est à quoi il me semble que l'on peut sagement réduire la question.

Ce ne fut pas ainsi qu'on la présenta à Louis XIV; et plus il déploya sa puissance, moins il parvint à son but. C'est qu'il y a deux choses contre lesquelles l'autorité et les loix ne prévalent qu'avec le temps, l'esprit religieux et les mœurs. Quand on leur oppose la force, on augmente la leur. Louis éprouva la réaction de l'esprit religieux, lors de sa révocation de l'édit de Nantes : il éprouva celle des mœurs, lors de son édit contre les duels.

Toute son autorité échoua devant le préjugé national : elle échoua, parce

qu'elle prit le moyen le moins propre à remplir ses vues, le plus fait pour produire une réaction à laquelle elle devoit définitivement céder. Elle menaça de la mort des guerriers qui s'exposoient à la mort : ils mettoient un premier honneur à braver cette mort, en pouvant la donner; ils en mirent un autre à braver celle contre laquelle ils ne pouvoient se défendre. L'opinion publique flétrissoit ceux qui refusoient de se battre : elle éleva avec enthousiasme ceux qui se battoient malgré les sévères défenses d'un monarque absolu, et manifesta une noble sensibilité pour la victime de l'infraction d'une loi qu'elle repoussoit. L'édit des duels donna donc un nouvel aliment à cette opinion, qui étoit sa plus grande ennemie. Semblable à ces esprits que Milton nous représente foudroyés par le canon des enfers, et se relevant plus forts qu'auparavant, la reine du monde brava les coups de Louis XIV, et trouva une nouvelle force dans chacun des coups qu'il lui portoit. Louis vit lui-même le peu d'effet d'une déclaration donnée trop promptement, et

mal combinée avec la nature de l'usage que l'on avoit voulu abolir. Il vit l'inutilité des exemples de sévérité; mais n'aimant point à s'avouer à lui-même qu'il s'étoit trompé, il aima mieux supposer que personne n'osoit plus enfreindre une loi qu'il ne pouvoit faire exécuter.

Il est étonnant que Louis XIV, qui connoissoit si bien l'esprit de la nation, ait songé à affoiblir ce qui étoit chez elle un des ressorts de l'honneur. Il y a sans doute de grands argumens à opposer à cet honneur; mais l'honneur se sent, et ne se raisonne pas : encore moins peut-il se commander.

Dans toutes les autres parties de l'administration, Louis vit ses entreprises couronnées par le succès : les revers de la guerre de la succession fatiguèrent, mais n'épuisèrent pas le royaume; et lors de la paix de Rastadt, Louis put envisager avec satisfaction ce qu'il avoit fait pour la monarchie.

Du côté de l'Espagne, il n'y avoit plus de guerre à craindre : l'acquisition de la Franche-Comté donnoit à la France la

Enfin, la jalousie que sa puissance avoit excitée, lui a fait un dernier reproche, dont il faut apprécier la valeur : il fut vain, a-t-on dit. Sans doute la vanité devroit toujours être au-dessous de l'homme qui est réellement grand; éclairé par les rayons de sa gloire, il ne devroit jamais en être ébloui. Mais si cette foiblesse peut être pardonnable à un grand souverain, c'est assurément lorsqu'elle a tourné à l'avantage du peuple qu'il gouvernoit: or le règne de Louis XIV est une époque à jamais mémorable. Il a senti tout ce que la France étoit, tout ce qu'elle pouvoit être; il l'a élevée à un rang dont elle ne descendra que par sa faute. D'ailleurs, quand même on pourroit dire avec quelque fondement, qu'il fut vain dans les temps de sa prospérité, il faudroit ajouter aussi qu'il fut grand dans de grandes infortunes. Quelques indices, quelques actions de vanité peut-être, ne peuvent être attribués qu'à la foule des hommages qui s'empressoient autour de lui; et au milieu de tant d'acclamations, est-on toujours le maître de distinguer et

de saisir le ton de la vérité ? N'est-ce pas demander à l'humanité un effort surnaturel, d'exiger que l'objet d'un enthousiasme universel ne s'en laisse jamais atteindre ? Mais ce qui est, de la part de l'humanité, un effort plus surnaturel encore, c'est après avoir traversé, avec orgueil peut-être, cinquante ans de gloire et de triomphes, de vieillir dans le malheur, et de le supporter avec courage et résignation ; c'est, après une habitude d'un demi-siècle de prospérités, de paroître tout-à-coup habitué à des jours de calamités et de douleurs. Plus les reproches de vanité faits à Louis auroient été fondés, plus cette gloire seroit grande : elle n'appartient qu'à lui seul, et je ne connois aucun souverain qui ait acquis le droit de la partager avec lui. La fortune, après avoir épuisé sur lui toutes ses faveurs, lui réservoit encore celle de ses disgraces, afin que son siècle et la postérité le connussent tout entier : elle n'avoit plus que cette nouvelle gloire à lui offrir. Elle a voulu que l'on vît son ame à découvert, et c'étoit le plus bel éloge qu'elle pût lui

consacrer. Alors cette ame a paru dans toute sa grandeur : le héros chrétien, le grand roi, le monarque sensible, tous ces traits furent réunis dans le même tableau. Chacun d'eux est rendu avec autant de noblesse que de simplicité, dans ses lettres à MM. de Torcy, d'Uxelles, de Polignac, pendant les différentes négociations en Hollande. Quand on n'a point lu, relu, appris, admiré ces lettres, on peut connoître Louis XIV, mais on ne connoît pas Louis-le-Grand. Ses ennemis ne le connoissoient pas, lorsqu'ils refusoient toutes ses propositions, lorsque, non contens de ce qu'il se soumettoit à des sacrifices pénibles, ils croyoient le forcer à signer des conditions honteuses. C'est bien à eux que put alors s'adresser le reproche d'être vains; et Torcy leur donnoit une belle leçon, en leur disant ce mot si simple et si vrai : *on voit bien que vous n'êtes pas accoutumés à vaincre.* Enivrés de leurs victoires, ils crurent que Louis étoit abattu par ses défaites. Ils ne lui soupçonnèrent pas une force d'ame dont aucun d'eux n'avoit d'idée. L'absurde opiniâtreté de

leurs prétentions, le ton insultant avec lequel ils se plaisoient à les présenter et à les soutenir, les minutieuses vexations de détail dont ils avoient la bassésse de les accompagner, donnèrent la juste mesure de leur vanité : l'effet en fut tel qu'il devoit être; et la paix d'Utrecht, en leur assignant dans l'histoire leur véritable place, les mit bien au-dessous du monarque qu'ils avoient voulu humilier.

Si l'existence politique que ce règne donna à la France, n'avoit eu que de l'éclat sans solidité, elle auroit fini avec le bonheur de Louis XIV ; elle auroit au moins fini avec sa vie : elle ne se seroit pas maintenue sous la minorité d'un roi de cinq ans, et sous la régence d'un prince dissipé; elle ne se seroit pas agrandie et affermie sous un ministre octogénaire ; et vous verrez, dans la lettre suivante, ce que la France devint dans l'espace d'un siècle, depuis la paix de Westphalie, jusqu'à la paix de 1748.

Enfin (car je voudrois vous inculquer fortement une grande et juste idée, et de votre patrie, et des souverains à qui

elle doit sa prospérité), pour répondre aux déclamations que vous entendrez, et contre le gouvernement françois, et contre Louis XIV; pour confondre tous ces sots détracteurs, ces malheureux pygmées qui se hissent et se gonflent en s'efforçant de souffler sur des géans, je vous renverrai toujours aux ennemis même de la France, à cette Hollande si orgueilleuse de ses succès inattendus. Lisez, entre autres la pétition du conseil d'état aux états-généraux, du 13 novembre 1711, pour avoir de nouveaux subsides; remarquez bien l'époque, et voyez comment, après les plus grands désastres de la France, une république parloit à elle-même des monarchies françoise et espagnole : *La puissance de la France est si grande, par la* CONSTITUTION *de ce royaume, sa vaste étendue, ses états bien peuplés, ses frontières, le génie de sa nation, la* FORME DE SON GOUVERNEMENT.... *Le royaume d'Espagne, depuis que le duc d'Anjou est monté sur le trône, et l'a gouverné à la manière et selon le génie des François, a commencé à se relever de la grande déca-*

dence où il étoit tombé depuis la paix de Vervins, sous ses trois derniers rois.

Je n'ai rien à ajouter à ce passage : il vous dit assez ce qu'étoit la France sous le gouvernement qu'elle n'a plus.

LETTRE XCIV.

Depuis 1715 jusqu'en 1748.

A la mort de Louis XIV, la plupart des puissances que son règne avoit étonnés ou humiliés, voyoient avec une satisfaction secrète la couronne de France sur la tête d'un enfant de cinq ans, et se livroient à l'espérance de recouvrer pendant une minorité, une partie de ce qu'elles avoient perdu pendant un long règne. On pouvoit au moins leur en supposer le desir; cela seul exigeoit de la part du régent une marche très-sage et très-adroite.

C'étoit dans ce moment tout gagner pour le royaume, de ne pas retomber dans une nouvelle guerre. Il falloit pour cela,

non seulement ne point offenser, mais encore s'attacher l'Angleterre et l'Autriche. Il falloit engager la première à maintenir la paix d'Utrecht, qui étoit son ouvrage. Il falloit persuader à l'autre que c'étoit en restant en paix avec la France, qu'elle garderoit les possessions qu'elle venoit d'acquérir en Italie et dans les Pays-Bas. Ce qui paroissoit avoir au commencement de ce siècle, épouvanté les cabinets, c'étoit l'union future des deux cours de Versailles et de Madrid. Il pouvoit être politique de présenter cette union comme n'étant pas aussi étroite qu'on le craignoit, comme pouvant même se rompre. Telle étoit la marche que les circonstances sembloient indiquer au gouvernement, et que d'autres circonstances lui rendirent encore plus facile. Il ne faut point parler de la vie privée du régent: elle étoit celle d'un prince voluptueux. Il ne faut point parler de la monstrueuse élévation du cardinal Dubois, qui étoit une honte, et par conséquent une calamité publique. Il ne faut point parler des déprédations inévitables sous un pareil ministre, et qui augmen-

toient le vide des finances, au lieu de le combler. Ce sont des reproches mérités que la sévérité de l'histoire ne peut s'empêcher de faire au duc d'Orléans. La calomnie y a joint des imputations encore plus graves, et a osé lui supposer le dessein de se défaire de son royal pupile. Cette accusation est repoussée par la facilité avec laquelle le duc d'Orléans auroit pu commettre ce crime, s'il eût été capable de le concevoir; par la douceur connue de son caractère, qui ne s'aigrit, qui ne s'irrita jamais contre aucun de ses ennemis. Mais ces inculpations même, les soupçons que l'on affecta de répandre sur lui, le scandale de sa vie, les vices de son administration dans l'intérieur du royaume, furent ce qui, en indisposant le roi d'Espagne contre lui, donnèrent lieu au duc d'Orléans de prendre et de suivre une politique qui maintint la paix en France et dans une partie de l'Europe.

Cette paix fut un moment rompue entre la France et l'Espagne; et c'étoit pour les deux peuples un spectacle effrayant de voir recommencer des guerres que le testament

de Charles II devoit avoir terminées à jamais. Mais cette guerre n'étoit point heureusement de nation à nation; elle étoit personnelle entre le roi d'Espagne et le régent; et au moment où ils alloient la soutenir avec cette animosité haineuse qui caractérise les divisions domestiques, chacun d'eux rougit devant lui-même, en songeant qu'il alloit travailler à détruire l'ouvrage de Louis XIV; et l'ombre de ce grand monarque parut se mettre entre eux pour arrêter leurs coups.

Quelle qu'eût été l'issue de cette guerre, si elle eût malheureusement continué, le blâme ne pouvoit en retomber que sur l'Espagne. Le régent, en possession de toute l'autorité royale, ne devoit pas souffrir que l'Espagne voulût prendre part à la régence, encore moins qu'elle entretînt dans l'état des intelligences et des conspirations. Ainsi, lorsqu'avertis à temps de ces conspirations, il fit arrêter plusieurs personnes, saisir les papiers du ministre d'Espagne, et reconduire ce ministre lui-même hors de France, il fit non seulement ce qu'il avoit droit, mais ce qu'il étoit

obligé de faire. Il en résulta entre les deux cours une mésintelligence qui survécut au régent, que l'on assoupit un moment, sous l'espérance du mariage de l'infante avec le jeune roi, et qui se renouvella lorsque cette princesse repartit pour l'Espagne.

Cette mésintelligence ne tenoit pas seulement à des motifs personnels : elle tenoit à des raisons d'état. Elle tenoit aux vues du cardinal *Albéroni*. Ce nom rappelle un de ces jeux de la fortune dont l'histoire offre quelques exemples. Fils d'un jardinier du Parmesan, puis sonneur de la cathédrale de Plaisance, c'est de-là que partit cet homme inconnu pour s'emparer d'abord de l'esprit de la princesse des Ursins, pour l'engager à déterminer Philippe V à épouser la princesse de Parme, pour faire ensuite disgracier la favorite qui avoit contribué à son élévation; pour parvenir enfin à la place de premier ministre, et gouverner l'Espagne avec une autorité absolue. Ce qu'il y a peut-être de plus étonnant dans l'histoire d'Albéroni, c'est qu'au milieu des reproches qu'on peut lui faire, il étoit

réellement homme d'état; c'est qu'il avoit de grandes vues pour l'Espagne; c'est qu'il vouloit lui rendre une bonne administration et toute la vigueur politique dont elle étoit susceptible. Il vouloit sur-tout lui rendre un établissement en Italie. Par le traité d'Utrecht, l'Espagne avoit perdu ce qu'elle y possédoit. Philippe V, excité par son ministre, tendoit toujours à recouvrer les anciennes possessions de sa couronne, et croyoit même le devoir à l'honneur des Espagnols, à la fidélité que la nation lui avoit témoignée, et à la mémoire de Charles II qui, en l'appellant au trône, avoit sur-tout voulu éviter le démembrement.

L'Angleterre et l'Autriche étoient instruites de ces intentions de la cour de Madrid, et si elles eussent soupçonné la cour de France de les favoriser, cela seul auroit pu rallumer la guerre. Il importoit donc au régent d'éloigner une idée qui conduisoit manifestement à une rupture: et c'est en quoi le mécontentement personnel qui étoit entre lui et Philippe V lui fut très-utile, et fut réellement favorable

à la France. Le régent y ajouta toutes les mesures politiques qui pouvoient tranquilliser Vienne et Londres. Il faut en voir les détails dans toutes les négociations qui eurent lieu alors, et qui redoublent d'intérêt quand on les met en opposition avec celles d'Utrecht. Qui eût dit que ce traité auroit amené la triple alliance ? Telle est la métamorphose inattendue que quelques années produisent souvent dans les plus grands intérêts des peuples. Il importe alors aux peuples d'être gouvernés par des hommes qui saisissent à temps cette métamorphose, et qui ne se roidissent pas contre d'anciennes idées condamnées par des faits nouveaux.

Le régent saisit à propos le changement que la politique exigeoit : soit que ce changement lui fût indiqué par la justesse de son esprit, soit qu'il y eût été porté d'abord par son propre intérêt contre la cour d'Espagne, afin même d'ôter toute idée de connivence avec Madrid pour enlever le royaume de Naples à l'Autriche, il s'employa pour qu'elle pût échanger la Sardaigne contre la Sicile ; et malgré la

répugnance de la cour de Turin, l'échange se fit par l'entremise du régent, et par le secours d'une flotte angloise.

Par là le gouvernement françois acquit une grande confiance en Angleterre, et s'unit sincèrement à la maison électorale de Hanovre, qui desiroit de monter sur le trône de la Grande-Bretagne. Cette union s'accrut encore sous le ministère de Walpool et du cardinal de Fleury : elle étoit fondée sur l'intérêt des deux nations ; et quand elles voudront bien peser leur avantage réciproque, elles verront qu'il est dans une alliance solide et durable.

Mais l'Espagne ne vouloit pas encore voir cette union sans inquiétude : elle se reportoit toujours au temps ou l'alliance de Cromwel et de Mazarin lui avoit paru si redoutable ; et reprenant la politique d'alors, la branche Espagnole-Bourbon recourut aux moyens qu'avoit mis en usage la branche Autrichienne d'Espagne, et s'adressa à Vienne pour prévenir un danger qui ne la menaçoit pas.

Que Madrid, où tout en général se

fait par habitude, ait imaginé de faire, huit ou dix ans après la mort de Louis XIV, ce qu'elle avoit fait pendant sa minorité; cela, quoique singulier, peut encore se concevoir. Mais ce qui paroissoit bien plus étonnant, c'étoit de voir la cour de Vienne, de voir ce même Charles VI, qui s'étoit fait couronner en Espagne, et qui avoit été obligé de l'abandonner, s'unir avec son rival, et travailler à lui faire un établissement dans cette même Italie où l'Autriche avoit toujours trouvé un dédommagement de ce qu'elle perdoit dans la monarchie espagnole; c'étoit de voir les troupes espagnoles introduites par les Autrichiens même dans les duchés de Parme, de Plaisance, et le grand duché de Toscane promis à Don Carlos.

Il y a, ce me semble, dans l'histoire de l'Europe peu d'époques où la politique de toutes les cours soit aussi difficile à scruter, et où l'histoire ait plus de conjectures extraordinaires, quelquefois même contradictoires, à présenter aux lecteurs.

En se faisant donner par l'Autriche

même un premier établissement en Italie, l'Espagne n'y est-elle parvenue qu'à force de finesse et de négociations ? Ce seroit une politique d'autant plus profonde, qu'elle paroissoit entreprendre l'impossible.

En introduisant dans de riches provinces de l'Italie cette puissance espagnole, qu'il s'étoit tant efforcé d'en exclure, l'empereur ne prépara-t-il pas l'invasion et la perte du royaume de Naples ? Alors la cour de Vienne auroit fait une faute énorme, dont en 1734, elle reconnut trop tard les conséquences.

Ne vouloit-elle qu'entretenir la désunion entre les deux branches de la maison de Bourbon ; pour que les deux couronnes ne pussent pas se fortifier l'une l'autre ; pour que l'Espagne ne sortît pas de l'état de dépérissement où elle étoit tombée depuis le règne de Philippe III ? Alors Charles VI auroit eu une politique très-rafinée ; en amusant l'Espagne par l'espoir du mariage de l'infant avec Marie-Thérèse ; en profitant de cet espoir pour tirer de Madrid un argent énorme ; en

opposant le traité de Vienne à celui de Hanovre; en voulant y faire adhérer la Russie, le Danemarck, la Suède, les électeurs catholiques et même celui de Brandebourg qu'elle détachoit de l'autre alliance : en obtenant de Catherine I[ere], d'être garante du traité de Vienne, et mettant ainsi pour la première fois la Russie dans les affaires générales de l'Europe, afin de l'associer à ses projets contre la Pologne et la Turquie.

Mais aussi, comment tant de négociations si longues, si fortement compliquées, n'ont-elles abouti qu'à signer, le 31 mai 1727, le traité déjà convenu entre la France, l'Angleterre et la Hollande, et auquel l'Espagne accéda 15 jours après ? Walpool et Fleury n'étoient-ils pas parvenus à leur but en prévenant un incendie tant de fois prêt à se rallumer ? Et si l'Autriche s'étoit flattée long-temps de faire renoncer l'Angleterre au traité de Hanovre, ne dut-elle pas être effrayée de son erreur, quand elle vit l'Angleterre et la Hollande ne prendre aucune part à la guerre de 1733 ?

Dans un ouvrage intitulé : *Discours politiques de M. Hume*, quoiqu'ils ne soient pas tous de lui, on a prétendu que les brouilleries de la France et de l'Espagne n'avoient jamais été que simulées, et que c'étoit un piége tendu aux autres puissances. Tous les monumens historiques attestent la fausseté de cette assertion. La mésintelligence avoit été extrême pendant une partie de la régence. Palliée un moment lors de la majorité de Louis XV, elle se renouvella sous M. le duc, par le renvoi de l'infante, et se maintint sous le cardinal, jusqu'à ce que la prudence, la sagacité, la patience de ce ministre eussent déjoué les projets de l'Autriche, et vissent en 1733 le moment de faire sentir à l'Espagne ses vrais intérêts.

Louis XV sembloit ne point avoir oublié, et le cardinal lui avoit souvent rappelé, les préceptes de son bisaïseul mourant. Né avec un caractère doux et juste, il étoit déjà connu pour un prince loyal, ennemi de la guerre, et qui n'en rechercheroit pas les occasions. Le cardinal travailla sur cette réputation naissante, et

que

que rien n'a jamais démentie. Il établit dans tous les cabinets l'opinion très-bien fondée, que Louis XV ne desiroit que le maintien de la paix, et ne méditeroit jamais aucune conquête, et que son caractère, joint à la position dans laquelle étoit alors le royaume, l'appeloit à être le médiateur de l'Europe. Il commença à lui faire jouer ce rôle lors de la guerre qui éclata entre l'Angleterre et l'Espagne, relativement au commerce de contre-bande qui se faisoit des Antilles dans le golfe du Mexique, et aux difficultés qui s'élevèrent sur la traite des nègres, et pour le vaisseau de *Porto-bello*. La cour de France vint à bout de concilier celles de Londres et de Madrid. Elle fit plus vis-à-vis de l'Autriche. Charles VI temporisoit pour effectuer ses promesses sur Parme et sur la Toscane ; et ces lenteurs démontrèrent enfin quelle étoit la véritable valeur de ces promesses, et dans quelles vues elles avoient été faites. On put juger alors que lorsque Charles VI avoit assuré ces provinces à une branche d'Espagne, il n'avoit voulu, en contractant des engagemens

qu'il regardoit comme illusoires, que maintenir dans la maison de Bourbon une désunion dont il espéroit quelques effets heureux pour l'Autriche. L'Espagne reconnut que ce n'étoit pas de la main seule de Charles VI qu'elle pouvoit recevoir ce qu'il affectoit de vouloir lui donner. Sincèrement revenue à son alliance avec la France, elle la pressoit de se joindre à elle pour obtenir ce qui lui étoit dû. Le cardinal desiroit bien que l'Espagne eût satisfaction entière; mais il vouloit y parvenir plutôt par la voie de la persuasion que par celle des menaces; et il vouloit faire de l'exécution des promesses de Charles VI plutôt un moyen de confirmer la paix qu'une occasion de la rompre. Il y parvint en mesurant toutes ses démarches, en ne faisant jamais rien que d'accord avec l'Angleterre; et il sut si bien conduire cette longue négociation, que les six mille hommes qui devoient entrer en Italie au nom du roi d'Espagne, y furent transportés sur des vaisseaux anglois. Carlos fut reconnu souverain de Parme, et l'héritier de la Toscane. Le grand duc, le dernier de la

maison de Médicis, accepta l'héritier qu'on lui donnoit. L'Italie, qui s'étoit vue au moment d'être encore le théâtre de la guerre, exalta la sagesse du ministre et du souverain qui l'en avoient préservée; la France fut regardée comme la médiatrice universelle; et la prépondérance du cardinal s'établit tellement dans les cabinets, qu'il obtint de l'empereur de détruire une compagnie des Indes orientales qui s'étoit formée à Ostende, et dont le commerce de France commençoit à concevoir de l'inquiétude.

Depuis vingt ans la France jouissoit de la paix; et tout pouvoit lui faire espérer que cette paix dureroit jusqu'à la mort de Charles VI, lorsque la mort d'Auguste II, roi de Pologne, mit la cour de France dans la nécessité de commencer une guerre.

Ce fut lors de l'élection de ce roi, que se manifestèrent en Pologne ces intrigues étrangères, qui ont préparé la ruine de ce royaume. Stanislas, déjà élu une première fois, et soutenu par Charles XII, avoit, après la mort de ce roi, été détrôné par Auguste, soutenu des forces de la

Russie. Cette puissance venoit de prendre rang en Europe : Pierre avoit ouvert la route qu'elle devoit suivre pour devenir redoutable, et cette route la conduisoit sur les malheureux Polonois. Ceux-ci, au lieu de sentir le danger dont les menaçoit la masse qui s'armoit contre eux, se livrèrent de nouveau à tous les troubles, à toutes les intrigues qui suivent presque toujours la mort, et accompagnent la nomination d'un roi électif. Ils n'avoient alors qu'un parti sage à prendre : c'étoit de rendre la couronne héréditaire, et de la remettre sur la tête de Stanislas, prince aimé et vertueux, né parmi eux, et qui ne possédoit point de domaines étrangers. Malheureusement les préjugés de la Pologne l'enchaînèrent à cette couronne éligible, dans le moment même où l'élection devoit être la plus orageuse. Le sentiment de cette raison, de cette justice universelle, qui dans le premier moment parle assez généralement aux hommes, indiquoit une seconde nomination de Stanislas. Elle eut lieu dans toutes les formes accoutumées : mais il entroit dans les vues de

l'Autriche et de la Russie d'en faire faire une autre.

Charles VI demandoit depuis long-temps à l'électeur de Saxe la garantie de la pragmatique sanction Caroline, dont je parlerai tout-à-l'heure, et une renonciation à tous ses droits. Auguste accéda à tout, pourvu qu'on le fît roi de Pologne (ce qui, huit ans après, ne l'empêcha pas de se déclarer contre l'exécution de cette même pragmatique). L'impératrice de Russie, qui suivoit toujours sur la Pologne les vues de Pierre Ier., espéroit diriger le fils de celui que Pierre avoit élevé au trône. Et c'est de ce moment que l'on peut dater la perte de ce royaume. Une seconde élection fut faite au milieu du tumulte ; et l'électeur de Saxe fut proclamé roi.

Quelque attachés que Louis XV et le cardinal fussent à la paix, ils l'étoient aussi à la dignité de la couronne de France, qui demandoit que l'on soutînt le beau-père du roi, et à la grande importance d'arrêter en Pologne les vues de la Russie. L'Espagne voyoit, dans une rupture, l'espoir de faire quelques conquêtes en Italie.

Ainsi, la guerre dans laquelle la maison de Bourbon alloit s'engager, avoit deux objets : le premier, de remettre Stanislas sur le trône qui lui appartenoit ; le second, de profiter de cette occasion pour rendre à la branche d'Espagne quelques-unes des provinces qui lui avoient appartenu.

Il étoit évident, au contraire, que l'Autriche étoit sans intérêt à commencer cette guerre. Elle n'en avoit d'autre que cette garantie de la pragmatique sanction : garantie sur laquelle elle ne devoit pas plus compter après la guerre qu'auparavant. Et il n'étoit ni prudent, ni politique de jouer contre un aussi frivole espoir, les riches possessions que la paix d'Utrecht lui avoit données en Italie. Le prince Eugène tenta vainement de dissuader l'empereur de cette guerre. La cour de Vienne avoit alors pour principe de favoriser l'élévation de la Russie; de la montrer à l'Europe, comme une puissance redoutable, qui seroit toujours son alliée ; de s'en servir dans le Nord pour le menacer, dans le Midi, pour faire valoir les secours qu'elle pouvoit en tirer, et dans l'Orient, pour effrayer, pour morceler la

Turquie, pour diminuer la prépondérance que la France conservoit à la Porte.

Le cardinal ne pouvoit réussir dans son premier objet, sans armer ou la Prusse, ou quelque puissance de la Baltique; et dès qu'il s'apperçut qu'il n'y parviendroit pas, il prévit que ce premier objet ne pourroit pas être rempli. Pour remplir le second, il falloit être assuré que ni la Hollande, ni l'Angleterre ne prendroient part à la guerre de l'empereur. La réputation et la confiance que le cardinal avoit acquises à Londres et à la Haye, lui furent en ce moment plus utiles que des vaisseaux et une armée. L'Angleterre ne prit aucun ombrage; la Hollande, à qui la sagesse du cardinal avoit enfin ôté cette présidence politique qu'elle avoit trop long-temps et trop mal exercée en Europe jusqu'à la paix d'Utrecht, se contenta de négocier une neutralité pour les Pays-Bas.

On ne pouvoit commencer la guerre avec des préparatifs plus sages, et sous des auspices plus heureux. Le roi de Sardaigne se déclara pour la maison de Bourbon; cette puissance cédant à la sagesse de

la politique du cardinal, trouva son avantage à soutenir, d'accord avec la France et l'Espagne, les mêmes intérêts qu'elle avoit si indignement trahis, en abandonnant la cause de Louis XIV et de Philippe V : et les trois cours de Madrid, de Versailles et de Turin, réunies (par les troubles qui s'élevèrent sur la Vistule) sur des objets qui les avoient armées les unes contre les autres, alloient commencer la guerre avec un accord qui en présageoit le succès.

En accédant à la quadruple alliance, qui assuroit en Italie un établissement aux enfans que Philippe V avoit eus d'Elisabeth de Parme, sa seconde femme, l'Espagne avoit toujours voulu se réserver la faculté de faire valoir ses droits sur les provinces d'Italie, autrefois soumises à sa domination. Ces droits avoient donné lieu à mille négociations, et avoient élevé des difficultés, qui plusieurs fois avoient été sur le point de rallumer la guerre. Après vingt ans d'incertitude, d'intrigues, de traités simulés, un moment heureux se présentoit, pour s'emparer de Naples et de

la Sicile, et pour reprendre une partie des projets d'Albéroni.

Le roi de Sardaigne, dont la mobile politique n'avoit, depuis un siècle, retiré presque aucun fruit de toutes ses variations, voyoit enfin l'occasion de réunir à ses états ce Milanez si desiré; et de s'intituler roi de Lombardie. Dans ce cas même, l'Espagne et la France lui auroient laissé le duché de Mantoue.

Louis XV ne vouloit que l'abaissement de ses ennemis, et le triomphe de ses alliés. Quoique l'idée de la Lorraine eût déjà été donnée, ainsi que je l'ai remarqué, lors du partage éventuel qui précéda la mort de Charles II, il ne paroît pas qu'on l'eût en vue dans ce moment; ou du moins on eut l'adresse de paroître l'avoir oubliée, en se réservant peut-être d'en faire une compensation du peu de succès que l'on devoit attendre en Pologne.

J'arrête peut-être un peu trop votre attention sur les préparatifs de cette guerre. Mais elle est remarquable, en ce que, quoique guerre de coalition, elle finit à l'avantage des coalisés. Il est vrai qu'il y

avoit entre eux bonne-foi réciproque, et identité d'intérêts.

Louis XV, outre les troupes qu'il envoyoit en Lombardie, devoit seul se charger de l'Allemagne. Mais le point réellement important étoit en Italie. Là, les succès furent vifs et nombreux. Don Carlos s'y fit un nom. Le maréchal de Villars y termina, à quatre-vingt-quatre ans, sa glorieuse carrière. Les événemens du nord furent bien différens. Stanislas, abandonné fut obligé de se sauver : il n'échappa à ses ennemis que par une suite d'aventures qui paroissent romanesques. Le général Nassovitz avoit mis sa tête à prix. Telle étoit encore la manière de faire la guerre de cette nation à demi sauvage. C'est une terrible tache à la mémoire de Catherine Ire., et du roi Auguste : et jamais ils ne se laveront, aux yeux de l'équité, d'avoir proscrit la tête d'un souverain légitime, qui défendoit le choix libre de ses concitoyens.

A peine cette guerre avoit duré deux ans, et déjà les deux puissances songeoient à la [illegible]; les préliminaires furent signés

dès 1735 : des difficultés relatives à la Bavière et à la Sardaigne suspendirent le traité définitif, qui ne fut terminé qu'en 1738. Pendant tous ces délais, le cardinal ne s'écarta pas de son plan. Il vit le moment d'assurer la Lorraine à la France; en donnant à Stanislas un dédommagement pour la Pologne; et il termina, par deux acquisitions importantes, pour la maison de Bourbon, une guerre dont il eut la prudence d'écarter ceux qui auroient pu lui nuire. L'empereur, qui ne possédoit plus que Mantoue dans toute l'Italie, se crut heureux, après une guerre si impolitiquement entreprise, de recouvrer le Milanez, Parme et Plaisance. Le roi de Sardaigne eut le Navarrois, le Tortonnois et quelques autres terres. Don Carlos fut reconnu roi de Naples et de Sicile. Le vieux duc de Toscane changea encore d'héritier; le grand duché fut assuré à François duc de Lorraine, désigné gendre de l'empereur. Les duchés de Bar et de Lorraine furent déclarés réunis pour toujours à la couronne de France; et l'usufruit en fut donné à Stanislas, qui, en abdiquant la couronne

de Pologne, conserva le rang et les honneurs de roi. Auguste fut reconnu roi de Pologne; et la France garantit la pragmatique sanction.

Ce fut ainsi que le traité de Vienne termina la guerre de 1733, réellement finie par les préliminaires de 1735. Ce fut ainsi que la Lorraine, perdue pour la France depuis le milieu de la seconde race, par la faute d'un descendant de Charlemagne, revint, au bout de près de mille ans, à ses anciens maîtres. Et pourquoi y revint-elle? Parce que deux puissances étrangères voulurent forcer l'élection d'un roi de Pologne; et ce mariage de Louis XV avec Marie Lesinscki, qui avoit paru si étonnant, si mal combiné, fut l'occasion de l'acquisition la plus importante que la France pût faire.

La Lorraine acheva de lui donner une consistance parfaite. Perpétuellement prise, reprise et attaquée, cette province devint tranquille et florissante, en devenant françoise. Ce complément de barrière ne coûta à la France que deux années de guerre, après lui avoir occasionné des siècles de

troubles et d'alarmes. Cette réunion se fit, sans agiter ni l'Angleterre ni la Hollande, qui autrefois étoient en feu quand Louis XIV vouloit prendre quelques villes des Pays-Bas.

C'étoit l'effet d'une politique plus éclairée. Cet effet devint sensible, depuis 1713 : le traité de Vienne, en 1738, sembloit devoir lui donner une nouvelle durée; et si l'époque de la mort de Charles VI se fût passée sans en déranger l'harmonie, l'Empire, l'Italie, la Hollande et la France, pouvoient prétendre encore à une longue paix. Malheureusement le cardinal étoit presque nonagénaire. Il avoit toujours la même netteté dans les idées, mais il n'avoit plus la même force pour les soutenir, et pour repousser celles qu'il n'approuvoit pas. Louis XV, avec une grande justesse d'esprit, avec une grande équité d'ame, n'osoit jamais prendre sur lui ce que, par son âge et par ses moyens, il étoit en droit et en état de décider. Naturellement porté à se méfier de lui-même, cette méfiance finissoit quelquefois par le rendre indifférent sur le parti qu'il y avoit

à prendre dans les choses les plus importantes. Bien des gens croient qu'il vit la faute que le cardinal alloit commettre, en 1741, mais qu'il ne put prendre sur lui de s'y opposer.

La mort de Charles II avoit occasionné, pour la succession d'Espagne, une guerre terrible; et il étoit à craindre que la mort de Charles VI n'en occasionnât une semblable pour la succession autrichienne. Cet empereur étoit le dernier rejeton de Rodolphe de Habsbourg. Il n'avoit qu'une fille, la célèbre Marie-Thérèse. Dès 1713, il s'étoit occupé à lui assurer la totalité de sa succession, et il avoit cru y parvenir, en faisant ce qu'on appelle la *pragmatique sanction Caroline*. C'étoit un réglement qui donnoit aux archiduchesses, suivant l'ordre de primogéniture, tous les états autrichiens. C'est en examinant ce réglement d'après les principes du droit des gens, que vous pourrez juger s'il remplissoit les vues de Charles VI. Cette sanction n'avoit été faite qu'au détriment d'un arrangement antérieur, fait en 1703, par lequel, si Joseph n'avoit point d'en-

sans mâles, ses filles devoient hériter préférablement à celles de Charles. Charles avoit cassé cette première sanction, et par là même indiquoit qu'on pouvoit casser la sienne. Ne pouvant s'en dissimuler les vices, il vouloit y suppléer par des garanties : le cabinet de Vienne avoit mis tout en usage pour en obtenir. La guerre de 1733 lui avoit procuré celle de l'électeur de Saxe, dont on redoutoit les droits. Antérieurement, on avoit obtenu celle de l'Angleterre, de la Russie, de la Hollande, du Dánemarck, d'une partie de l'Empire; mais dans plusieurs de ces garanties, il avoit été ajouté la clause, *sans préjudice aux droits de personne*; et par-tout où se trouvoit cette clause, elle rendoit l'acte inutile, et conséquemment la garantie illusoire : la France, en donnant aussi sa garantie par le traité de Vienne, avoit réservé les droits de la Bavière.

Un ancien et long attachement unissoit cette maison et celle de France. Louis XIV, par la paix de Rastadt, avoit fait rétablir cette maison dans tous ses droits; et elle se flattoit qu'à la mort de Charles VI, la

France, en la portant sur le trône impérial, l'aideroit à recueillir ce qu'elle prétendoit dans la succession autrichienne.

Cependant, d'après l'éloignement du cardinal de Fleury pour la guerre, la cour de Bavière pouvoit penser qu'il ne se porteroit que difficilement à faire valoir pour elle des droits vaguement réservés. Mais il y avoit plus à portée des états autrichiens, un prétendant moins facile à contenir, et bien décidé à ne pas perdre une occasion qu'il ne retrouveroit pas. Ce prétendant étoit le grand Frédéric : l'ayeul avoit été reconnu roi par l'Autriche; et c'étoit aux dépens de l'Autriche, que le petit-fils alloit commencer à agrandir son royaume.

Ce monarque a joué un si grand rôle, et sur-tout pendant la guerre de sept ans, que tout ce qui tient à sa vie publique et même à sa vie privée, est essentiel à connoître pour bien juger l'histoire de nos jours. A l'époque dont je parle en ce moment, il n'étoit pas encore tout ce qu'il a été depuis; mais déjà il se montroit digne de succéder à ses deux prédécesseurs.

Frédéric Ier., en prenant le titre de roi, en avoit affecté le luxe et la magnificence. Il avoit cru donner à son trône, par un éclat inattendu, la majesté qu'il ne pouvoit encore avoir reçue de la main du temps. Mais la Prusse étoit hors d'état de soutenir cette dépense forcée; et un second règne semblable au premier eût épuisé toutes ses ressources, et reculé l'époque de sa véritable grandeur. Son fils, Frédéric Guillaume, frappé de cette vérité, sentit et fut ce qu'il devoit être. Il fit consister sa gloire dans quatre points principaux, qu'il remplit avec succès. Vivifier ses états, assurer à la couronne un revenu fixe, se former un trésor, discipliner et aguerrir une armée : voilà ce qu'il eut toujours en vue, et ce à quoi il parvint. La culture et l'industrie reçurent un accroissement sensible; des villes nouvelles furent bâties; des familles entières de Souabe, de Franconie, de Saltzbourg, furent attirées par des encouragemens. Un revenu de quarante-huit millions se perçut sans surcharger les contribuables; un trésor de quatre-vingts offrit une

grande ressource d'économie pour des besoins imprévus : une armée de quatre-vingt mille hommes se forma sous des chefs actifs et intelligens. Frédéric, son fils, trouva tous ces avantages, et sut encore y ajouter. En gouvernant ses sujets comme un père, et ses soldats comme le guerrier le plus absolu, il augmenta son trésor et acheva de discipliner son armée. Il perfectionna cette tactique, qui fit l'admiration et la terreur de ses ennemis; et en 1740, il jugea avec raison que le moment étoit venu de faire connoître ce dont il étoit capable.

Outre les moyens personnels que donnoient à Frédéric ses talens politiques et militaires, il avoit encore un grand avantage. On ne l'avoit jamais redouté, on ne savoit pas qu'il fût redoutable, on ne s'étoit point apperçu qu'il le devenoit. Et en effet, cette puissance encore incertaine que lui avoient laissée ses prédécesseurs, se fût évanouie sous un autre homme que lui. Mais un génie tel que le sien devoit non seulement s'emparer de tout ce qu'il trouvoit fait, mais créer ce qui ne l'étoit pas encore.

Dès le premier moment de la mort de Charles VI, Frédéric parut sous le double aspect de guerrier et de politique. Il réclamoit une portion de la Silésie : il entra dans cette province avec une armée; mais en même temps il offroit ses services à Marie-Thérèse, si elle vouloit reconnoître et lui accorder ses prétentions.

Il ne convenoit point à la grandeur d'ame de cette princesse, d'acheter par le sacrifice d'une province le secours d'une puissance que son grand-père avoit élevée : elle espéroit, par la fermeté de ses refus, arrêter le cardinal de Fleury, dont elle connoissoit le goût pour la paix. Mais l'électeur de Bavière pressoit fortement la France de se déclarer pour lui, et de concourir à le faire élire empereur. L'électeur de Saxe avoit trompé l'attente de Charles VI, et réclamoit les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph : la maison de Bourbon auroit pu réclamer ceux de la mère et de la femme de Louis XIV; et quoique la France ne réclamât rien pour elle, on craignoit les prétentions de l'Espagne sur le Milanez, Parme et Plaisance.

Le cardinal espéroit temporiser; mais les succès du roi de Prusse dans la Silésie, donnoient trop beau jeu à ceux qui, comme le maréchal de Belle-Isle, desiroient vivement la guerre, et qui soutenoient que des négociations ne produiroient jamais ce qu'on étoit sûr d'obtenir par la force. Le roi de Prusse ne pouvant plus espérer de faire accepter ses secours à Vienne, pressoit ceux de la France : les instances de la Saxe et de la Bavière se joignoient aux siennes. On reconnut que M. Chauvelin insistoit auprès du cardinal, pour qu'il ne prît pas part à la guerre. On sema dans l'esprit du cardinal, des doutes contre ce ministre : le vieillard, foible et soupçonneux, crut que l'homme qu'il avoit élevé, travailloit à le supplanter, et obtint sa disgrace. Alors, entraîné par ceux qui lui avoient ôté son appui, il fit le traité du 5 juillet 1741. Ce traité régla la ligue qui devoit attaquer Marie-Thérèse ; et il fut convenu qu'on occuperoit la Russie chez elle, en portant la Suède à lui déclarer la guerre.

Cette ligue fut une nouvelle preuve de

ce que j'ai déjà dit sur la ligue de Cambrai : la cour de Vienne sembloit ne pouvoir lui résister ; la Hollande, retenue par une armée françoise sur le Bas-Rhin, n'osoit soutenir la pragmatique-sanction; l'Angleterre, toujours influencée par la sagesse du cardinal, paroissoit d'autant moins vouloir se déclarer, que ses difficultés de commerce la mettoient toujours au moment de rompre avec l'Espagne ; Marie-Thérèse étoit réduite à elle-même. Mais la trop grande confiance de ses ennemis lui fut utile : et ce qui peut-être la servoit encore mieux, ce fut l'âge et l'indécision du cardinal, qui, après avoir eu le premier tort de se décider à la guerre, eut celui de ne pouvoir se décider à la faire avec la plus grande vigueur. Dès la première campagne, on étoit aux portes de Vienne. Ce fut alors que Marie-Thérèse parut au milieu de l'assemblée des Hongrois, tenant entre ses bras son fils (depuis Joseph II), et dut concevoir une sublime idée de cette nation, en voyant avec quelle grandeur la noblesse hongroise se vengeoit des traitemens cruels

que leur avoit fait éprouver le grand-père de la princesse qui venoit se mettre à sa discrétion. Il ne lui en coûta que de prononcer le fameux serment du roi André; ce n'étoit pas le moment de chicaner sur les mots. A l'enthousiasme avec lequel elle fut proclamée reine, elle dut sentir en effet le plaisir de l'être, et répandre des larmes bien sincères sur les malheurs d'une nation si sensible et si énergique.

Cet élan de la noblesse hongroise fut pour la reine le signal d'une fortune plus propice. La Hollande et l'Angleterre lui fournirent des fonds ; la Sardaigne prit parti pour elle, mécontente de n'avoir pas obtenu, dans la dernière guerre, ce dont elle s'étoit flattée (elle obtint encore moins dans celle-ci); et le roi de Prusse, maître de la Silésie, se retira de la coalition, pour mieux observer ce qu'elle alloit devenir.

Vous ne retrouverez pas ici cette sage et prévoyante politique qui, huit ans auparavant, par un accord bien cimenté, avoit assuré le succès de la guerre avant de la commencer. C'est qu'en 1733, le

cardinal avoit tout fait, tout préparé par lui-même, et qu'en 1741, il ne se prêtoit qu'à regret à des mesures aussi contraires à son âge qu'à ses principes. Ce n'étoit point un plan qu'il eût formé : il accédoit par foiblesse à un projet dont l'électeur de Bavière, le roi de Prusse et MM. de Belle-Isle, tous par des motifs différens, pressoient fortement l'exécution. Aussi, au bout de deux ans, la France finit-elle la guerre de 1733 par une paix glorieuse et utile, en présence de l'Angleterre et de la Hollande immobiles ; et au contraire, en 1748, la France, abandonnée deux fois par le roi de Prusse, obligée de se défendre contre l'Angleterre et la Hollande, eut peine à terminer, sans aucun profit, une guerre dont elle n'avoit pu fixer l'objet, et dont elle ne put abréger la durée.

Il vous sera nécessaire de suivre exactement, dans l'histoire, toutes les variations de cette guerre. La retraite de Prague en fut un des événemens les plus marquans : la férocité sauvage de Mentzel,

de Frenck et des troupes légères autrichiennes, fut la honte des généraux et de la cour de Vienne.

L'électeur de Bavière ne fit que paroître sur le trône impérial. Sa mort, survenue dans un moment où l'Autriche avoit repris l'avantage, devoit amener la paix. Louis XV la desiroit : il en avoit déjà donné connoissance à l'Empire, et il laissa entrevoir qu'il ne s'opposoit pas à l'élection de François, époux de la reine de Hongrie. Le cardinal avoit écrit antérieurement à Kenigseck, général autrichien; il avouoit avoir été entraîné au-delà de ses intentions; il proposoit de recourir à des moyens pacifiques. Tout ministre, et sur-tout un homme de l'âge du cardinal, qui propose de faire cesser un fléau de l'humanité, doit être écouté. On peut le refuser; mais il n'est pas permis de l'insulter. La cour de Vienne chercha à insulter le cardinal, en rendant sa lettre publique : le blâme n'en retomba pas sur le cardinal, mais sur la puissance qui se jouoit aussi étrangement de la confiance la plus sacrée,

et qui, dès ce moment, fut plus que jamais déterminée à la guerre.

Il faut vous arrêter à cette époque, parce que c'est là que la guerre changea d'objet. Si le cardinal eut le tort de la commencer, il le réparoit en offrant de la finir, et le tort passoit à ceux qui vouloient la continuer. La France ne demandoit rien, et n'avoit jamais rien demandé pour elle. Elle avoit fait en faveur de l'électeur de Bavière des efforts qu'elle avoit cru lui devoir; ils n'avoient pas réussi; elle retiroit ses troupes; la guerre étoit finie; la renouveler c'étoit la faire sans cause, et par conséquent c'étoit une guerre injuste.

J'appuie sur cette époque, parce que je dois chercher à vous persuader qu'il faut toujours, indépendamment des événemens d'une guerre, vous accoutumer à juger si elle a été ou si elle est devenue juste.

Vienne n'étoit que trop disposée à continuer injustement celle qu'on ne vouloit plus lui faire. Elle fondoit ses espérances sur la Sardaigne, sur la Hollande, sur

l'Angleterre ; elle se voyoit au moment de rendre cette guerre universelle entre toutes les puissances, et comptoit se dédommager en Alsace et en Lorraine de ce qu'elle avoit été obligée de céder au roi de Prusse.

La Hollande et l'Angleterre alloient reprendre la politique de Guillaume : et des intérêts tout-à-fait étrangers alloient remplacer ceux qui avoient fait prendre les armes, et auxquels on ne pensoit plus.

Le sage Walpool avoit été obligé de quitter le ministère. Une nation commerçante, pour qui la guerre est un double fléau, lui reprochoit de la maintenir en paix. Elle prétendoit que la neutralité de George II avoit sacrifié la gloire de l'Angleterre aux intérêts de l'électeur de Hanovre ; et par une contradiction qui peint bien les hommes, elle approuva Carteret, successeur de Walpool, offrant de continuer cette neutralité, si on ajoutoit à l'électorat de Hanovre les évêchés d'Osnabruck et de Hildesheim. Mais malgré cette offre, qui fut faite parce qu'on savoit bien qu'elle

ne seroit pas acceptée, le parti dominant dans le conseil revenoit au systême favori de la Grande-Bretagne : armer le continent pour choisir l'instant favorable de faire à la France une guerre maritime. Depuis Guillaume III jusqu'à nos jours, la politique angloise n'a pas eu d'autre base. Quoiqu'elle ne dissimula pas qu'il étoit peu vraisemblable que l'Autriche parvînt à reprendre l'Alsace et la Lorraine, il lui importoit qu'elle en eût le projet, et qu'elle en fît la tentative. Si elle réussissoit, c'étoit une humiliation et un affoiblissement pour la France : si elle échouoit, ce ne devoit être qu'après plusieurs campagnes; et cette guerre, nécessairement onéreuse pour la France, l'entraînoit dans des dépenses qu'elle eût pu sans cela consacrer au rétablissement de sa marine, point capital auquel il falloit sur-tout s'opposer, pour ne pas laisser se consolider l'état florissant dans lequel elle étoit depuis vingt ans.

Ces dispositions peu pacifiques étoient encore augmentées par la guerre déjà déclarée entre Londres et Madrid; et dans

l'état des affaires entre ces deux couronnes, il étoit bien difficile que Versailles n'y prît point part.

La Hollande, bien sûre que la France ne l'attaqueroit pas, devoit au moins rester spectatrice. Rien ne touchoit au traité d'Utrecht : elle étoit donc sur le continent sans intérêt pour entrer en guerre. L'Angleterre vouloit donner une plus grande extension à son commerce. Il n'étoit donc pas de l'intérêt de la Hollande de la favoriser. Mais la maison d'Orange qui n'avoit dû qu'à la guerre de 1672 le rétablissement du stathoudérat, espéroit le faire renaître encore dans une autre guerre. Les partisans de cette maison rappeloient à la Hollande le temps où elle avoit en effet tenu un rang brillant en Europe : et l'orgueil hollandois ne trouva pas celui de médiateur assez beau. Il avoit donné ses millions pour conserver à Marie-Thérèse l'héritage de son père. Il vouloit lui donner des millions et des hommes pour entamer la France. Le sage Vaugué, ambassadeur en France, représentoit sans cesse aux états ce qui leur

étoit utile. L'esprit de parti et l'aveuglement étoient si grands, qu'on lui fit défenses de mêler aucune réflexion dans ses dépêches ; on les fit même imprimer : ce qui tourna à la honte de ses ennemis et à la gloire du ministre.

Un député de Frise composa des poëmes pour animer la Hollande contre le roi de France. On les lisoit, on les chantoit par-tout ; enfin on fit agir par-tout la masse du peuple vis-à-vis des états : et les menaces les plus fortes les obligèrent de consentir à la guerre.

Je vous ai déjà indiqué les négociations de M. d'Avaux comme très-propres à vous faire connoître quelles intrigues Guillaume employoit pour entraîner malgré eux les états généraux dans une guerre contre Louis XIV. Celles de M. de Fénélon et de l'abbé de la Ville vous prouveront que le systême de la maison d'Orange n'étoit point changé ; et que ce fut elle seule, qui, contre le vœu formel de la plupart des villes de Hollande, arma la république contre le juste et pacifique Louis XV. Ce monarque avoit déjà déclaré qu'en faisant

marcher ses troupes sur le Bas-Rhin, il n'avoit aucun dessein ni contre la république, ni contre son voisinage. Cette mesure avoit déconcerté les menées du prince d'Orange, et l'avoit obligé de changer de marche. Il avoit obtenu quelques augmentations de troupes, toujours avec la clause qu'elles ne seroient employées qu'à la défense des Provinces-Unies, qu'on ne vouloit point une guerre contre la France. Mais c'étoit précisément cette guerre que vouloit le prince d'Orange. Pour cela il falloit donner des secours à Marie-Thérèse ; les secours furent accordés, avec pouvoir à l'Autriche de les employer où elle voudroit, excepté en Italie : et rien n'est plus curieux que la force des raisons alléguées dans les protestations des villes qui réclamèrent contre ces secours injustes et impolitiques : le danger de se jeter sans objet dans des dépenses énormes : l'état où les finances avoient été réduites par la guerre de la succession, et dont elles n'étoient pas remises depuis la paix d'Utrecht : le tort qu'elles ont eu de s'immiscer dans cette

funeste guerre, dont il ne leur est rien revenu : l'affoiblissement que leur commerce a éprouvé depuis cette époque : les mécontentemens que devoit donner contre l'Autriche l'inexécution de plusieurs articles du traité de la barrière, les affaires de l'Oostfrise et le retard de la destruction de la compagnie d'Ostende. « Nous » donnons des secours, disent-elles, nous » en fixons la quotité, sans savoir sur » quel pied l'Autriche voudra faire la » paix. Parmi nous, ses partisans n'osent » pas même lui demander. Plus d'une » fois on a vu des cours cajoler des ré- » publiques, et les abandonner après en » avoir obtenu ce qu'elles vouloient. Le » bon sens veut qu'en donnant des se- » cours à un tiers, on cherche au moins » à savoir à quoi on s'engage, et ce qui » peut en provenir. Si Marie-Thérèse ne » prétend à la paix que ses possessions » héréditaires, excepté la Silésie, il nous » sera d'autant plus aisé d'entamer une » négociation avec le roi de France, » que ce prince nous a déjà fait insinuer » qu'il accepteroit notre médiation. Si

» elle veut prendre en France l'équiva-
» lent de la Silésie, alors on verra claire-
» ment le danger d'une guerre dont on ne
» peut prévoir la fin. »

Ces raisons sans replique, accompagnées de protestations de nullité de la part de ces villes contre tout ce qui seroit fait, de la déclaration expresse qu'elles ne seroient point responsables des calamités qui en seroient la suite, n'empêchèrent pas le parti d'Orange de l'emporter tant aux états-généraux, qu'aux états particuliers. La Hollande qui pouvoit, qui devoit être médiatrice dans cette guerre, fut une des principales causes de sa prolongation; et la preuve, c'est qu'il fallut l'attaquer et la vaincre, pour faire accepter la paix.

Il est donc évident, et c'est un reproche que la Hollande a souvent été dans le cas de faire à la maison d'Orange; il est évident que ce fut cette maison qui la força de prendre part à une guerre dans laquelle il n'y avoit rien à gagner pour elle. La maison d'Orange sentoit bien qu'elle alloit encore affoiblir le commerce hollandois, et le rendre plus dépendant de l'Angleterre :

c'est

c'est ce qu'elle a toujours fait ; mais elle sentoit en même temps qu'il n'y avoit que la guerre qui pût rétablir le statoudérat; c'étoit ce qu'elle vouloit obtenir, et elle l'obtint.

Le cardinal de Fleury avoit vu avant sa mort, l'incendie gagner par tout, et malgré son grand âge, sa mort fut un malheur pour la France, et en fut un pour l'Europe. Le congrès de Soissons, en 1725, lui avoit acquis le respect de tous les cabinets; il les traitoit comme un père, et l'empereur Charles VI l'appelloit toujours de ce nom dans ses lettres.

Il n'étoit plus, de la part du roi de France, question d'offrir la paix. Il avoit fait là-dessus tout ce que demandoit le bien de l'humanité et l'honneur de la France; et il falloit encore répandre pendant près de quatre ans le sang humain, avant d'amener ses ennemis aux conditions raisonnables qu'ils acceptèrent ensuite.

La suite de cette guerre fut signalée par des événemens très-remarquables que vous trouverez dans l'histoire.

De ce nombre fut la bataille d'Etingen, imperdable d'après le plan du maréchal de Noailles, et perdue par la faute du duc de Grammont, par cette impétuosité françoise, source de tant de malheurs.

Entre la France et l'Angleterre, la guerre se faisoit comme entre deux nations rivales, mais généreuses : le maréchal de Noailles recueillit six cents blessés anglois qu'il fit panser avec soin : Stairs lui renvoya les prisonniers françois; le duc de Cumberlan eut les chairs de la jambe percées d'une balle; à l'endroit où on alloit le panser, il vit arriver un mousquetaire françois blessé dangereusement, et l'obligea de se faire panser avant lui.

Ces traits et beaucoup d'autres sont, en faveur des deux nations, un honorable contraste avec ce qui se voyoit sur le Rhin : le prince Charles le passoit; et ce même *Mentzel* qui avoit si cruellement traité *Munich*, encouragé par les récompenses que la cour de Vienne n'avoit pas eu honte de lui prodiguer, publia un horrible manifeste dans lequel, en appelant six provinces de France à la révolte, il menaçoit les sujets qui

resteroient fidèles à leur souverain, de les faire pendre après leur avoir coupé le nez et les oreilles. On croit lire l'histoire des Huns ou des Tartares, et cette pièce infamante doit trouver place dans *le droit des gens* du dix-huitième siècle. C'étoit un simple colonel d'hussards, troupes alors réputées barbares, qui s'exprimoit ainsi au nom de sa souveraine, et qui n'étoit pas démenti. Dans la forme, ce manifeste, daté de Traherbach, ne pouvoit être donné que par le souverain lui-même, ou par celui qui commandoit ses armées. Dans le fond, les menaces atroces qu'il contenoit, violoient les règles de la guerre entre nations civilisées; l'humanité en demandoit vengeance: et suivant le droit des gens, Mentzel, transformé en assassin, ne méritoit pas de mourir au champ de l'honneur; il devoit expirer sur une potence.

Ce même droit reçut souvent d'autres atteintes pendant cette guerre. L'Autriche vouloit la faire avec l'argent des autres, outre celui que lui fournissoient l'Angleterre et la Hollande. C'est par cette politique, qui plus d'une fois a été la sienne, qu'elle

s'est quelquefois trouvée plus riche en finissant la guerre, qu'en la commençant.

Dans celle-ci, elle oblige le pape à lui donner une bulle pour lever en Italie la dixme des biens ecclésiastiques. Elle fit entrer le roi de Sardaigne dans son parti, en lui cédant *Final*, qui n'étoit pas à elle. Mais par-là, elle espéroit mettre Gênes dans la nécessité de se déclarer pour la France, et c'étoit alors une raison pour l'attaquer. C'est ce qui arriva. La ville, au pouvoir de l'Autrichien, paya d'abord une énorme contribution de seize millions; et on lui en demandoit seize autres lorsque l'indignation du peuple suppléa à la foiblesse du sénat, et chassa l'ennemi qui exerçoit à Gênes les traitemens les plus tyranniques.

C'étoit une guerre d'invasion que l'Autriche vouloit faire à la France. Elle fut arrêtée par la journée célèbre de Fontenay, dont un françois doit connoître toutes les circonstances. Le roi de Prusse rentroit en guerre, et se joignoit à la France. La Saxe, alliée d'abord au roi de Prusse, l'abandonna pour prendre le parti de la reine.

Cette princesse fit élire empereur le grand duc de Toscane, son époux. Elle parvint à persuader à la Russie de prendre part à cette guerre. Trente mille Russes se mirent en marche pour le Bas-Rhin : la France, qui avoit trop ménagé la Hollande, sentit enfin que c'étoit au dépens de cette république qu'il falloit obtenir la paix. La paix de Berg-op-zoom et de Mastricht donna plus d'activité aux conférences qui, après avoir langui à Bréda, se tenoient à Aix-la-Chapelle; et quoique l'Autriche, qui avoit encore fait une paix séparée avec Frédéric, parut empêcher une paix générale; les préliminaires furent signés le 30 avril 1748, entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

L'Angleterre se lassoit d'alimenter l'animosité autrichienne : le parti d'Orange étoit parvenu à son but en faisant rétablir le stathoudérat, en le rendant même héréditaire, non seulement en faveur des mâles, mais aussi en faveur des princesses de la maison d'Orange : et ces deux puissances, lassées de la guerre, étoient tellement convaincues que l'Autriche cherchoit

à la continuer, que par un article secret des préliminaires, elles crurent devoir prendre la précaution suivante. Il fut dit : « Qu'en cas de refus ou de délais de la » part de quelques-unes des puissances » intéressées à la paix, de concourir à la » signature et à l'exécution des articles » préliminaires, les rois de France et » d'Angleterre, et les états-généraux, se » concerteroient ensemble sur les moyens » les plus efficaces pour l'exécution de ce » qui étoit convenu. Et que si, contre toute » attente, quelqu'une des puissances per- » sistoit à n'y pas consentir, elle ne jouiroit » point des avantages que lui auront pro- » curés les articles préliminaires ». Cette précaution réussit, et le traité définitif fut signé le 18 octobre de la même année.

Cette paix, qui auroit pu être faite cinq ans plutôt, changea peu de chose à l'état de l'Europe.

L'Autriche perdit la Silésie; mais elle fit universellement reconnoître son ordre de succession; elle perdit Parme et Plaisance, qui furent cédées à l'infant Don Philippe; elle perdit quelques lambeaux

du Milanez, qui passèrent au roi de Sardaigne. Ce fut là tout le prix qu'elle retira de la continuation de la guerre; mieux eût-il valu la terminer quand Louis XV le demanda.

L'Angleterre retira de ce traité des avantages un peu plus réels.

L'ordre de succession de la maison de Hanovre fut reconnu avec l'exclusion des Stuarts.

Le commerce anglois obtint des dédommagemens pour les pertes qu'avoit faites la compagnie de l'Assiento, et prépara vis-à-vis de l'Espagne un autre traité qui fut signé en 1750.

Du reste, chacun se rendit ses conquêtes; ce qui prouva encore combien la prolongation de cette guerre avoit été injuste et impolitique.

La plupart des traités antérieurs, celui de Westphalie, de Nimègue, de Riswich, d'Utrecht, de Rastadt, de la triple et quadruple alliance, et de Vienne, en 1738, furent reconnus et confirmés dans tout ce qui ne leur étoit pas contraire.

La confirmation de ces traités étoit celle

de toutes les pertes que l'Autriche avoit faites depuis cent ans ; et c'est ici que vous devez vous faire à vous-même un tableau comparatif de l'état des deux maisons de France et d'Autriche depuis François premier et Charles-Quint.

Malgré les malheurs du règne de Henri II, et les malheurs plus grands encore qui suivirent sa mort prématurée, la France, à la mort de Henri IV, avoit déjà recouvré Calais, et ajouté à ses frontières une partie du Hainaut, de l'Artois, et les trois évêchés. La paix de Westphalie et celle des Pyrénées lui avoient donné l'Alsace, et un arrondissement de sûreté tant dans les Pays-Bas, que dans le Roussillon. Les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, de Riswich, d'Utrecht et de Rastadt, lui donnèrent encore des places importantes, et l'acquisition de la Franche-Comté. Enfin, la paix de Vienne avoit completté ces agrandissemens successifs, par la réunion de la Lorraine, dernier fleuron qui manquoit à la couronne de France.

Malgré l'éclat du règne de Charles-

Quint, et les richesses immenses accumulées dans les coffres de Philippe II, la paix de Cateau-Cambresis, si funeste pour la France, avoit été la dernière paix avantageuse que devoit faire avec elle la maison d'Autriche. Celle de Vervins commença à lui faire connoître le mot *restitution* ; celle de Westphalie lui coûta l'abandon de la Hollande et de l'Alsace ; celle des Pyrénées confirma ces sacrifices, et en entraîna d'autres. Avant la fin du même siècle, il lui fallut renoncer à la Franche-Comté, et dans le siècle suivant, elle perdit, en moins de cinquante ans, l'Espagne, le Nouveau-Monde, Parme, la Sicile, Naples et la Silésie.

Et ce seroit une grande erreur de n'imputer qu'au hasard, d'un côté des pertes si grandes, si suivies, dont rien ne balançoit les désavantages ; de l'autre, une série d'acquisitions toujours utiles, et un accroissement des forces intérieures. Cela ne peut s'expliquer que par des causes secrètes, qui, apperçues ou non par les deux gouvernemens, n'en agissoient pas moins, et agissoient toujours. Leur action

journalière pouvoit être insensible; mais leur effet étoit par cela même plus assuré. C'est la goutte d'eau qui tombe pendant des siècles, et qui creuse la pierre. Cherchez quelles pouvoient être ces causes, pour ou contre les maisons de France et d'Autriche; vous les trouverez dans une multitude de rapports, de contrastes, d'obstacles, de convenances, de fautes: combinaisons infinies dans les résultats qu'elles pouvoient présenter, et dont le développement successif amenoit des chances qui ne pouvoient manquer d'être aussi favorables pour l'une des deux maisons rivales, que funestes pour l'autre.

Pour vous guider dans ce travail, reportez-vous aux observations que je vous ai déjà présentées sur l'agrandissement de la maison d'Autriche. Je vous ai fait remarquer qu'il avoit été aussi étonnant par sa promptitude, que par son immensité. Ses possessions étoient vastes, mais elles n'étoient rien moins que contiguës. Quelques-unes n'avoient entre elles aucun de ces rapports nécessaires qui peuvent être reconnus par des traités, mais qui sont

auparavant établis par la nature. Quelques-unes avoient même des intérêts très-opposés. Les provinces éparses ou incohérentes, n'avoient pas eu le temps de s'amalgamer, de faire un tout. Elles étoient gouvernées par l'Autriche; mais elles n'étoient pas autrichiennes. L'énorme puissance de Charles-Quint avoit les inconvéniens de celle de Charlemagne, et n'avoit pas, comme elle, l'avantage de la contigüité de ses états. Plus que suffisans pour former plusieurs monarchies, ils ne pouvoient jamais former un bel empire.

Je me trompe fort, ou cette vérité fut pressentie par Charles-Quint. Je le présume, d'après les efforts continuels qu'il fit pour empêcher qu'elle ne pût être connue. Je vois partout son génie, son activité, son adresse se multiplier, pour soutenir ces masses colossales que le hasard avoit rassemblées, mais que le temps seul pouvoit unir.

Philippe II n'étoit pas sans génie, mais il n'avoit ni adresse, ni activité : il n'avoit que de l'orgueil. Toutes ces fautes eurent l'orgueil pour principe; et quand il falloit

chercher à les réparer, il n'imaginoit pas d'autres moyens que ceux de la colère, de la vengeance ou de l'orgueil même. Il prépara tous les désastres de ses successeurs, et fut le véritable auteur de la décadence de sa maison.

Vous avez vu au contraire celle de France s'élever graduellement, mais toujours en se consolidant, agrandir peu-à-peu la circonférence de ses états, mais par des rayons qui tenoient toujours au centre ; bien plus par des réunions, que par des conquêtes ; en cherchant toujours, d'après des principes reconnus, à ramener à l'unité de la monarchie, ce qui en avoit été distrait dans des temps d'anarchie ou d'ignorance.

L'exécution de ce plan fut quelquefois interrompue ; mais le plan ne fut jamais changé. D'une marche aussi constamment suivie, que résulta-t-il ? Que chaque agrandissement reçut et donna une force d'ensemble : les réunions, parce que la monarchie ne demandoit, au nom de la loi, que ce qui lui avoit appartenu : les conquêtes, parce qu'elle ne vouloit conqué-

rir que les convenances qui lui étoient offertes par la nature même. On s'écarta de cette route dans le délire des guerres d'Italie; on n'en tint aucune dans celui des guerres de religion; mais Henri IV remit tout dans l'ordre; il rectifia la politique, et lui traça une ligne qu'elle ne quitta plus. Or quand un état, aussi sagement, aussi fortement constitué d'ailleurs que la France, est assez heureux ou assez éclairé pour donner à sa politique des bases immuables; lorsqu'en outre sa position et ses localités lui assurent de grands avantages et de grandes ressources, il est impossible qu'il n'obtienne pas de la suite des temps, des succès absolument indépendans de quelques batailles perdues ou gagnées. Il peut n'être pas toujours vainqueur; mais il a toujours les moyens de vaincre, même après avoir été vaincu. Ses ennemis ne peuvent l'ignorer, et cela lui suffit, surtout s'il se respecte assez, soit dans la prospérité, soit dans le malheur, pour ne jamais prescrire ni écouter des propositions trop révoltantes par leur dureté.

A cette comparaison de l'existence

c'est en quoi Louis XIV excelloit. Enfin, pour faire jouir d'un calme réparateur une grande nation fatiguée de cinquante ans de guerre, pour la faire aimer et respecter par des ennemis accoutumés depuis trop long-temps à l'envier ou à la craindre, il falloit un ministre vertueux et pacifique comme Fleury, et un monarque juste et loyal comme Louis XV.

Or telle fut en France, pendant un siècle et demi, l'heureuse succession de ses administrateurs et de ses souverains, que le bien qu'ils firent se perpétua, que le mal qui se glissa dans des intervalles moins favorables, ne fut jamais durable, n'eut jamais de suites irremédiables; et que lorsqu'après cinq ans d'offres réitérées avec noblesse et équité, elle parvint enfin à réunir des plénipotentiaires à Aix-la-Chapelle, chacun d'eux, en ouvrant les conférences, fut forcé de commencer par reconnoître en secret sa modération autant que sa supériorité.

L'Autriche, qui ne pouvoit faire valoir tous ces avantages, rendit sa position encore plus fâcheuse, en voulant prolonger, malgré

malgré l'Angleterre et la Hollande, une guerre qu'elle ne faisoit qu'avec les guinées de Londres, et les ducats de la Haye. Il fallut les lui retirer; et on vit alors ce qu'est une puissance militaire sans argent. Il fallut mettre contre elle un article secret dans les préliminaires; elle fut ensuite forcée d'y accéder: mais elle chercha dès ce moment à susciter une nouvelle guerre.

C'est ce qui produisit la guerre de sept ans, qui n'entre point dans le plan de cet ouvrage.

Il me suffit de vous avoir conduit jusqu'à cette époque, et de vous avoir fait pressentir l'importance d'un traité que l'on peut regarder comme ayant de nouveau réglé les droits des puissances de l'Europe, et qui fit au bout de cent ans le complément de celui de Westphalie.

Il devoit aussi procurer une longue paix. Mais malheureusement ce traité fut le dernier de l'ancienne politique. Celle-ci fut remplacée par une politique nouvelle, qui se développa en 1756, et dont il

vous sera nécessaire de calculer les causes, les conséquences, les dangers et les avantages.

Je n'ajouterai rien à ces lettres, relativement aux possessions européennes tant en Amérique qu'en Asie. Ce qui n'est relatif qu'à la guerre, tient peu au but que je me suis proposé : tout ce qui tient au commerce, forme une étude très-attachante, très-nécessaire, sur-tout aujourd'hui, mais qui ne peut se réduire à quelques réflexions. Elle porte sur des principes et des connoissances, sans lesquels, dans la politique actuelle des états de l'Europe, on est exposé à faire des fautes capitales.

LETTRE XCV.

Résumé de l'ouvrage. Réflexions générales sur l'équilibre, le crédit et la politique des états.

En suivant la division que je m'étois prescrite au commencement de ces lettres, je crois vous avoir montré comment vous pouvez partager et suivre vos études sur l'histoire; et comment, dans les annales des peuples, vous pourrez vous fixer sur les événemens les plus marquans, sur ceux dans lesquels on trouve le plus à s'instruire et à méditer.

Je crois que vous devez lire ce que je dis de chaque peuple, de chaque siècle, de chaque époque, avant de lire, et après avoir lu les historiens que vous voudrez étudier. La lecture antérieure vous ayant donné une idée générale des principaux événemens, de leurs causes, de leurs suites, vous donnera le moyen de les ranger dans

un ordre plus facile pour la mémoire, et d'y attacher le degré d'importance qu'ils méritent. Par la seconde lecture, vous verrez, si le jugement que j'en ai porté s'accorde avec le vôtre; et en cas de différence, vous verrez en quoi l'un de nous deux a pu se tromper. Le travail de comparaison accoutume à réfléchir sur ce qu'on lit, à le rapporter à ce qu'on sait déjà, à le combiner chaque jour avec ce qu'on apprend; en un mot, à lire avec le double fruit que tout homme doit chercher dans l'étude de l'histoire, qui est non seulement d'orner sa mémoire, mais aussi de former son jugement.

La division des quatre époques que je vous ai présentées m'a paru la plus simple, et en même temps la plus propre à classer les intérêts et les rapports des peuples.

Dans la première, vous voyez la formation des premiers peuples; ils n'ont encore aucun rapport entre eux; mais leurs intérêts et leurs besoins font naître ces rapports. Ils se développent avec plus ou moins de vivacité, plus ou moins de succès, plus ou moins d'étendue, suivant le

caractère, les mœurs, le génie, le gouvernement, le climat. Mais, pendant cette première époque, tout semble se passer autour de la portion de l'Asie, où l'humanité a pris naissance. En s'éloignant de leur berceau, les hommes sembloient s'éloigner les uns des autres, et oublier leur origine. La Perse, la Syrie, l'Égypte, la Grèce, c'est entre ces quatre nations que l'histoire est long-temps concentrée. La fondation de Rome commence à donner quelque intérêt à l'Italie. Rome devient en quelques siècles le point auquel se rapportent tous les peuples; et finit par rendre Romains la majeure partie de ce que l'on connoissoit sur le globe.

Dans la seconde époque, il se fait un grand changement. Des nations à peine connues, refoulées par l'empire romain jusqu'aux extrémités du monde, s'y multiplient dans des proportions incalculables, et viennent toutes en masse sur un empire trop étendu. Des premières hordes sont vaincues, écrasées, anéanties; des secondes, des troisièmes leur succèdent : les principaux efforts se font en Europe. Elle

dispute à l'Asie l'intérêt de l'histoire. L'empire romain partagé, se maintient à Constantinople; mais en voyant chaque jour diminuer son étendue. Il s'affaisse presque tout-à-coup à Rome; mais, dans l'extrême agitation de l'Europe, il est renouvelé par un peuple qui s'étoit formé aux dépens de ce même empire romain. L'empire germanique commence; et dès ce moment, l'Europe va devenir le point central de la terre. C'est à elle que se rapporteront toutes les histoires. C'est d'elle que partiront tous les intérêts.

Dans les commencemens de la troisième époque, cette Europe, qui vouloit être l'arbitre du monde, retombe pendant quelques siècles dans une espèce de barbarie : elle en sort pour reprendre et ne plus perdre son ascendant. Dans le moment où elle est le plus occupée à fixer et assurer ses états; la nature lui en ouvre d'autres : ses navigateurs font le tour du monde : ses politiques veulent le partager : de nouveaux sujets de guerre s'élèvent. Jamais un plus grand spectacle ne s'offrit aux yeux du spectateur. Enfin elle sent la nécessité

de donner chez elle une base à son existence. Toutes les passions religieuses et morales veulent s'emparer exclusivement du grand ouvrage ; elles se fatiguent, s'épuisent et se partagent; et le traité de Westphalie détermine un point fixe, d'où l'on peut avec justice examiner les droits et les prétentions de chaque état.

Mais un agent peu connu jusqu'alors, le commerce, est venu s'emparer presque exclusivement de la politique. Il en a multiplié, agrandi toutes les combinaisons : et c'est dans la quatrième époque qu'il se place au-dessus de tous les intérêts, qu'il absorbe tous les rapports, et que, devenu la pompe à feu du monde entier, il aspire et refoule perpétuellement toutes les richesses de l'univers.

Il semble, dans cette quatrième époque, que tous les peuples, tous les pays, soient contigus. Le même traité qui règle les limites de la Flandre ou de l'Italie, règle aussi la pêche de Terre-Neuve et celle des côtes de l'Ecosse ou de l'Irlande ; le commerce de la Côte-d'Or et celui du Pérou, les droits de la Manche et ceux de la

Baltique, la navigation de Surate et celle d'Archangel; l'entrée du golfe du Mexique, et celle du golfe Persique; l'entrée de la mer Noire ou de la mer Caspienne, et celle de la mer du Sud. Dans l'intérieur des terres, les pays même les plus sauvages participent malgré eux à la politique européenne; et le paisible chef d'une horde indienne sur les bords du fleuve Saint-Laurent, ou de la rivière des Amazones, traite avec les rois de la France ou de la Grande-Bretagne.

Ainsi l'Europe, la plus petite des quatre parties du monde, est devenue le point central de toute la terre habitable. Si on excepte la Chine, qui est toujours absolument isolée du reste du genre humain, et quelques parties de l'intérieur de l'Afrique, il n'y a point en Afrique, en Amérique, en Asie, d'état dont les intérêts ne tiennent à l'Europe. C'est elle qui règle tout ce qui se passe ailleurs : elle a pris sur l'univers entier cette monarchie universelle, dont chez elle le nom devoit être une impraticable chimère; en parlant sans cesse de son équilibre, elle a rompu celui

de la terre ; et, plus heureuse qu'*Archimède*, a trouvé un point d'appui pour faire mouvoir le monde.

Le grand mot d'équilibre a fait répandre bien du sang, parce qu'on l'a mal entendu ; et comme il y aura toujours des personnes intéressées à ce qu'on ne l'entende pas mieux, il est important de savoir ce qu'il peut être, et en quoi il consiste.

Il n'y eut point d'équilibre pour les nations, tant qu'elles n'eurent entre elles que de foibles relations commerciales. Ces relations pouvoient être foibles, et le commerce être grand ; parce que cette grandeur n'étoit pas absolue ; elle n'étoit que comparative aux besoins et aux connoissances des peuples. Aussi, parmi les peuples les plus commerçans de l'antiquité que vous avez vus dans la première époque, aucun n'eut-il l'idée d'une monarchie universelle. Les Romains se trouvèrent, par leur constitution, propres à ambitionner et à obtenir cette monarchie ; mais ils n'y parvinrent que par les armes, et non par le commerce. Au contraire, la

seule puissance qui ait voulu sérieusement la leur disputer, étoit une puissance commerçante; elle succomba, et cela devoit être, parce que le commerce n'avoit encore aucune des grandes ressources politiques qui pouvoient compenser celles d'une nation guerrière : on faisoit alors la guerre à force d'hommes, et on n'avoit pas encore eu l'idée de la faire à force d'argent.

Les Romains établirent donc cette monarchie universelle; et je vous ai fait remarquer les raisons surnaturelles auxquelles il faut l'attribuer.

La décadence de cet empire commença presque avec sa grandeur. Ce qui prouve que dans ces immenses proportions, il est plus facile de conquérir, que de conserver.

Cet empire s'étoit dissous avec un terrible fracas. Les lambeaux étoient encore épars; rien n'avoit pris de place fixe. Le génie d'un grand homme plana sur ce chaos, lui donna une forme, un ensemble; et Charlemagne se trouva le roi des trois quarts de l'Europe. Mais il n'y avoit que lui qui eût le secret de cette énorme

machine ; ce secret se perdit avec lui ; la machine n'étant pas soutenue et remontée, s'arrêta, se détraqua, et ne reparoîtra plus.

Charlemagne a été et sera en Europe le seul monarque universel. Si quelqu'un eût pu se flatter de renouveller cet exemple, c'étoit Charles-Quint. La fortune sembloit avoir accumulé autour de lui une masse de moyens qui effrayoient par leur volume, et étonnoient par leur nouveauté. Il échoua dans ses projets ; il sentit lui-même qu'ils étoient aussi impraticables que séduisans. Les branches d'Autriche et d'Espagne voulurent les reprendre ; elles diminuèrent, au lieu de s'agrandir, et perdirent, au lieu de gagner.

C'est que l'équilibre sur terre étoit dès-lors, comme il l'a été de nos jours, essentiellement inaltérable par sa nature. C'est qu'on n'envahit pas des provinces en titres, sans des efforts qui consument, sans un éclat qui alarme. Aussi la puissance envahissante cherche-t-elle toujours à dissiper ces alarmes ; elle invoque en sa faveur ce même équilibre, dans le moment

même où elle le rompt avec le plus de violence : tout ce qu'elle dit pour persuader le contraire de ce qu'elle fait, ne sert qu'à prouver combien elle sent elle-même la nécessité de maintenir toujours l'idée attachée à ce mot ; et que toute conquête, assez importante pour déranger l'équilibre, refroidit nécessairement les alliés du conquérant, irrite ses anciens ennemis, lui en suscite de nouveaux, et les réunit tous contre lui. Louis XIV ne voulut que donner à la France l'arrondissement qui la mettoit en état de défense, et la prépondérance politique qu'elle doit avoir pour le repos même de l'Europe. Et cependant, voyez combien de ligues se formèrent contre lui, et les trois terribles guerres qu'il eut à soutenir. Ces ligues et ces guerres furent le fruit de l'adresse de Ferdinand, et de l'ambition de Guillaume. Le premier vouloit reprendre son ascendant en Allemagne ; le second vouloit conserver celui qu'il avoit en Hollande, et s'emparer du trône d'Angleterre ; mais tous deux, pour parvenir à leurs fins, trouvèrent moyen de répandre une grande alarme sur les projets

de Louis XIV ; et ces projets, qui se seroient anéantis en se manifestant, coûtèrent des sommes immenses à l'Angleterre et à la Hollande. La première tiroit un grand parti de la terreur publique, et par conséquent pouvoit être regardée comme plaçant avantageusement son argent ; mais l'autre ne tiroit de cette terreur aucun parti ; elle prodiguoit ses trésors, uniquement pour dire que les marchands de Batavia régloient la politique de l'Europe. Cette politique s'étant tournée contre la puissance bienfaitrice en faveur de la puissance ennemie, ils ont, pendant quatre-vingts ans, mieux aimé prodiguer leur or, que de changer de système : et même, en 1745, bien convaincus que la France ne vouloit pas de conquêtes, et que Louis XV offroit et vouloit une paix juste, ils l'ont retardée de trois ans, pour donner encore des millions à l'Autriche, qui vouloit conquérir.

Voilà où conduisent les combinaisons qui portent sur des principes faux, sur des suppositions impossibles.

Il y a eu, au commencement de ce siècle,

un beau moment pour établir en Europe le plus parfait équilibre qu'il fût possible; c'étoit à la mort de Charles II, lorsque son testament appela le duc d'Anjou au trône d'Espagne. Louis XIV, mûri par l'âge et les réflexions, délivré de la fougue impérieuse de Louvois, ayant donné à la France, du côté de l'Allemagne, un triple rang de frontières fortifiées, auroit écouté toutes les conditions raisonnables qui lui eussent été présentées. Celle à laquelle on attachoit le plus d'importance étoit la renonciation de la branche d'Espagne à la couronne de France, et *vice versâ :* il l'eût acceptée sans hésiter. Car c'étoit autant l'intérêt des deux couronnes que celui des autres puissances. Ces deux états ne pouvoient, d'après cela, avoir aucun motif, aucun desir d'agrandissement, si on en excepte la Lorraine, sur laquelle il eût été facile de prendre des arrangemens, déjà indiqués par les deux partages éventuels qui avoient précédé la mort de Charles II. L'union des deux cours étoit nécessaire; la preuve, c'est que les guerres qu'elles avoient eues jusqu'alors, jamais n'avoient

pour objet *réel* leurs frontières respectives du côté des Pyrénées, mais toujours la Franche-Comté et les Pays-Bas : c'est que depuis que l'Espagne n'eut plus rien de cette fatale succession de Marie de Bourgogne, leurs brouilleries ne tinrent qu'à des circonstances personnelles; et il fallut toujours en revenir à une union commandée par la première de toutes les convenances, celle de l'utilité réciproque. Mais cette union n'étoit, et ne pouvoit être que défensive. Or, si cette vérité eût été, en 1701, saisie par les Hollandois, ils en faisoient immanquablement l'axe de la politique européenne ; et sur cet axe, ils eussent établi le mouvement régulier du globe commercial. Leur traité de commerce, combiné avec l'Espagne et la France, obligeoit l'Angleterre d'en faire un avec ces trois puissances; et alors l'Angleterre se trouvoit, par la nécessité même de conserver son commerce, forcément amenée à révoquer son fameux acte de navigation; acte monstrueux, imaginé par Cromwel, pendant son usurpation, parce

que dans les révolutions on cherche, par des moyens violens, à satisfaire, et surtout à occuper l'orgueil national; acte qui étend sur toute l'Europe la force d'un bill du parlement, et auquel la postérité aura peine à croire que toute l'Europe se soit honteusement soumise. Le commerce étant ainsi ramené à son indépendance naturelle par le traité auquel étoient appelées ces quatre puissances, cette quadruple alliance, fondée sur des points moins vacillans que ceux que l'on vit quelque temps après, devoit, avec le temps, prendre une grande consistance sur le continent; elle ne pouvoit entrevoir aucun motif de rupture. Et c'étoit déjà un grand point de tranquillité, de savoir que les difficultés qui pourroient s'élever en Asie ou en Amérique, ne troubleroient pas le repos du continent européen. Mais ces difficultés même, en supposant qu'elles s'élevassent, ne devoient jamais apporter un très-grand changement dans les Indes occidentales ou orientales. Les immenses possessions de l'Espagne dans le Nouveau Monde, étoient garanties

par

par une sage politique. Voici ce que disoit à ce sujet, au parlement d'Angleterre, le célèbre Robert Walpool :

« La conservation de la monarchie es-
» pagnole en Amérique, en son entier et
» sans démembrement, a été depuis un
» siècle le systême général de toutes les
» puissances de l'Europe; parce que; si
» les richesses que l'Espagne tire de ses
» colonies, tomboient entre les mains
» d'une autre nation, le reste de l'Europe
» seroit bientôt épuisé d'argent; au lieu
» qu'aujourd'hui il n'y a pas de nation
» commerçante qui n'ait, dans les flottilles
» ou les galions, une plus grande portion
» que l'Espagne même. Il est vrai que
» ces trésors viennent sous des noms es-
» pagnols, et le roi d'Espagne y impose
» toujours un indult considérable; mais
» l'Espagne n'est autre chose que le canal
» par lequel tous ces trésors passent dans
» le reste de l'Europe. Si donc nous, ou
» quelque autre nation, prétendions saisir
» ces trésors, nous ne manquerions pas
» de trouver une puissante opposition;
» et peut-être la jalousie que causeroit

» cette démarche, auroit des suites plus
» fâcheuses que ne nous feroient de bien
» les richesses que nous pourrions ac-
» quérir. Je craindrois même que nos meil-
» leurs alliés ne regardassent cette dé-
» marche d'un œil bien différent, et ne
» fussent les premiers à s'en plaindre. »

Ces principes, posés par un des plus sages ministres qu'ait eus l'Angleterre, viennent parfaitement à l'appui de ce que je vous ai dit, et auroient été adoptés en 1700, si la Hollande eût été alors assez éclairée pour les présenter et les soutenir. Il est à remarquer qu'à cette époque, l'Angleterre n'avoit pas encore asservi le Portugal par le traité de 1703, et que si les Hollandois eussent voulu voir que Guillaume n'avoit d'autre intention que de les sacrifier à son ambition personnelle, et aux intérêts de la Grande-Bretagne, ils ne se fussent jamais soumis à toutes les gênes, qui depuis ont entravé leur commerce. Il me semble donc bien évident que si la Hollande, en s'unissant, ainsi que je le dis, à la France et à l'Espagne, eût amené l'Angleterre à cette alliance,

cette époque, si désastreuse pour l'humanité, pouvoit au contraire lui être très-heureuse. Mais, et je vous l'ai déjà fait observer, la haine et l'ambition de Guillaume, l'orgueil et l'humeur des rois de Batavia, étouffèrent des idées raisonnables, justes et utiles. En vain Guillaume exerça-t-il toujours sur la Hollande l'empire le plus arbitraire ; en vain ne regarda-t-il jamais cette république, dont il étoit le premier sujet, que comme l'instrument de sa vengeance ou de sa grandeur : la Hollande lui pardonnoit tout, consentoit à tout, pourvu qu'il fût, ainsi qu'elle, ennemi de Louis XIV. Elle adopta de son vivant, elle outra après sa mort, les mesures iniques dont lui-même se seroit peut-être éloigné, s'il eût vécu plus long-temps ; et quelques voies conciliatoires qui fussent ou présentées par des gens sages, ou indiquées par la raison ou la convenance, elle persista à les rejeter avec un entêtement absurde, qui finit par être avantageux à Louis XIV. Et c'est ainsi que les conceptions politiques les plus sages, les plus justifiées par les localités,

par le concours des événemens, ne peuvent encore être exécutées, s'il ne se rencontre en même temps, dans le concours des personnes principales, cette sagesse de plans, cette infaillibilité du coup-d'œil, cette abnégation de tout intérêt momentané, ce dépouillement de toute considération particulière, si rares, et cependant si nécessaires à réunir dans plusieurs hommes d'état.

L'occasion que l'on manqua au commencement du siècle, auroit peut-être pu se représenter après la paix d'Utrecht et la mort de Louis XIV. Il y a même une lettre de George Ier. à Philippe V, qui sembleroit prouver que l'Angleterre n'étoit pas éloignée de travailler à effectuer et à consolider une alliance telle que celle dont je vous parle, puisque George étoit disposé à restituer Gibraltar. « Je ne balance plus à assurer V. M. de ma promptitude à la satisfaire par rapport à la démarche touchant la restitution de Gibraltar, lui promettant de me servir des premières occasions favorables pour régler cet article, du consentement de

» mon parlement. » Mais malheureusement la France sous une minorité, le régent léger, et personnellement mécontent de Philippe V ; ce monarque sans caractère, et conduit successivement par la princesse des Ursins, par sa seconde femme, par Albéroni ; la tête ardente de cet audacieux parvenu, celle du cardinal Dubois, rien de tout cela ne pouvoit inspirer cette sage confiance, la meilleure de toutes les garanties. Tout cela, au contraire, opposoit des obstacles insurmontables au nouveau système qu'il eût été à desirer qu'on adoptât, et qui ne pouvoit s'établir qu'autant qu'il y eût eu sur les trônes de France et d'Espagne, deux monarques aussi puissans par leurs vues et leur capacité, que par l'étendue de leurs états.

Les traités d'Utrecht et de Rastadt n'apportèrent donc en Europe aucun changement marquant dans l'équilibre que l'on avoit cherché, lors du traité de Westphalie. Celui de 1748 laissa cet équilibre à-peu-près tel qu'il étoit depuis cent ans, tel qu'il se maintint encore pendant près

d'un demi-siècle, tel qu'il se seroit toujours maintenu, tantôt plus, tantôt moins fort, tant que quelque grande nation de l'Europe n'auroit eu aucune de ces longues et violentes convulsions qui, dans leurs ébranlemens, déplacent les arcs-boutans politiques.

Il n'en est pas de même de l'équilibre maritime, de l'empire universel qu'on obtiendroit sur cet abîme immense, qui unit toutes les parties du globe. Sous un pareil despotisme, tout équilibre seroit entièrement rompu, et tous les états se trouveroient réellement sujets d'un seul.

La politique réduit aujourd'hui tous ses calculs en argent : tant qu'elle en a, elle est sûre d'avoir à sa volonté l'état de guerre le plus formidable. Qu'elle ait chez elle, ou qu'elle puisse armer pour elle une masse de forces imposantes, et qu'elle peut renouveler en tout temps, l'effet est toujours le même. C'est donc l'argent qui, par-tout où il se trouve accumulé, donne la prépondérance ; et comme c'est par le commerce qu'on le multiplie et qu'on l'accumule, cette prépondérance appar-

tiendroit exclusivement à la puissance qui feroit un commerce exclusif.

Cette remarque importante auroit dû être faite généralement à l'époque de 1748. On auroit dû sentir alors des vérités dont l'application intéressoit si essentiellement tout le continent : c'est que les tranquilles conquêtes du commerce font beaucoup moins de bruit, mais donnent bien plus d'avantages que l'envahissement d'une province. Elles se forment peu à peu ; elles n'éveillent pas l'inquiétude publique : au contraire, elles lui présentent des objets de distractions, en lui offrant de nouveaux objets de jouissances. Elles n'épuisent pas les moyens : au contraire, elles les augmentent, et leur étendue même assure leur solidité. L'indolence, l'impéritie, ferment long-temps les yeux sur le mal ; on ne le voit que lorsqu'il est extrême ; et alors il faut le rare concours du courage, des circonstances et du succès, pour réclamer efficacement des droits qu'il eût mieux valu ne pas laisser entamer.

Or, depuis toutes les découvertes maritimes, depuis que toutes les sciences

concourent à perfectionner la construction des vaisseaux et la navigation, la mer est devenue et ne peut plus cesser d'être le principal domaine du commerce. Si donc une nation tendoit à envahir ce domaine, l'intérêt de toutes les autres devroit les porter à augmenter entre elles leurs relations réciproques, et à diminuer le plus possible leurs relations avec cette nation; elles devroient s'appliquer à gêner les importations de celle-ci, à favoriser les importations des autres, à encourager leurs propres exportations. Si cette nation refusoit d'admettre les navires étrangers chargés de marchandises nées dans un autre pays que le leur, toutes les autres nations devroient en agir de même vis-à-vis d'elle. Elles devroient toujous régler leur conduite d'après la sienne, et contredire avec mesure et discernement tous les réglemens qu'elle feroit.

Je sais bien qu'un peuple qui veut être exclusivement vendeur, a, par cela même, besoin de conserver de grands peuples consommateurs, et quelquefois est obligé de baisser ses prix au niveau que lui indique

la diminution des demandes; mais, 1°. cette diminution; qui peut être très-sensible pour des objets de luxe ou d'agrément, ne peut presque jamais avoir lieu pour les objets de nécessité; 2°. celui qui vend seul gagne toujours beaucoup, relativement à ceux qui ne vendent pas; 3°. c'est une usurpation dont les conséquences sont incalculables, que la certitude d'avoir exclusivement à sa disposition l'agent irrésistible qui peut, en un moment, changer toutes les spéculations de la politique, et paralyser, précipiter ou diriger tous ses mouvemens.

Ce n'est pas tout. Le peuple qui exerceroit un pareil empire, en parvenant à la domination exclusive des mers, augmenteroit de jour en jour son crédit; ce qui, à tous ses moyens, ajouteroit une grande force d'opinion. Cette force seroit d'autant plus à craindre, qu'elle établiroit ses points d'appui au milieu même des puissances rivales ou ennemies. Ce peuple naturaliseroit donc, pour ainsi dire, son crédit chez tous les étrangers; et associant, intéressant à sa fortune les gens

riches de tous les pays, ou ceux qui cherchent à le devenir, il rendroit son crédit *cosmopolite*, et se feroit des partisans, là même où il n'auroit dû trouver que des rivaux.

Enfin, ce crédit seroit d'autant plus dangereux, qu'il mettroit les autres états dans le cas de s'en créer un, par la nécessité d'avoir au moins l'apparence de cet équilibre d'argent, sans lequel l'autre ne peut subsister. Tous s'efforceroient plus ou moins de se faire un crédit. Le citoyen ne donneroit plus à sa patrie ce dont elle a besoin; il le lui vendroit. Tous les états, devenus débiteurs d'eux-mêmes, seroient alors aux ordres de l'agiotage et de la cupidité; et celui qui auroit su le plus faire durer cette magie politique, exerceroit réellement un empire universel sur tous les autres, jusqu'à ce qu'il pérît par l'enflure même qui lui donneroit un air de santé.

Étudiez, d'après ces réflexions, la suite de l'histoire depuis 1748; elles vous conduiront à connoître ce qu'est en ce moment la situation de l'Europe, ce qu'elle a

à craindre ou à espérer, et si les gouvernemens ont bien ou mal connu leurs véritables intérêts.

Appliquez-vous sur-tout à suivre l'influence que cette extension indéfinie du crédit a eue sur les mœurs publiques, même sur les mœurs privées et sur les gouvernemens, tant vis-à-vis les uns des autres, que vis-à-vis de leurs sujets. Voyez jusqu'à quel point elle peut mettre un gouvernement à la discrétion des prêteurs, et par conséquent placer dans d'autres mains la force motrice dont lui seul devroit avoir l'entière direction. Voyez quels différens effets cette extension peut produire suivant la différence des gouvernemens : ce qui, par exemple, en résulteroit dans un gouvernement représentatif, si la richesse fictive des représentans qui forment le corps législatif, étoit hors de toute proportion avec la propriété territoriale que la loi exige d'eux : jusqu'à quel point ce gouvernement seroit alors obligé, pour conserver une puissance absolue sous des formes populaires, d'être toujours assuré de la grande majorité des voix législatives,

et de hausser le prix d'un trafic dans lequel personne ne doit entrer en partage avec lui : et ce qui arriveroit le jour où des événemens imprévus lui feroient perdre ce monopole, dont il se seroit fait un moyen nécessaire, auquel il ne pourroit suppléer qu'avec peine, et en s'exposant à de grands dangers.

C'est d'après ces observations que vous pourrez vous former des idées justes, sur ce qui constitue la véritable grandeur d'une nation, et ce qui doit être sa vraie politique.

Vous verrez qu'il faut trois choses pour donner à une nation un état d'aplomb et de stabilité, qui soit indépendant de quelques secousses passagères, de quelques momens de fermentation, et qui toujours la ramène sûrement à une grandeur qui est en elle, et ne peut lui être ôtée que par elle. Ces trois choses sont : son étendue, son commerce, ses productions. Quand ces trois avantages, qu'elle tient de la nature, et qu'elle peut perfectionner par l'industrie, sont bien combinés par son administration ; quand elle a d'ailleurs une bonne

forme de gouvernement, il ne lui manque plus que de se faire et de suivre un plan raisonné de politique. Ce plan doit être fondé sur sa puissance réelle et relative, sur ses intérêts naturels, parce que ceux-là sont immuables, peuvent être gênés quelquefois, mais ne peuvent jamais être détruits. Ce plan, soigneusement rédigé avec les circonstances, les motifs, les avantages, les inconvéniens réels ou apparens, doit être une pragmatique sanction déposée dans les archives de cette nation, comme un des secrets de l'état, pour servir à l'avenir de guide à tous ses ministres; parce qu'une politique sage et prévoyante porte toujours ses regards sur l'avenir. Elle sait que rarement les calculs et les événemens de la diplomatie offrent de ces avantages, qu'on puisse saisir tout-à-coup, si on ne les a pas fait naître, si on ne les a pas préparés d'avance, si au moins on n'a point établi d'avance les points sur lesquels on pourroit s'appuyer pour en profiter. Elle ne se presse donc jamais de construire; mais elle se presse toujours d'amasser des matériaux qu'elle trouvera sous sa main,

quand sera venu le moment de s'en servir.

Elle sait qu'un grand état qui réunit, ainsi que je viens de le dire, étendue, commerce et productions, doit avoir quatre sortes de forces : force territoriale, force pécuniaire, force militaire, force fédérative ; qu'il est parvenu au plus haut degré de puissance, quand ces quatre forces sont entre elles dans un rapport parfait ; et qu'il s'y maintient tant qu'elles peuvent se donner un secours mutuel. Que d'après cela, elle doit faire souvent un rapprochement exact de sa situation avec celle des autres puissances ennemies ou alliées : et que ce tableau de comparaison doit sans cesse être sous ses yeux, parce que c'est une boussole qu'elle ne peut trop consulter.

Enfin ce plan doit avoir au nombre de ses principales bases ces grandes vérités politiques, dont on ne s'écarte point sans s'égarer. Il doit y être établi en principe que la guerre ne doit plus décider de la prépondérance des nations ; qu'il faut la chercher ailleurs que dans les chances incertaines des opérations militaires les plus

savantes : qu'un grand état trouvera toujours cette prépondérance dans ses richesses, quand elles seront le fruit de tous ses avantages naturels et de son industrie, combinés et mis en actions par une administration sage est ferme. Que pour cet état, le meilleur moyen d'être toujours redoutable au-dehors est de ne jamais abuser de ses forces, de faire craindre sa justice plus que sa vengeance ; de ne point trop affoiblir ses ennemis ; de laisser aux puissances secondaires ce système d'intrigue, d'inquiétude, de basse jalousie ; ce machiavélisme inventé dans un petit état par un esprit sophistique, et que dans un grand état l'homme de génie n'adoptera jamais. Une puissance secondaire, toujours dans la crainte de participer à l'embrâsement général que produit le choc des empires, d'être envahie ou démembrée pour servir de dédommagement à la paix, a au moins une excuse dans sa foiblesse et dans ses justes terreurs. Mais il n'en est point pour une grande puissance, parce que toutes les fois qu'il y a un embrâsement général, c'est évidemment la faute

ou de son indolence ou de son ambition. Pour elle, la seule et vraie politique seroit de faire connoître à chaque peuple les biens dont il est appelé à jouir, de maintenir sur les mers une grande liberté, d'établir entre les nations une influence réciproque, dont elle observeroit sans cesse les variations et les effets.

Sur ces trois objets intéressans, l'équilibre, le crédit, la politique, je n'ai dû vous indiquer que des principes généraux : votre travail doit être d'en faire l'application aux circonstances et aux localités.

Voyons sous ces deux rapports dans quel état la paix de 1748 laissa les principales puissances.

LETTRE XCVI.

Etat politique de l'Europe au milieu du dix-huitième siècle.

CETTE paix affermissoit la maison d'Hanovre sur le trône d'Angleterre. La nation regardoit cette affermissement comme un garant de sa tranquillité. Et en effet, la succession parlementaire avoit déjà pour elle l'expérience d'un demi-siècle de calme et de prospérité; ce qui depuis long-temps ne se trouvoit pas dans les annales britanniques. Pendant ce demi-siècle, il y avoit bien eu quelques mouvemens populaires : les assemblées publiques avoient vu naître et se débattre quelques factions : mais dans la balance constitutionnelle, l'autorité royale avoit toujours eu une prépondérance marquée; et l'accord maintenu sans interruption entre le trône et le parlement, en réduisant toutes les cabales à quelques intrigues impuissantes, avoit

déployé dans toutes leurs forces les ressources et les richesses de l'état. La tranquillité publique n'avoit point été troublée par les écarts de la liberté individuelle : jamais une autorité nouvelle n'avoit, avec moins de gêne, assuré et conservé l'ordre dans un grand état. Pendant ce temps, le commerce avoit profité de tous les avantages acquis à l'Angleterre par la paix d'Utrecht ; l'industrie perfectionnoit et multiplioit les manufactures, en excitant et employant utilement les découvertes et les progrès des arts et des sciences. La diversité même des opinions religieuses sur le dogme et le culte, sembloit avoir enfin déposé cette animosité, qui cent ans auparavant avoit fait répandre tant de sang ; et ce germe si terrible des dissentions domestiques paroissoit assez desséché pour qu'on n'en craignît plus la reproduction. Ainsi dégagée de toutes les entraves qui, pendant de longs troubles intérieurs, avoient souvent contrarié ou paralysé ses mouvemens, l'Angleterre s'élançoit vers une grandeur dont son imagination reculoit sans cesse les bornes, et étendoit au loin sa gloire et sa richesse.

Aussi le célèbre *Hume*, qui s'arrête avec complaisance sur le riant tableau de ces belles années, ajoute-t-il, *aucune nation ne peut se glorifier d'une époque si longue et si honorable : et dans toute l'histoire du genre humain, il n'y a pas d'exemple que tant de milliers d'hommes aient si long-temps vécu ensemble d'une manière si libre, si raisonnable, si convenable à la dignité de la nature humaine.*

Pendant tout ce temps, soit qu'elle fût en guerre, soit qu'elle fût en paix avec l'Espagne et la France, sa politique vis-à-vis de ces deux puissances avoit toujours pour but deux points qu'elle ne perdit jamais de vue. Empêcher que leur marine ne prît un accroissement redoutable ; et à la faveur de l'indolence des Espagnols et de la trop grande étendue de leurs possessions coloniales, s'y emparer d'une grande partie du commerce par une contrebande reconnue et respectée. Guillaume, avant d'arriver sur le trône d'Angleterre, avoit toujours dit, et depuis qu'il y fut parvenu, l'Angleterre avoit toujours répété avec lui, qu'elle ne vouloit que

l'équilibre de l'Europe ; et l'Europe, dont les anciens préjugés ne connoissoient d'équilibre que sur le continent, n'imagina pas qu'il dût y en avoir ailleurs. Lors de la guerre de la succession, l'Angleterre entra dans la ligue, en protestant qu'elle n'avoit aucun motif d'intérêt ; mais en faisant sa paix particulière, elle garda la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve, Mahon, Gibraltar, de grands avantages dans le commerce des colonies espagnoles, et l'Acadie, dont les limites extensibles à volonté devoient un jour lui donner de vastes contrées dans le nord de l'Amérique.

Pendant la minorité de Louis XV, l'Angleterre fut ou parut alliée de la France. Mais je vous ai fait remarquer que cela tenoit aux circonstances singulières dans lesquelles le gouvernement françois se trouva pendant la régence, et qui se prolongèrent même après la majorité. La France ne paroissoit point alors songer à relever sa marine, et à tirer parti de son heureuse position sur les deux mers, et pendant qu'elle sembloit oublier de si grands intérêts, l'Angleterre, uniquement occupée

de ceux de son commerce, le rendoit partout prédominant ou exclusif. L'Espagne voulut enfin mettre un terme à l'extension indéfinie du traité de l'Assiento : et aussi-tôt l'Angleterre s'arma pour la maintenir. La France ne crut pas devoir abandonner l'Espagne à ses propres forces; et l'Angleterre profita de la pragmatique sanction caroline pour prolonger une guerre sanglante, lors même que cette pragmatique ne pouvoit plus en être l'objet. Elle se chargea presque seule des dépenses de cette guerre; elle soudoya l'Autriche, la Sardaigne, le Danemarck, la Hesse; elle négocia la paix entre la Prusse et l'Autriche : sous sa médiation, fut signée entre la reine de Hongrie et Charles VII une convention de neutralité. Elle n'épargna aucuns moyens pour forcer les Hollandois à rompre avec la France contre leurs plus évidens intérêts : et la France, obligée de faire de grands efforts sur le continent, ne s'occupa que foiblement de ceux qu'auroit exigés sa marine.

Ainsi dans le traité d'Aix-la-Chapelle,

l'Angleterre avoit réellement atteint le but qu'elle s'étoit proposé : et ce but étoit d'autant plus intéressant pour elle, que ne lui donnant point un accroissement sensible, il n'excitoit ni la jalousie ni même l'attention. Mais par cela même, d'après les principes que j'ai exposés dans la lettre précédente, il lui assuroit des avantages plus grands et plus réels, en la plaçant au rang d'agent nécessaire et principal dans toutes les affaires politiques.

Par elle-même, elle n'avoit pas une grande force militaire de terre. Mais au-dedans, elle avoit toute celle que demandoit sa défense ; au-dehors elle pouvoit s'en procurer une avec de l'argent. Ses forces de mer, plus utiles, plus nécessaires pour elle, restoient hors de toute proportion avec les autres puissances.

Elle venoit de prouver que sa force fédérative étoit grande ; et on pouvoit regarder comme constant qu'elle le seroit toujours ; parce que par-tout elle savoit et pouvoit parler en maître ; parce que toute la politique se réduisant dès-lors à des calculs d'argent, elle se trouvoit avoir

plus de politique que personne; parce qu'il n'y avoit point d'états dans lesquels elle ne fît pénétrer ses commerçans, et qu'elle exigeoit impérieusement pour eux des avantages exclusifs; enfin, parce qu'elle ne pouvoit avoir aucunes vues de conquêtes sur le continent, et que toutes les puissances commerçantes étoient obligées de la ménager, depuis qu'elles s'étoient habituées à la craindre. C'est ce qui se voyoit sur-tout en Russie où déjà elle avoit pris un grand ascendant, qui ne tenoit pas seulement au dévouement que Bestucheff lui avoit voué, mais à l'adresse avec laquelle elle avoit su rendre nécessaire à Pétersbourg et à Archangel un commerce dont elle retiroit tout le profit.

Sa force territoriale augmentoit tous les jours par l'accroissement de sa population et de sa culture. Dans un territoire où le climat s'oppose à plusieurs productions, son activité et son industrie suppléoient à tout. D'ailleurs ce n'étoit pas seulement dans les trois royaumes qu'il falloit chercher l'Angleterre et les Anglois; l'Angleterre étoit par-tout où ses vaisseaux de

guerre pouvoient pénétrer. Elle étoit sur-tout dans l'Inde, où elle projettoit l'établissement d'une monarchie universelle. Les Anglois se trouvoient par-tout où le commerce pouvoit faire quelques spéculations; et par-tout où ils commerçoient, ils demandoient et obtenoient des priviléges que bientôt ils appelloient des droits.

Enfin sa force numéraire s'étendoit dans des proportions presque incalculables. La couronne, qui, à l'expulsion de Jacques II, n'avoit pas deux millions sterling de revenus, percevoit annuellement des impôts immenses, mais qui se payoient avec exactitude sans écraser le contribuable. Cette puissance, dont le premier emprunt ne datoit que du règne du prince d'Orange, qui avoit vu cet emprunt perdre cinquante-trois, quoique l'intérêt fût à huit pour cent, qui n'avoit pu le remplir que par les grosses sommes qu'apportèrent les réfugiés françois, empruntoit dans toute l'Europe à un intérêt modique, et trouvoit par-tout des prêteurs dont la confiance montoit sans peine à la hauteur de ses demandes.

Dans cette position, elle sentit que la puissance d'opinion qui s'offroit à elle, devoit lui servir à étendre et à consolider sa puissance véritable. Sa richesse réelle et sa richesse factice s'élevèrent au plus haut point : avec cette différence cependant que celle-ci peut-être surpassoit trop la première, et que l'édifice beaucoup plus vaste que les fondemens, pouvoit indiquer à des yeux attentifs un manque de solidité. Elle réparoit ou pallioit cet inconvénient par ses loix, par son gouvernement, par une administration nouvelle et hardie. De là naissoit chez elle ce génie dont tous les efforts tendoient toujours à dominer; génie à-la-fois commerçant, guerrier, philosophe, spéculateur et politique; qui toujours déplacé dans le second rang, s'élançoit sans cesse au premier, en donnant aux avantages naturels de l'Angleterre toute la valeur dont ils étoient susceptibles, et en ouvrant à ses avantages fictifs la vaste carrière de l'imagination, de l'audace et de l'avidité.

Enfin l'Angleterre, en renouvellant pendant la guerre de 1741, et excédant de beaucoup ce qu'elle avoit fait dans la

guerre de la succession, pour solder plusieurs puissances, fixa la révolution qui, depuis le commencement du siècle, s'opéroit dans le système de richesses des grands états. Le crédit devint aussi, et fut reconnu puissance européenne. Comme cette puissance devoit influer fortement sur le sort de toutes les autres, l'Angleterre soutint par politique ce que d'abord elle avoit fait par nécessité. Elle établit et fit adopter pour principe, que chez elle devoit toujours résider cette force nouvellement créée, mais qui déjà gigantesque suffisoit pour remuer les empires; et si elle permit à la Hollande de paroître en avoir une portion, ce fut en se réservant le pouvoir de diriger cette portion à volonté, ou même de la retirer, comme un rayon qui ne pouvoit jamais se séparer du centre.

La Hollande apprenoit à ses dépens le mauvais emploi des sommes énormes qu'elle avoit prodiguées contre la France. De cette dernière guerre où elle s'étoit laissé entraîner malgré elle, elle ne retiroit d'autre fruit que l'établissement d'un stathoudérat héréditaire, même en faveur

des filles. Cette hérédité devoit la rendre encore plus dépendante de l'Angleterre, et soumettre à cette altière rivale les spéculations d'Amsterdam et les délibérations de la Haye : ou si les unes et les autres devoient respectivement se trouver en contradiction, ce ne pouvoit être qu'au détriment de l'intérêt général. Dans tous les cas, la Hollande se trouvoit de plus en plus au-dessous du rôle qu'elle avoit trop long-temps et trop mal voulu jouer ; et sa position connue de toutes les puissances, ne lui laissoit plus espérer de reprendre le rang qu'elle avoit follement usurpé par une force agressive, et qu'elle ne pouvoit obtenir et garder que par une médiation sage et respectable.

C'est bien alors qu'elle dut commencer à voir que ce fameux traité de la Barrière, source de tant de discussions, étoit une de ces erreurs politiques qu'adopte aveuglement la vengeance ou l'esprit de parti, et que le temps même ne dissipe qu'à force de malheurs. Le seul traité de Barrière qui pût être réellement avantageux à la Hollande, étoit une alliance solide

entre elle et la France, fondée sur l'intérêt des deux puissances. Celui que l'on imagina en 1713, ne reposoit que sur l'intérêt de l'empereur. Il avoit été jugé ainsi par les états généraux eux-mêmes. Dans une lettre du 31 mars, ils disoient aux provinces : *tout bien considéré, il faut comprendre que les Pays-Bas ne peuvent servir à l'empereur à autre chose qu'à s'attacher et à tenir dans ses intérêts la Grande-Bretagne et la Hollande, qui confinent de si près aux Pays-Bas, très-éloignés des autres états autrichiens.* Cela se vit bien dans la guerre de 1741. Le parti stathoudérien se servit de ce traité pour faire fournir d'abord des subsides, puis des troupes à l'Autriche. Sans ces subsides et ces troupes, la paix eût été faite cinq ans plutôt. On ne parvint à la faire qu'en attaquant la Hollande. Il étoit donc évident qu'elle ne tiroit aucun avantage de ce traité. Cela se vit encore bien plus clairement près de quarante ans après, lorsque Joseph II sentit que la liberté de l'Escaut lui seroit bien autrement utile qu'une prétendue barrière, et anéantit lui-même le traité,

en démantelant les places auxquelles la Hollande avoit si long-temps attaché tant d'importance. C'est par des rapprochemens de ce genre que vous apprendrez à distinguer, dans la politique établie depuis la paix de Westphalie, ce qui ne tenoit qu'au moment, aux personnes, aux préjugés, et ce qui reposoit sur les grands principes, bases immuables de toute pacification sage et durable.

L'Espagne, après avoir été pendant plus de quinze ans le jouet de la politique autrichienne, s'étoit enfin rapprochée de la France, et y avoit gagné pour deux branches de la maison régnante, le royaume de Naples et le duché de Parme. Mais sa mauvaise administration avoit mis dans un trop grand jour le secret de sa force ou plutôt de sa foiblesse territoriale. Sa force fédérative étoit à-peu-près nulle, parce qu'on n'a d'alliés réellement utiles, qu'autant que l'on a une puissance redoutable, et ce qui arriva en 1762 prouva bien que son alliance étoit plutôt une charge qu'un secours. Sur terre, sa force militaire avoit encore soutenu les restes de son ancienne

réputation ; mais sur mer, la supériorité angloise lui faisoit craindre de se mesurer avec elle. Sa force numéraire étoit toujours grande ; mais les sources en étoient situées dans un autre monde, où, bien loin d'assujétir ses ennemis aux loix de son commerce, elle ne pouvoit même les faire respecter par ses sujets ; l'excessive contrebande qui venoit de donner lieu à la dernière guerre, étoit faite à la vérité par les négocians anglois, mais provoquée et soutenue par les colons espagnols.

La Prusse, quoiqu'avec le nom de royaume, ne faisoit encore qu'un point sur le continent. Les différentes parties qui la composoient n'avoient encore ni solidité ni amalgame ; il ne falloit chercher en elle d'autre force que la force militaire. Mais le génie de son Frédéric lui tenoit lieu de tout ce qu'elle n'avoit pas. Déjà il avoit jugé qu'ayant deux fois abandonné la France dans la dernière guerre, il ne devoit compter que foiblement sur son alliance ; et ne voyant point de moyens solides d'agrandir ses états sans la conservation de la Silésie, il ne négligeoit rien de tout

ce qui pouvoit non seulement lui assurer sa conquête, mais l'identifier avec la Prusse.

L'Autriche sortoit de la guerre, en perdant à la vérité une belle province; mais cette perte même avoit été pour Marie-Thérèse l'occasion d'une conquête qui valoit bien mieux que la Silésie. Les cœurs des Hongrois s'étoient donnés à elle sans retour et sans regret. Ce beau royaume, riche de sa population et de ses denrées, voyoit avec plaisir les premiers fruits de son dévouement, dans les succès qui, en Allemagne et en Italie, avoient réparé les revers de sa souveraine. Cette princesse célèbre, en prolongeant la guerre, avoit trouvé moyen de se faire payer par ses alliées, et par-là suppléoit à sa force numéraire, qui n'avoit jamais été et ne pouvoit pas être en proportion avec l'étendue de ses domaines.

Ces domaines, dont plusieurs étoient très-éloignés les uns des autres, ne lui donnoient pas une force territoriale aussi grande que s'ils eussent été unis. La Belgique étoit sans doute une de ses plus

riches possessions, et un des meilleurs pays de l'Europe; mais son grand éloignement de Vienne, la position des états intermédiaires qui la séparent de cette capitale, ont des inconvéniens qui compensent, et peut-être surpassent les avantages. La cour de Vienne le sentoit si bien, que depuis long-temps elle avoit formé, et qu'elle n'a jamais perdu de vue, le projet d'échanger la Belgique contre la Bavière. C'est ce qu'elle eût fait après la guerre de sept ans, si l'issue de cette guerre n'eût pas trompé tous ses calculs. C'est ce qu'elle vouloit faire en 1778, à la mort de l'électeur Maximilien, ce dont elle avoit déjà traité avec son successeur, et ce que le vieux Frédéric empêcha par la belle campagne qui amena la paix de Teschen.

Malgré ce que, par les deux derniers traités, elle avoit abandonné de ses anciennes possessions en Italie, elle n'oublioit point tout ce qui lui avoit appartenu dans cette riche partie de l'Europe. Ce qui lui en restoit étoit encore d'un grand produit, mais ne tenoit point immédiatement au Tyrol.

D'ailleurs,

D'ailleurs, la distance, la variété des provinces soumises à la domination autrichienne, exigeoient une administration compliquée et un état de défense couteux; et le plus habile administrateur doit s'attendre à rencontrer souvent des difficultés dans un gouvernement qui s'étend sur des Flamands, des Bohémiens, des Hongrois, des Croates, des Allemands et des Italiens.

Mais cette grande variété de nations lui donnoit une force militaire nombreuse, aguerrie, facile à recruter, composée d'hommes endurcis à la fatigue; et cette force militaire, destinée à défendre d'immenses frontières, étoit depuis près de deux siècles habituée à être toujours, sinon dans un état de guerre, au moins dans une grande activité.

Enfin, l'Autriche avoit, dans cette dernière guerre, retrouvé son ancienne force fédérative. L'alliance de l'Angleterre et de la Hollande, qui lui fut acquise pendant presque tout le règne de Louis XIV, qu'elle avoit perdue pendant le ministère de Walpool et de Fleury, et dont la privation

lui avoit coûté si cher en 1733, s'étoit renouvellée en faveur de Marie-Thérèse, et l'avoit soutenue au milieu des plus grands désastres. Elle y avoit ajouté l'alliance de la Russie; alliance dès-lors consacrée comme un des principes fondamentaux du cabinet de Vienne, et qu'elle regardoit sur-tout comme un des plus sûrs moyens de contredire le parti de la France à Varsovie, à Stockholm, à Constantinople. On étoit alors loin de prévoir qu'en s'opposant toujours, en Pologne, en Suède, en Turquie, aux intérêts de la France, l'Autriche auroit cependant l'adresse de s'allier avec elle, et parviendroit à affoiblir, par cette alliance, la rivale qu'elle n'avoit pu vaincre.

La Russie, à peine connue au commencement du siècle, étoit déjà une grande puissance en Europe : le génie d'un grand homme l'avoit créée, et le mouvement rapide qu'il lui avoit imprimé, conservoit une telle force, que tout ce qu'elle faisoit encore sembloit être la suite de cette première impulsion.

Un bras appuyé sur la Baltique, l'autre

passant sur la mer Noire, et cherchant à cerner la mer Caspienne, la Russie présentoit alors l'image d'une masse colossale qui, poussée en avant par les glaces du Nord, menaçoit tout ce qui se trouveroit devant elle. Mais dans cette masse gigantesque, le corps étoit chétif et mal nourri; la force n'étoit que dans les bras, qui bientôt se seroient desséchés, s'ils n'avoient trouvé moyen de fortifier le reste du corps, dont ils pompoient perpétuellement la substance.

Cette vérité étoit connue à Pétersbourg; c'est parce qu'on la connoissoit bien qu'on affectoit tous les dehors qui pouvoient la déguiser. C'est pour cela que l'on cherchoit à réparer par une grande force fédérative et militaire ce qui manquoit à la Russie en forces numéraire et territoriale, et à soutenir avec adresse les deux premières, jusqu'à ce que le temps eût donné les deux autres.

La marche, la tactique, les victoires, les défaites même des Russes avoient un caractère particulier qui rappelloient les anciennes invasions du Nord. Il sembloit

que cette manière de faire la guerre fût éternellement attachée aux peuples sortis de ces vastes contrées. La Russie prodiguoit ses soldats; et ces soldats étoient impassibles, infatigables, exaltés par le dogme religieux d'une prédestination irrésistible. Elle égorgeoit ou transplantoit les vaincus; et le pays qui lui restoit n'étoit le plus souvent qu'un désert.

Cette manière de faire la guerre étoit terrible, mais elle avoit valu à la Russie de grands succès, et devoit lui en valoir encore; parce que cette terreur toujours placée en avant-garde, s'accordoit parfaitement avec le principe de son gouvernement et l'organisation de ses armées. Il n'y a qu'à voir ce que lors du traité de Neustadt la Russie avoit déjà gagné sur la Suède; celle-ci fut obligée de lui abandonner la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, une grande partie de la Carélie, et beaucoup d'îles, c'est-à-dire environ trois cents lieues de terre en longueur et cent lieues de largeur : tout cela situé auprès, autour ou au milieu de la Baltique, sur laquelle par conséquent la Russie acquéroit une grande puissance.

Une force militaire aussi prodigieuse, aussi redoutable, et depuis la bataille de Pultawa, presque familiarisée avec les triomphes, étoit encore augmentée par une force fédérative. Vous venez de voir que la Russie en avoit une grande dans son alliance avec l'Autriche; et cette force étoit sur-tout imposante par les coups qu'elle menaçoit de porter à la Turquie. Elle en avoit une dans les intelligences perpétuelles qu'elle entretenoit avec les mécontens de Pologne : et il ne falloit pas croire que cette force ne reposât que sur quelques factions éphémères. Depuis que par le fait les troubles de la Pologne étoient en permanence, depuis que les insurrections, les confédérations étoient un effet nécessaire de ses vices constitutifs, la Russie étoit toujours sûre de trouver réellement une alliance dans des dissentions éternelles, qui empêchoient les Polonois de donner des secours à la Porte. Elle en avoit une dans l'ascendant qu'elle avoit pris au milieu du sénat de Stockholm ou du cabinet de Copenhague; ascendant qui, obtenu d'abord par des

guerres heureuses, se maintenoit et s'augmentoit peut-être par des moyens moins bruyans, mais plus sûrs. Enfin, elle en avoit une dans son alliance avec l'Angleterre : et en 1741 un traité défensif avoit fixé les secours réciproques qui devoient être fournis en cas d'attaque. Si la signature de ce traité tint alors aux circonstances qui allumoient la guerre en Europe, l'esprit qui l'avoit dicté, tenoit à l'industrie et à la prévoyance commerciale de la Grande-Bretagne, et aux avantages qu'elle comptoit trouver en Russie.

A la vérité, sa force pécuniaire n'étoit pas à beaucoup près aussi grande. Sa monnoie métallique n'avoit aucune proportion avec ses vastes limites. Sa monnoie fictive ne jouissoit d'aucune confiance, et perdoit beaucoup au milieu même de l'empire russe. Mais ces vices étoient de nature à pouvoir diminuer graduellement, à mesure que les progrès de l'administration, de l'industrie, de la civilisation, développeroient la force territoriale. Lorsque Pierre-le-Grand monta sur le trône, les revenus de l'état n'étoient que de six

millions de roubles. Dès 1748, ils étoient presque quadruplés. Ce vaste empire avoit des ressources assurées dans les différens genres de culture auxquels il est propre. Il est presque par-tout régulièrement coupé par de grandes rivières navigables pendant l'été, et où les traîneaux offrent pendant les glaces des moyens de transport prompts et faciles. La majeure partie de ses provinces méridionales est fertile, et ne demande que de la culture. Il avoit des ressources dans ses mines d'or de Sibérie, dans ses mines de fer, de cuivre, mal exploitées encore, mais qui promettoient un grand profit, vu le bas prix de la main d'œuvre. Enfin ses ressources assurées étoient dans l'extension presque indéfinie d'un commerce inépuisable. C'étoit à lui que l'on devoit déjà l'augmentation des revenus publics; puisque la progression des douanes avoit été bien au-dessus de celle de la culture et des manufactures. Il recevoit bien moins qu'il n'exportoit; parce que la plupart de ses habitans n'avoient eu encore que peu de besoins, et ne pouvoient pas arriver de si tôt au point où le superflu devient

nécessaire. La nature lui donnoit de grands moyens d'échange dans les matériaux indispensables pour la navigation. Bois, fer, acier, goudron, chanvre, tout cela ne pouvoit lui être enlevé par aucune concurrence; et plus le commerce augmentoit chez les autres nations, plus il avoit à demander à la Russie.

Il est vrai que, par une suite de l'état d'engourdissement dont elle étoit si récemment sortie, elle n'avoit pas encore imaginé de vendre ces matériaux, autrement que tels qu'elle les recevoit de la nature. Elle n'avoit pas imaginé de les travailler, de les transporter elle-même; mais enfin elle pouvoit ouvrir les yeux, et voir l'avantage qu'elle auroit à exporter elle-même ses productions, à les exporter sur des vaisseaux construits chez elle, construits par elle, et qui devenoient eux-mêmes marchandise dans les ports étrangers. C'étoit un grand pas à faire; mais ce pas une fois fait, lui donnoit une grande supériorité, parce que cette supériorité, établie sur la mer Blanche et la mer Baltique, se seroit étendue sur la mer Noire et la mer Caspienne.

Avant les ravages de Tamerlan, la Russie méridionale avoit été un entrepôt des Indes : les productions de l'Asie se portoient sur le Tanaïs et le Borysthène. Pierre avoit attiré à Astracan des Arméniens, qui sont les facteurs de l'Asie ; il avoit fait avec la Perse un traité par lequel toute la soie, qui n'étoit pas destinée aux manufactures persannes, devoit être livrée aux Arméniens d'Astracan pour le compte de la Russie. Cette branche de commerce en eût immanquablement attiré d'autres, en fixant des maisons riches et industrieuses sur quelques places de la mer Noire. Mais, après la mort de Pierre, les Anglois obtinrent la liberté du *transit*, pour importer leurs marchandises et exporter celles de Perse. La grande quantité de marchandises européennes qu'ils apportoient, affoiblit le commerce des Arméniens, et mina celui de la Russie. Il étoit difficile de lutter contre des rivaux qui avoient l'avantage de vendre les productions de leur pays, et assez d'argent pour acheter les soies avant la récolte. Mais les Arméniens se vengèrent, en pillant les

comptoirs anglois, en chassant de Perse ces concurrens impérieux, en obtenant de la Russie de leur retirer le *transit;* et sans les malheurs qui, après Thamas-Kouli-Kan, firent de la Perse un théâtre de sang et de carnage, les vues de Pierre Ier. pouvoient être reprises et suivies avec succès.

Tous les avantages que la culture et le commerce pouvoient déployer en Russie pour augmenter sa force pécuniaire et territoriale, lui étoient donc offerts par la nature. Elle n'en avoit encore profité que par intervalles, par occasions, plutôt par cette espèce d'instinct qui porte tous les états à la recherche de ce qui leur est utile, que par l'esprit de calcul et de combinaison qui doit les guider dans cette recherche. Mais cet esprit, qu'amènent nécessairement les progrès de la civilisation, devoit tôt ou tard être le produit de l'expérience et de l'industrie; l'un et l'autre devoient tôt ou tard éclairer la Russie sur ses vrais intérêts; et peut-être, d'après la forme de son gouvernement, d'après le génie de ses habitans, qui ne pouvoit être

fortement frappé que par des objets imprévus et bien sensibles, étoit-il plus sage de les étonner d'abord par de grandes conquêtes, pour lesquelles il ne faut que l'impétueuse avidité d'une masse sauvage, que de les appeler à ces travaux, à ces spéculations du commerce, qui n'appartiennent qu'aux nations entièrement civilisées, qui exigent le concours d'un grand nombre de connoissances, et qui supposent des relations habituelles dans toutes les parties du globe.

La Turquie, malgré quelques défaites célèbres, avoit plutôt gagné que perdu dans ses guerres, depuis près d'un siècle. Venise, à qui elle avoit déjà enlevé l'île de Candie, avoit été obligée de lui céder la Morée; et cette importante acquisition donnoit un bel arrondissement à l'empire turc. Vis-à-vis de l'Autriche, on se prenoit, on se rendoit alternativement Belgrade et quelques cantons de la Transilvanie. Vis-à-vis de la Russie, l'état de guerre étoit presque toujours subsistant, parce que la guerre avoit pour objet des points d'un grand intérêt; c'étoient Asoph,

la Crimée, les bouches du Danube; c'est-à-dire, les possessions les plus essentielles sur la mer Noire, et sans lesquelles la Russie ne pouvoit élever, et la Turquie ne pouvoit soutenir sa puissance.

Mais déjà cette puissance ottomane, n'opposant jamais dans les combats que les efforts de la valeur aux combinaisons d'une tactique qui se perfectionnoit sans cesse, laissoit entrevoir son affoiblissement graduel et irréparable. Ses éternels ennemis assuroient, pendant la paix, le succès de la guerre qu'ils se préparoient à recommencer; et elle, au contraire, soit indolence, soit habitude, soit imprévoyance, attendoit qu'elle fût au moment d'être attaquée pour ramasser à la hâte des armées indisciplinées, et dont le nombre même devoit hâter la ruine.

Venise, quoique humiliée des pertes qu'elle avoit faites, avoit senti dès la paix de Passarowitz, combien pouvoit lui être funeste l'agrandissement de l'Autriche aux dépens de la Turquie; elle avoit fait avec la Porte une paix solide : mais cette alliance, utile à Venise, ne présentoit au

Turc aucune force fédérative. Il ne savoit point en chercher, ou ne pouvoit en trouver une en Pologne. La France seule suffisoit, sans doute, pour lui en assurer une très-utile; mais la France étoit au moment de changer son système fédératif, et ce changement inattendu devoit laisser la Porte à elle-même.

La France s'étoit présentée aux conférences d'Aix-la-Chapelle, avec les conditions qu'elle avoit proposées long-temps auparavant, et en rejetant sur ses ennemis toute la défaveur d'une guerre injustement prolongée. Elle sortit de ces conférences avec un avantage plus réel que d'avoir acquis quelques lieues de territoire, celui de fixer l'opinion de l'Europe sur la modération et la justice de Louis XV. Le gouvernement françois pouvoit alors tirer un parti d'autant plus grand de cette opinion, que non seulement le roi régnant, mais la France même ne desiroit et ne pouvoit desirer aucune autre conquête. L'acquisition de la Lorraine venoit encore d'être consolidée par le traité d'Aix-la-Chapelle. Cette province, l'Alsace, plusieurs

rangs de places fortes, donnoient au royaume un ensemble indissoluble. Sa marine avoit essuyé des pertes; mais le courage, l'instruction, l'activité de ses marins pouvoient, en réparant ces pertes, la remettre sur un pied respectable. Les économies du cardinal de Fleury n'avoient pas suffi pour les frais de la guerre. On avoit été obligé d'augmenter les impôts, de recourir à des emprunts; mais on n'avoit encore touché à aucune des immenses ressources de ce superbe empire. Une administration sage pouvoit rétablir les finances dans le meilleur état. Il ne manquoit donc à la France, que d'avoir et de suivre un bon système fédératif; et jamais peut-être sa position et les circonstances ne s'étoient si parfaitement accordées pour lui fournir une occasion plus favorable.

Une grande puissance qui ne veut que conserver, qui ne peut plus vouloir conquérir, qui ne propose dans ses traités aucune condition contraire à ce but, qui retrouve sans cesse dans son sol, dans le génie, dans le caractère de ses habitans,

des avantages qu'on ne peut lui ôter; dont le gouvernement réunit l'antiquité des formes et la certitude d'une prompte obéissance; dont le souverain est passionément chéri d'un peuple attaché à l'autorité paternelle d'une dynastie de huit siècles; cette puissance a certainement plus de facilités qu'aucune autre pour se donner les plus utiles alliances. Tous les états ayant en général un besoin mutuel de chercher du secours les uns auprès des autres, celui qui peut offrir assistance ou protection, sans donner inquiétude, est certainement celui qui peut réunir le plus d'alliés, et le mieux les choisir.

Au moment même où elle terminoit à Aix-la-Chapelle une guerre commencée depuis huit ans, l'Europe calculoit déjà qu'un intervalle de repos, devenu nécessaire par un long épuisement, ne seroit rien moins qu'une paix solide. La dernière héritière de Charles-Quint voyoit avec peine, sur d'autres têtes, tant de fleurons détachés des couronnes de ses ancêtres. Deux fois elle avoit signé en frémissant l'abandon de la Silésie; mais

elle avoit frémi sur-tout de l'abandonner à un souverain si récemment élevé par l'Autriche même à la dignité royale, et il étoit aisé de prévoir que toute la politique autrichienne ne tendoit qu'à recouvrer une possession, dont la perte humilioit encore plus son orgueil, qu'elle ne diminuoit sa puissance. Le nouveau maître de la Silésie devoit prendre aisément l'alarme sur tout ce qui paroîtroit menacer ou même inquiéter une souveraineté aussi récente. La Russie, toujours occupée de ses vastes plans, toujours liée avec la cour de Vienne, toujours prête à agir avec elle, soit pour attaquer la Turquie, soit pour augmenter les troubles de la Pologne, soit pour arrêter l'agrandissement de la Prusse, s'étoit irrévocablement inscrite au rang des puissances européennes, et avoit signalé sa prise de possession de ce nouveau rang en envoyant des troupes contre la France. Une nouvelle guerre devoit éclater bientôt au milieu du choc de tant d'élémens divers, ou elle devoit être prévenue par une sage et puissante médiation. Cette médiation

n'auroit

n'auroit pu appartenir qu'à la France ou à l'Angleterre, et il étoit de l'intérêt général qu'elle appartînt à la première. Rappelons ici ce que je vous disois dans ma dernière lettre, sur le double équilibre de terre et de mer. Il n'y avoit point à craindre que le premier pût être rompu par la France ni par l'Angleterre; mais non seulement celle-ci tendoit à rompre le second, il entroit dans son systême politique que ce second équilibre n'existât pas. Or, il est de principe qu'il ne faut jamais accepter pour médiateur un état à qui la médiation peut, s'il en abuse, donner de trop grands avantages; et on ne pouvoit se dissimuler que l'Angleterre une fois parvenue à se faire reconnoître pour médiatrice permanente, feroit toujours tourner ce titre au profit de son commerce, et conséquemment à l'augmentation indéfinie de sa puissance.

Tout appeloit donc le cabinet de Versailles à devenir le centre politique de l'Europe. Pendant long-temps, dans les siècles précédens, ce centre avoit été forcément établi à Rome : il s'y étoit trouvé

transporté par des circonstances, par des considérations plus religieuses que politiques; et il avoit dû commencer à s'en éloigner, à mesure que l'on avoit appris à séparer la politique et la religion, et à éviter les maux que leur mêlange avoit trop souvent produits. C'étoit au traité de Westphalie que la cour de Rome avoit, pour la dernière fois, fait accepter sa médiation; encore fut-elle moins d'office que de bienséance, à la fin d'une guerre qui avoit eu pour cause des intérêts religieux; et la véritable médiation fut exercée par le ministre vénitien. Vingt ans après, la Hollande avoit pris le rôle de médiatrice, qui en effet lui convenoit à beaucoup d'égards, mais qui finit par lui être funeste, parce que, non contente de le remplir avec une partialité injurieuse, elle voulut y joindre celui de susciter et de soudoyer des ennemis contre la puissance qui devoit être sa première alliée. La Suède avoit été médiatrice au congrès de Riswich, pendant la minorité de *Charles XII.* Mais la Suède n'avoit pas alors éprouvé les pertes énormes qu'elle fit dans

les vingt-cinq premières années du siècle suivant : elle dominoit dans le Nord, où la Russie n'avoit point encore marqué. Mais tout étoit changé, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle ; et quand ce congrès eut donné la paix au continent, il n'y avoit que la France à qui on pût, sans danger, confier le soin de la maintenir.

Déjà dix ans auparavant la France avoit utilement employé sa médiation aux négociations de Belgrade. Ce rôle étoit alors pour elle d'autant plus beau à jouer, que la prochaine ouverture de la succession de Charles VI pouvoit faire desirer de voir l'Autriche occupée dans le Levant par une guerre sanglante ; et en cherchant à terminer cette guerre avant la mort de l'empereur, le cardinal de Fleury donnoit en effet une grande idée de sa justice. Aussi telle fut la confiance qu'il inspira, que le ministre françois, M. de Villeneuve, recevoit directement les instructions de Vienne et de Pétersbourg, et avoit seul le véritable secret de la négociation, secret ignoré des ministres Russes et Autrichiens. Vous remarquerez que cette négociation

s'étoit ouverte dès 1738 ; par conséquent, dans le temps même du traité qui assuroit à la France la Lorraine, et à une branche de Bourbon d'Espagne, le royaume de Naples. Or, si Louis XV avoit reçu des cours de Vienne et de Pétersbourg le titre de médiateur, dans l'instant même où il arrondissoit si parfaitement son royaume, et donnoit un troisième trône à sa famille, ce titre lui eût été encore plus assuré par toutes les puissances continentales, lorsque la paix d'Aix-la-Chapelle avoit fait connoître sa sagesse et sa modération.

Comme les événemens survenus en Europe depuis 1748 ont été souvent influencés par ceux survenus en Asie, je dois vous présenter, tant sur le traité d'Aix-la-Chapelle que sur celui de Belgrade, deux observations que vous pourrez développer, en étudiant la suite de l'histoire.

Le 8 février 1745, le grand visir avoit, par une lettre adressée à tous les états chrétiens, offert la médiation du grand seigneur. C'étoit un changement bien marquant dans la politique ottomane; c'en étoit un non moins frappant dans ses préjugés

religieux. L'offre ne fut pas acceptée : chaque cour fit une réponse dilatoire. La cour de Vienne étoit en ce moment trop animée pour agréer la médiation d'un ennemi. L'Angleterre, déjà si jalouse du commerce du Levant, auroit craint de serrer encore les nœuds de la France et de la Turquie ; et la Russie, fière d'être devenue partie nécessaire dans les affaires d'Europe, ne vouloit point y laisser faire un premier pas à une puissance dont elle convoitoit une partie des possessions. A ces obstacles se joignoient ceux que produisoient la religion, les habitudes, le gouvernement de l'empire ottoman. Mais l'idée de faire accepter par les puissances européennes la médiation du croissant, étoit, ce me semble, de la part du divan, une politique aussi sage que prévoyante, et le vrai moyen de forcer la Turquie à se familiariser avec les usages, les sciences, l'industrie de l'Europe.

Cette idée avoit peut-être été suggérée à la Porte par l'exemple qu'avoit donné six ou sept ans auparavant un souverain plus reculé dans l'Asie, et célèbre par ses

étonnans exploits. Thamas Kouli-Kan avoit, avant la paix de Belgrade, offert à la Porte sa médiation. Cet homme extraordinaire, qui sembloit né pour changer entièrement l'état de l'Asie, et qui peut-être y fût parvenu, s'il n'eût été enlevé par une mort prématurée, avoit parfaitement jugé que les violentes et rapides excursions de la Russie s'étendroient jusqu'à la Perse; que l'intérêt de la Perse et de la Turquie étoit de faire une alliance solide, pour opposer un front redoutable aux entreprises de Pétersbourg; qu'en se rendant médiatrice entre cette cour, celle de Vienne et la Porte, la Perse devenoit nécessairement partie dans les contestations qui pourroient à l'avenir s'élever entre ces trois puissances; et que, réunie avec la Turquie, elles mettroient alors dans la balance européenne un poids qui devoit y produire un effet très-sensible. Si l'offre de Thamas ne fût pas arrivée trop tard, si la nouveauté de cette offre n'eût pas paru devoir être un titre d'exclusion, le génie de ce monarque asiatique permet de croire qu'il en eût tiré, pour la Perse, de grands avantages aux-

quels la France eût été nécessairement associée. Les conquêtes de la Russie ne se fussent point étendues sur une grande partie des côtes de la mer Caspienne : la Georgie n'eût point laissé ouvrir un passage jusque dans sa capitale ; ni elle, ni la Crimée ne fussent devenues des provinces russes. Chez elles se seroient établis les entrepôts du commerce des Indes, qui se seroit fait par la Perse. La mer Noire, presque entièrement sous la domination ottomane, devenoit alors un grand objet de spéculation pour le commerce européen ; et la France, la plus ancienne et la plus fidelle alliée de la Turquie, seule admise au-delà des Dardanelles, se trouvoit naturellement avoir sur la mer Noire la prépondérance qui depuis long-temps lui étoit acquise dans les échelles du Levant.

Quand vous examinerez avec soin le vaste accroissement que la Russie a pris, sur-tout depuis vingt-cinq ans, la force prodigieuse qu'il lui donne déjà, et qu'il doit lui donner encore, vous serez à portée de juger par vous-même combien cet accroissement eût trouvé d'obstacles en

Perse et en Turquie, sans les troubles qui suivirent la mort de Kouli-Kan, et qui ont déchiré la Perse pendant si long-temps, en la soumettant à une foule de petits tyrans; sans l'aveuglement qui armoit la Perse et la Turquie l'une contre l'autre, malgré le plus grand des intérêts qui leur prescrivoit une alliance nécessaire.

C'est ainsi que souvent il faut aller chercher dans des temps, dans des lieux éloignés la cause de plusieurs effets qui, au premier coup-d'œil, semblent n'avoir avec ces temps et ces lieux aucun rapport de vraisemblance. C'est ainsi que, depuis que la politique commerciale est devenue la première de toutes, tout ce qui peut un jour apporter un grand changement dans ses spéculations, produire une nouvelle branche de commerce, en déplacer les entrepôts, ne doit jamais être regardé comme indifférent, à quelque distance qu'il se passe, parce qu'il n'y a point de distances pour l'intérêt qui a toujours le desir, et pour l'industrie qui a toujours le moyen de les franchir.

Les réflexions que, dans cette lettre, je

vous indique très-sommairement, peuvent vous diriger dans l'étude que vous aurez à faire pour connoître et apprécier la situation et la politique des principales puissances, pendant les cinquante dernières années du dix-huitième siècle; et vous jugerez bien mieux de ce qu'elles ont gagné ou perdu, quand vous vous serez bien fixé à vous-même le point dont elles étoient parties.

En résumant vos idées jusqu'à l'époque qui termine cet ouvrage, vous pourrez, ce me semble, classer ces puissances ainsi qu'il suit :

1°. Celles qui, ayant chez elles armées, flottes, argent et ressources territoriales, pouvoient faire la guerre sans aucun secours étranger, pouvoient agir seules, sans aucune ligue. Telle étoit l'Angleterre, et sur-tout la France.

2°. Celles qui, avec des forces redoutables, ne trouvoient cependant pas chez elles les mêmes avantages, et étoient obligées d'y suppléer, au moins pour l'argent, par des ressources extérieures. Telles étoient l'Autriche, la Prusse, la Russie.

3°. Celles qui ne pouvoient entrer en guerre, sans entrer dans une ligue, et sans avoir des subsides, qui, dans les ligues même, ne sont jamais regardées que comme puissances secondaires, et auxquelles les grands états ne permettroient même pas de s'armer les unes contre les autres. Telles que le Portugal, la Sardaigne, la Suède, le Danemarck.

4°. Enfin celles qui ne doivent desirer que de rester dans leur médiocrité, en améliorant leur état par la sagesse et non par la force, en tirant avec adresse tout le parti possible de l'intérêt général qui tend à les conserver, par la crainte d'agrandir les autres. Telles étoient la Suisse, Gênes, Venise, les princes de l'empire.

LETTRE XCVII *et dernière.*

Etat moral et religieux de l'Europe, au milieu du dix-huitième siècle.

DANS plusieurs endroits de cet ouvrage, je vous ai fait remarquer, comme une partie essentielle de l'histoire, les changemens survenus dans les mœurs des peuples dont vous étudierez les annales. Cette remarque est ici d'autant plus essentielle, que les grands événemens de la fin de notre siècle ont eu pour première cause l'état moral et religieux dans lequel l'Europe faisoit, depuis cinquante ans, de trop sinistres progrès. C'est donc sur cet état que je dois fixer vos regards, pour completter le cours d'instruction que ces lettres doivent vous présenter, et pour vous faire observer la formation du volcan qui menaçoit tous les gouvernemens.

Pour rendre plus sensible le tableau que

humain. Sans la religion, cette société ne pourroit subsister, parce qu'il n'y auroit plus de justice.

« *Heu! primæ scelerum causa mortalibus agris*
» *Naturam nescire Deûm.* »

Pietate sublatâ, dit Cicéron, *fides etiam, et societas humani generis, et unà excellentissima virtus justitia tollitur.*

Aussi Épicure n'eut-il pas plutôt méconnu la divinité, qu'il réduisit la justice à un vain nom. *Religioni propria est justitia.* Comment pourroit-il connoître la justice, celui qui en méconnoît la source? Il dira avec ce même Epicure, qu'il n'y a rien de juste naturellement, et que si on doit s'abstenir des crimes, c'est parce qu'ils sont inévitablement accompagnés de la crainte du châtiment.

Passant ensuite aux notions contemplatives de la divinité, Grotius en conclut la nécessité de l'honorer et de l'aimer. L'idée d'un Dieu créateur et régulateur de l'univers a toujours été générale. Quant aux effets moraux, il est absolument indifférent de nier un Dieu, ou de nier qu'il dirige et inspecte les actions humaines. C'est

donc par la nécessité même, que ces notions, sans le secours de la révélation, se sont conservées pendant tant de siècles, chez tant de peuples, et qu'on les a comprises dans le droit des gens.

Ainsi, si l'on pouvoit imaginer une société qui voulût se constituer sur le mépris de la divinité, cette société ne pouvant plus substituer à une croyance universelle qu'une terreur générale, effrayeroit, mais ne gouverneroit pas.

Pourquoi ? Parce qu'en détruisant la religion, elle auroit détruit le lien social; parce qu'il n'y a point de code qui puisse suppléer à ce lien; parce que ce premier anneau une fois rompu, on cherche vainement à le remplacer par d'autres : on en multipliera le nombre; on en augmentera la circonférence; on en aggravera le poids; qu'en résultera-t-il? Une chaîne immense, qui n'aura de point d'appui nulle part; qui écrasera; mais qui n'attachera pas.

Dans tous ces principes, ainsi que dans ceux que je vous ai déjà exposés, principes heureusement inattaquables, consolidés par l'assentiment et l'expérience de tous

les siècles et de toutes les sociétés, vous retrouverez les droits et les devoirs de l'homme social. Vous voyez, comme je vous l'ai déjà dit, Lettre septième, que ce n'est qu'en remplissant les uns, qu'il peut exercer tranquillement les autres. Sublime combinaison du Créateur, qui, destinant l'homme à la société, l'attachoit à ses devoirs par le maintien et l'exercice même de ses droits, et ne lui assuroit son existence civile que par les bienfaits de la religion, garant elle-même de l'existence sociale.

De cette combinaison naissent les rapports nécessaires de la liberté civile avec les opinions morales et religieuses : rapports qui, embrassant les rois et les peuples dans la même chaîne, en placent le premier anneau dans la main même du Tout-Puissant; qui établissent l'union intime de la société avec la souveraineté et la religion; qui soumettent d'abord les sujets à l'autorité légitime, par le sentiment de leurs devoirs, et les y attachent par le sentiment de leur bonheur; et qui, mettant ainsi la tranquillité de l'ordre social, non sous l'inspection d'une recherche

inquiète

inquiète ou orgueilleuse, mais sous la garde d'une antique et religieuse vénération, éloignent à jamais des peuples, le moyen, le desir, le soupçon de pouvoir détruire le gouvernement.

En analysant ces rapports, vous verrez que *les hommes sont en état de jouir de la liberté civile, exactement dans la même proportion où ils sont disposés à contenir leurs passions par les liens de la morale, dans la même proportion que leur amour pour la justice est supérieur à leur cupidité;* et par conséquent dans la proportion de leur respect pour la religion, seule et vraie source de toute justice et de toute morale.

Tel est l'enchaînement des loix divines, morales et politiques. Tel est le triple cercle qui contient la société humaine, et sans lequel une société civilisée ne peut avoir d'existence assurée. Les atteintes que l'on porte à ces loix sont donc bien plus intéressantes à observer dans l'histoire, que les attaques faites sur tel ou tel point du globe. Car du moment que ces atteintes ont une sorte de caractère public; du moment qu'elles sont l'effet, non de quelque

folie, de quelques malices individuelles ; mais d'un système raisonné, suivi, propagé ; il y a, au milieu de l'état, une cause immédiate de destruction : et cette cause devient d'autant plus active dans ses effets, que l'état est moins frappé des dangers auxquels elle l'expose.

De tout temps la foiblesse ou la perversité humaine avoient produit quelques impies, qui désavouoient ou insultoient la sagesse toute puissante du Créateur au milieu des merveilles de la création. L'opinion publique repoussoit ces absurdes assertions : une horreur générale, un mépris universel s'attachoit à l'impie qui osoit les reproduire. Tel fut pendant long-temps, en Europe le sort de l'athéisme. On ne le regardoit pas comme une doctrine, pas même comme un système. Il étoit réputé erreur ou extravagance. Le petit nombre de ses sectateurs ne faisoit pas corps. Les difficultés des communications, des correspondances, ajoutoient encore aux obstacles que présentoit le défaut d'instruction pendant le gouvernement féodal. Cette ignorance publique, qui étoit non seulement

de mode, mais de dignité, commençoit à se dissiper, lorsque les guerres de religion vinrent troubler et exalter toutes les têtes. L'enthousiasme devint égal de part et d'autre, parce qu'il fut esprit de parti. Ceux-même qui ne le partageoient pas, qui ne le suivoient que par ambition, étoient obligés de paroître extérieurement attachés à des principes dont les défenseurs servoient leurs ambitieux projets. Il est vrai (et je l'ai déjà remarqué), que cet esprit de parti, fatigué lui-même de tant de guerres longues et cruelles, commença à s'éteindre à la paix de Westphalie. Mais il avoit laissé par-tout une impression religieuse, qui ne pouvoit s'effacer tout-à-coup. Cependant cette impression même devoit s'affoiblir peu-à-peu par le rapprochement politique des deux religions ; c'est ce qui arriva : alors chaque parti jugea plus froidement ce qui s'étoit fait de part et d'autre. On s'étoit mutuellement porté aux plus grands écarts; et la raison ne put s'empêcher d'en rougir devant elle-même. L'athéisme saisit cet instant avec autant d'empressement que

d'adresse, et en imputant à la religion des égaremens qui n'étoient que ceux de l'humanité, il donna le signal à tous les auxiliaires dont les secours lui devenoient nécessaires.

Les circonstances lui en offroient un qui se présentoit au combat avec l'arme du ridicule ; l'arme la plus aisée à manier, la plus difficile à éviter. C'étoit les querelles des Jansénistes et des Molinistes. Toutes ces querelles font d'abord un premier mal ; elles accoutument à disputer sur le dogme, qui jamais ne devroit, entre particuliers, être matière à discussion. Elles accoutument à critiquer, à analyser les preuves et les raisonnemens théologiques : et dans tout cela, il n'y a qu'à perdre pour la religion.

Mais elles produisirent encore un mal bien plus grand, lorsqu'elles furent devenues une affaire d'état : lorsqu'un ordre religieux, et cependant souverain, dominant par la confession dans presque toutes les cours catholiques, eut regardé ces querelles comme une attaque directe contre lui, et les traita comme une affaire de

corps; lorsque le père *le Tellier*, s'emparant, d'après ces principes, de la conscience de Louis XIV, abusant tout à-la-fois de la vieillesse et de la piété de ce prince, eut, à force d'intrigues, de hauteur, de persécution, d'audace et d'astuce, fait adopter à Rome, et fait publier dans le royaume, cette constitution trop célèbre sous le nom d'*Unigenitus*, et dont les partisans et les ennemis donnèrent à la religion de nouveaux sujets de scandale.

La régence survint dans ces circonstances, au moment où l'incendie étoit le plus fortement allumé. Le Régent, trop connu par des mœurs et des maximes immorales et impies, suivit cependant, dans ces disputes, les erremens du dernier règne; et l'athéisme jouit de voir celui qui fouloit aux pieds la religion et la décence, employer son autorité pour défendre la grace suffisante contre la grace efficace. Il se promettoit bien d'en conclure que ces mots étoient vides de sens, et qu'il ne falloit croire ni aux uns ni aux autres, ni même aux principes dont on pouvoit tirer des conséquences si contradictoires.

Enfin, l'immoralité publique vint donner une grande force à la nouvelle philosophie; car ce fut sous ce nom que l'athéisme se propagea. La sévérité de Louis XIV avoit peut-être fait quelques hypocrites: la dissolution du régent et de sa cour multiplia les impies. La monstrueuse élévation du cardinal Dubois fut une insulte à la Divinité; et la vanité des nouveaux philosophes, en saisissant tous ces avantages, crut que le moment ne pouvoit être plus favorable pour attaquer ouvertement les saintes vérités de la religion chrétienne.

Et cependant cette religion n'a pas un prétexte qui ne tende à créer ou à maintenir les vertus sociales. C'est une chaîne bienfaisante de consolations et de devoirs, dont le premier anneau, placé dans les cieux, ramène sans cesse l'homme à son origine et à sa fin.

Des différens rapports que nous avons ensemble, a dit de nos jours un célèbre orateur de la chaire, *naissent quatre sortes de devoirs essentiels au bonheur et à la tranquillité de la vie civile: devoirs d'état, qui sont*

les fondemens de la société ; devoirs de justice, qui en font la sûreté ; devoirs de charité, qui en sont les liens ; devoirs de bienséance, qui en font les douceurs. Or, ajoute-t-il, *la religion seule commande et perfectionne ces différens devoirs ; et par conséquent elle seule veille aux intérêts de la société ;* elle seule prescrit l'abnégation de soi-même : elle seule peut faire voir de grands talens sans orgueil, et produire de grandes actions, sans intérêt personnel et sans amour-propre. Il n'appartient qu'à elle de faire de vrais citoyens, qui s'immolent sans réserve au bien public, *pour servir avec zèle* et charité *des indifférens, des envieux, des ingrats et des ennemis.* Elle seule peut donner la sécurité dans la vie sociale. *Les hommes*, dit toujours le même orateur, *peuvent nous défendre des tigres et des lions : mais qui nous défendra des hommes ?.... Les loix humaines n'ont jamais osé dire : aimez votre prochain ; et l'évangile crie par mille bouches : aimez vos ennemis.* Enfin, un des préceptes de cet évangile est la soumission aux puissances. Pour rendre plus respectable le pouvoir qui régit

la société, la religion nous en révèle l'origine; et ainsi qu'elle, il descend de Dieu même. *Omnis potestas à Deo :* maxime sublime, qui ne souffre aucun commentaire, qui évite le danger des abstractions ; maxime conservatrice, qui commande l'obéissance et la fidélité, qui ne présente qu'une vérité simple, immuable comme Dieu même; maxime bienfaisante, qui, pour le bonheur des peuples, ne leur montre, dans les fautes ou les succès du gouvernement, que les effets de la vengeance ou de la bonté divine, et qui devient ainsi le plus ferme appui des souverains, et le plus fort lien des sujets.

Ce fut cet appui, que dans leurs conciliabules les philosophes décidèrent qu'il falloit abattre; ce fut ce lien, qu'ils se promirent de couper; et malheureusement ils trouvèrent les esprits dans des dispositions trop favorables. Outre celles que je vous ai déjà indiquées, chaque jour il s'en développoit d'autres par ce qu'on appeloit *le progrès des lumières.* Par quelle fatalité ces mots, qui ne devroient présenter que le tableau des belles découvertes de l'esprit

humain, présentent-ils les plus grands écarts de son orgueilleux délire ?

A compter de ce moment, il y eut une secte d'athéisme, comme il y avoit eu des sectes de luthéranisme et de calvinisme. Elle eut ses chefs, ses statuts, ses épreuves, ses correspondances, ses adeptes. Elle seule s'empara des réputations littéraires; et plus d'un candidat s'y fit aggréger, pour avoir l'air de partager des opinions que son cœur rejettoit en secret. Elle sembla prendre pour devise le mot *tolérance*; mais une de ses premières loix, fut l'intolérance entière contre tout ce qui pouvoit la contredire. Elle éprouva bientôt qu'il y avoit une union nécessaire entre les pouvoirs religieux et politique : car dès qu'elle eut attaqué le premier, elle vit qu'elle s'étoit donné des forces pour attaquer l'autre : et alors son orgueil impie et anti-social se promit la ruine de tous les deux.

En vain cette secte destructrice se trouva-t-elle divisée contre elle-même : une partie vouloit un matérialisme absolu, et frémissoit à l'idée d'une religion quelconque

imposée aux hommes : l'autre répugnoit à l'idée de ce matérialisme absurde, et se contentoit de nier la religion révélée. Mais toutes deux, l'une en délivrant l'homme de toute espèce de joug religieux, l'autre en lui laissant la liberté de s'en choisir, ou de s'en forger un à son gré, se réunissoient pour affirmer que la loi de nature ne l'ayant soumis à aucun joug politique, il ne pouvoit être légitimement assujéti à aucun ; et que la multitude étant seule souveraine, seule volonté générale, seule puissance exécutrice, avoit le droit et le pouvoir de renverser, de changer toute autorité quelconque, qui ne pouvoit dépendre que d'elle, si elle étoit juste, et qui étoit injuste, si elle n'en dépendoit pas.

Dès que cette assertion de lèse-humanité eût été prononcée, tous les trônes, tous les gouvernemens furent attaqués.

La coignée fut mise à la racine de l'arbre social, qui, de jour en jour recevant moins de sucs nourriciers, devoit se dessécher peu-à-peu, jusqu'à ce qu'il tombât sous la répétition continue des coups qu'on devoit lui porter.

Telle étoit l'effrayante prédiction que déjà des yeux attentifs lisoient dans les productions de cette philosophie. Ce n'étoit que dans la seconde partie de ce malheureux siècle, que devoit être sur le point de s'accomplir la seconde partie de cette prédiction ; mais la première s'accomplissoit déjà vers la fin de l'époque à laquelle finissent ces lettres.

Malheureusement presque tous les gouvernemens furent aveugles, insensibles ou inattentifs sur ce qui se passoit autour d'eux, sur ce qui se tramoit contre eux. Quelquefois même ils eurent l'impolitique impiété de fournir des armes à leurs ennemis, dans lesquelles la vengeance divine permettoit qu'ils ne vissent que les ennemis d'une autorité supérieure, dont eux-mêmes auroient voulu s'affranchir.

Mais ce fut sur-tout sur le chemin qu'avoient pris les affaires générales de l'Europe, que les sectes philosophiques trouvèrent de fortes recrues dans deux classes d'hommes autrefois inconnues ; les rentiers viagers et les agioteurs. Le système de finances qu'adoptoient les grands

états devoit multiplier ces deux classes, dont l'extension indéfinie ne pouvoit manquer d'influer fortement sur les mœurs et les opinions publiques et particulières. L'égoïsme, présage le plus funeste du bouleversement des empires, prit tout-à-coup un accroissement rapide, et promit à la philosophie de nouvelles victoires, en amenant sous ses drapeaux cette foule d'hommes accoutumés, intéressés à s'isoler de tout ce qui les entoure; uniquement occupés à rapporter tout à eux-mêmes, ne connoissant plus ni état, ni famille; et remplaçant par les jouissances effrénées de la passion et de la cupidité, les douces et délicieuses jouissances que la famille et l'état procurent aux bons pères, aux bons époux, aux bons fils, aux bons citoyens.

Alors il n'y eut plus rien qui ne fût cité au tribunal souverain de cette philosophie. Principes ou préjugés, sentimens ou habitudes, affections ou raisonnemens, religion ou gouvernement; tout fut de son ressort : tout fut soumis à son examen, dans lequel l'esprit d'analyse, de

recherche, de critique, d'ironie, de destruction, décomposoit, neutralisoit, alambiquoit, ridiculisoit sans cesse tous ces liens heureux et nécessaires, qui se prêtent une force mutuelle, et dont l'ensemble, portant sur tous les points de l'ordre social, y maintient l'harmonie, en établissant leur rapport avec le centre commun, où tous doivent répondre.

Ainsi se préparoient les grands événemens qui devoient faire de la fin du dix-huitième siècle l'époque la plus horriblement instructive pour l'observateur sage et religieux. Je vous ai conduit jusqu'au moment où tout se disposoit pour faire naître, pour hâter, pour diriger ces événemens ; et quand vous les étudierez dans l'histoire de nos jours, rapportez-les aux causes que je viens de vous indiquer. Vous jugerez bien mieux de leurs effets, lorsque vous connoîtrez leur origine ; lorsque vous verrez comment les fils de cette trame affreuse étoient disposés d'avance ; comment la philosophie cherchoit à s'emparer de l'homme, au sortir même de l'enfance ; comment elle vouloit dominer

dans son éducation ; comment, sachant trop bien que les hommes se conduisent autant avec les mots qu'avec les choses, et voulant remplacer en apparence ce qu'elle détruisoit en réalité, elle prononça plus emphatiquement le mot de vertu, à mesure qu'elle en desséchoit la source, et subsitua les stériles vertus de l'orgueil aux fécondes vertus de la religion ; comment, en affectant de réduire les plus anciens principes à de vieux préjugés, dont elle devoit affranchir l'humanité, en analysant tous les sentimens qui naissent, croissent, s'identifient avec tous les membres d'un état bien constitué, elle substitua à une société religieuse et politique, une réunion fortuite d'êtres qui ne connoissoient entre eux d'autres liens que ceux que leur fantaisie ou leur intérêt pourroit forger ou rompre ; enfin comment, en faisant pénétrer ses poisons dans tous les pays, dans toutes les classes, dans toutes les corporations, jusques sur les trônes, elle avoit paralysé d'avance toutes les forces qu'une tardive et imprévoyante terreur voudroit lui opposer, et assuré le jeu prompt et répété de toutes celles qu'elle-même voudroit mettre en activité.

A la vue de ce que devoient être, et de ce qu'ont été les suites d'une conduite si fortement combinée, vous vous rappellerez ce que je ai dit dans la *Lettre III*, sur les prophéties qui annoncent les révolutions et la chûte des empires; et vous verrez vingt passages de ces prophéties s'appliquer avec une effrayante justesse aux événemens dont chacun de nous a été témoin et victime, après y avoir peut-être plus ou moins contribué.

J'ai fini la tâche que je m'étois imposée. Je vous ai présenté un plan de travail qui doit non seulement vous faire connoître l'ensemble de l'histoire, mais vous apprendrez à en juger, à en apprécier les principaux faits; non seulement vous instruire de ce qu'un homme du monde ne doit pas ignorer, mais sur-tout vous armer de toute la force, de toute la vérité des principes, qui seuls peuvent nous guider au milieu des orages dont nous sommes entourés. La jeunesse s'effraie quelquefois, ou du moins se rebute, à la vue de ces principes dont la rigueur contredit la présomption qui ne doute jamais, l'orgueil qui supporte

impatiemment le moindre frein, et cette effervescence de liberté plus active encore dans l'effervescence de l'âge. Mais quand elle voit ces principes éclaircis, justifiés, prouvés par une suite de faits, presque tous uniformes, quoique passés dans des lieux et dans des temps différens, elle peut alors y trouver une grande instruction. Si elle lit avec le desir sincère de se former le cœur et l'esprit, l'un et l'autre se partageront le fruit de son travail; celui-ci, en retenant des faits, des parallèles, des rapprochemens curieux et satisfaisans; celui-là en s'imprégnant d'une triple couche de toutes les maximes religieuses, morales et politiques, sans lesquelles l'homme ne peut remplir les trois devoirs qui lui sont imposés.

Fin de la quatrième et dernière Partie.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce volume.

Fin de la Table du quatrième et dernier volume.

DE L'IMPRIMERIE DE STOUPE.

ERRATA.

TOME Ier.

PAGE 54, ligne 5, *au lieu de* bonnes, *lisez* bons; ligne 6, *au lieu de* mauvaises, *lisez* mauvais.

Page 166, avant-dernière ligne, *au lieu de* il leur ôtoit, comme dit Montesquieu, la pudeur et la chasteté, *lisez* il ôtoit, comme dit Montesquieu, la pudeur à la chasteté.

Page 169, ligne 19, *au lieu de* femme, *lisez* ferme.

Page 247, ligne 9, *au lieu de* renverse ses loix, *lisez* renverse les loix.

Page 401, ligne 1, *au lieu de* ces maximes, *lisez* ces nuances.

Page 410, ligne 13, *au lieu de* elles lui firent, *lisez* elle lui fit.

Page 417, ligne 10, *au lieu de* aimé du lui, *lisez* aimé de lui.

Page 443, ligne 17, *au lieu de* en, *lisez* ou.

TOME II.

Page 20, ligne 16, *au lieu de* loi le maintint, *lisez* loi se maintint.

Page 25, ligne 24, *au lieu de* on a rien, *lisez* on n'a rien.

Page 26, ligne 18, *au lieu de* un poison, *lisez* une prison.

Page 64, ligne 11, *après* population, *ôtez le point et la virgule.*

Page 192, lignes 7 et 8, *au lieu de* par la partie civile, on y suppléa pour l'obligation, *lisez* pour la partie civile, on y suppléa par l'obligation.

Page 295, ligne 1ere, *au lieu* des chefs, *lisez* des clefs.

Page 402, ligne 7, *au lieu de* la Vacquère, *lisez* la Vacquerie.

TOME III.

Page 20, ligne 7, *au lieu de* tirent, *lisez* firent.

Page 121, lignes 12 et 13, *au lieu de* il voulut, *lisez* ils veulent.

Page 164, ligne 24, *au lieu de* à l'un le, *lisez* à l'un ce.

Page 212, ligne 24, *au lieu de* l'inactivité, *lisez* l'inaction.

Page 383, ligne 15, *au lieu de* la valeur, *lisez* la faveur.

Page 386, ligne 24, *au lieu de* escadrons, *lisez* escadres.

TOME IV.

Page 37, ligne 18, *au lieu de* publioient, *lisez* oublioient.

Page 60, ligne 12, *au lieu de* et la mort, *lisez* et après la mort.

Page 61, ligne 12, *au lieu de* Breteuil, *lisez* Belle-Isle.

Page 71, ligne 24, *au lieu de* causes qui, *lisez* causes des maux qui.

Page 134, ligne 1ère, *au lieu de* négociations, *lisez* négociateurs.

Page 149, ligne 17, *au lieu de* traité d'Aran, *lisez* traité d'Arau.

Page 203, ligne 17, *au lieu de* Navarrois, *lisez* Novarrois.

Page 219, ligne 8, *au lieu de* ne dissimula pas, *lisez* ne se dissimula pas.

Page 228, ligne 21, *au lieu de* Fontenay, *lisez* Fontenoi.

Page 229, ligne 8, *au lieu de* La paix, *lisez* La prise.

Page 235, ligne 25, *au lieu de* ces, *lisez* ses.

Page 247, ligne 4, *au lieu de* du, *lisez* de ce.

Page 251, ligne 21, *au lieu de* en titres, *lisez* entières.

EXTRAIT du Catalogue des Livres de Madame veuve NYON, Libraire, rue du Jardinet, N°. 2.

Les prix ci-dessous sont ceux des ouvrages en feuilles ou brochés.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 46 vol. *in*-4.
— *Idem in*-12, 102 vol. à 2 l.
Atlas universel pour l'étude de la Géographie et de l'histoire ancienne et moderne, par M. *Philippe de Pretot* et autres Auteurs, composé de 126 cartes, dont plusieurs sont doubles, *in*-4. *gr. pap.* 42 l.
— Le même, lavé, 66 l.
— Le même, lavé et enluminé, 72 l.
Géographie ancienne sacrée et profane, par M. *Gibrat*, *Carcassone*, 1790, 4 vol. *in*-12. 10 l.
Hist. Univ. d'une Soc. de gens de Lett. 126 vol. *in*-8. 450 l.
Les volumes se vendent séparément, 4 l. 10 s.
Histoire des progrès et de la chûte de la République Romaine, par M. *Fergusson*, trad. par M. *de Meunier*, et autres, avec cartes, *Par.* 1784 *et s.* 7 v. *in*-12. 17 l. 10 s.
Diplomata, Chartæ, Epistolæ et alia instrumenta ad res francicas spectantia à P. P. Benedictinis collecta, et cum notis criticis edita à DD. *de Brequigny* et *de la Porte Dutheil*, prima pars, Diplomata et Chartæ, tom. 1, *in-fol.* en feuilles. 30 l.
Secunda pars, 2 vol. *in-fol.* en feuilles. 60 l.
On a tiré quelques exemplaires en gr. pap. de ces deux Collect. qui font une suite nécessaire du Recueil des Historiens de France, chaque vol. en feuilles, 50 l.
La suite sous presse.
Histoire de France de *Velly*, *Villaret et Garnier*, avec l'avant Clovis, *Paris*, 1770 *et suiv.*, 16 vol. *in*-4. 128 l.
— La même, avec les port. de la plus grande partie des hommes célèbres qui y sont mentionnés, 16 vol. *in*-4. 160 l.
— La même, 32 vol. *in*-12. 80 l.
Collect. des portr. des grands hommes dont il est fait mention dans les 16 v. *in*-4, ou les 32 v. *in*-12 de cette Hist. *Par.* 1786, 2 v. *in*-4. 30 l.
Collect. des port. des Hommes illustres, et quelques plans de batailles relat. à toute cette Hist. jusqu'au règne de

Louis XV inclusivement, *Par.* 8 vol. *in*-4. 120 l.

Table génér. des pers. lieux et mat. contenus dans les 16 vol. *in*-4 et 32 vol. *in*-12 de l'Hist. de Fr., *in*-4. 10 l.

— La même, 3 vol. *in*-12. 7 l. 10 s.

Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs, pour servir d'introduction à l'Hist. Eccl. de *Fleury*, par D. *Calmet*, *Paris*, 1770, 5 vol. *in*-12. *fig.* 15 l.

Hist. Eccl., par *Fleury*, *Par.* 1750 *et suiv.* 37 v. *in*-4. 150 l.

— La Table ou le 37e volume, *se vend séparément.* 15 l.

Hist. Eccl. par *Fleury*, *Paris*, 1768, 40 vol. *in*-12. 86 l.

Tableau de l'Histoire de l'Eglise dans ses différens siècles, jusqu'au dix-septième inclusivement, par *Alletz*, *Paris*, 1782, 4 vol. *in*-12. 10 l.

Origine de la Grandeur de la Cour de Rome, et de la Nomination aux Evêchés et aux Abbayes de France, par *de Vertot*, *Lausanne*, 1753, *in*-12. 2 l.

Vies des SS. pour tous les jours de l'année, par *Mesengui et Goujet*, *Paris*, *in*-12. 2 l. 10 s.

Vie de S. François de Sales, par *Marsollier*, *Paris*, 1789, 2 vol. *in*-12. 4 l.

Ouvrages qui ont paru en 1802.

Le Précis de la Philosophie de Bacon, et des Progrès qu'ont faits les Sciences naturelles par ses préceptes et son exemple, par M. *Duluc de Genève*, 2 v. *in*-8 *br.* 6 l.

Le Traité du Suicide, ou Courage Philosophique opposé au Courage Religieux, 1 vol. *gravure.* 2 l. 5 s.

Eloges Hist. des Evêques François, *in*-8. *br.* 4 l. 10 s.

De la Vraie Sagesse, ou suite de l'Imitation de J. C. de *Thomas a Kempis*, et par le même Auteur, petit *in*-12. *gravure.* 2 l.

Histoire des Pêches, des Découvertes et des Etablissemens des Hollandois dans les mers du Nord, trad. du hollandois, par M. *Bernard de Reste*, avec des cartes et des figures, 3 vol. *in*-8. *br.* 18 l.

Paradis de l'Ame, nouv. édition, 2 vol. 4 l.

Leçons de la Nature, *ou* l'Histoire naturelle, la Physique et la Chimie, présentées à l'esprit et au cœur, 4 vol. *in*-12. 10 l.

Les Services que les Femmes peuvent rendre à la Religion, 2e. édition, *sous presse.*